

# Bulletin du Conseil communal

N° 12



**Lausanne**

Séance du 18 mars 2014 – Première partie



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 18 mars 2014

12<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 18 mars 2014, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina, présidente**Sommaire****Ordre du jour** ..... 585**Première partie**..... 591**Prestation de serment de M. Romain Felli (Soc.) remplaçant M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.), démissionnaire** ..... 591**Communications**

Démission de M. Laurent Guidetti du Conseil communal..... 591

Demandes d'urgence de la Municipalité concernant les Préavis N<sup>os</sup> 2013/65 et 2014/1, et le Rapport-préavis N<sup>o</sup> 2014/2..... 593Demandes d'urgence de la Municipalité concernant les Préavis N<sup>os</sup> 2013/56 et 2013/57 .. 594

Politique tarifaire du Réseau d'accueil de jour de Lausanne ..... 594

Réponse de la Municipalité à la Question N<sup>o</sup> 6 de M. Jean-Daniel Henchoz, déposée le 30 avril 2013 : « Changement d'affectation du site des terrains de tennis de Montcharmant et de Béthusy » ..... 595

Chantier 2/ Requalification de l'avenue du Chablais – Ouverture d'un compte d'attente.. 598

Réponse de la Municipalité à la question écrite N<sup>o</sup> 8 de M. Jean-Luc Laurent déposée le 28 mai 2013 : « La Ville se laissera-t-elle manipuler ? »..... 598

Réponse de la Municipalité à la résolution du Conseil communal du 4 décembre 2013 suite à l'interpellation de MM. Nicolas Gillard et Mathieu Blanc « Grands travaux à Lausanne : chaos et gouffre sans fin ou changements organisés et gérés par la Municipalité ? » ..... 599

Réponse de la Municipalité à la Question N<sup>o</sup> 22 de M. Hadrien Buclin, déposée le 18 février 2014 : « Combien le voyage des municipaux à Sotchi a-t-il coûté aux contribuables lausannois ? »..... 603**Communications – Dépôts**

Question écrite de M. Vincent Rossi : « Bilan énergétique des sondes géothermiques »... 603

Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! »..... 603

Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une requalification des espaces publics situés au nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu » ..... 603

Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Société immobilière lausannoise pour le logement (SILL) : quels frais de gestion et quelle application de la législation sur les marchés publics ? » ..... 604

**Questions orales**..... 604

**Lausanne 2020. Présentation et soutien d'une candidature lausannoise à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020. Réponse au postulat de M. Jacques Pernet**

Rapport-préavis N° 2014/2 du 16 janvier 2014.....	607
Rapport.....	617
Discussion .....	618

**Réalisation d'une installation de pompes à chaleur avec sondes géothermiques à 500 mètres exploitées sous forme de contracting énergétique. Crédit complémentaire**

Préavis N° 2014/1 du 9 janvier 2014.....	626
Rapport.....	632
Discussion .....	632

**Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP de Vidy). Amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues. Crédit d'études pour la phase d'étude du projet**

Préavis N° 2013/65 du 19 décembre 2013 .....	635
Rapport.....	640
Discussion .....	643

**Entretien des immeubles d'exploitation d'eauservice. Demande de crédit-cadre quinquennal 2014-2018**

Préavis N° 2013/56 du 31 octobre 2013.....	646
--	-----

**Crédit complémentaire au préavis N° 2005/86. Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois**

Préavis N° 2013/57 du 31 octobre 2013.....	650
Rapport.....	655
Discussion .....	658

**Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? Réponse au postulat de M. Guy Gaudard**

Rapport-préavis N° 2013/9 du 7 mars 2013.....	659
Rapport.....	665
Discussion .....	667

## Ordre du jour

### A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. Romain Felli (Soc.), remplaçant M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.), démissionnaire.
2. Communications.

### B. QUESTIONS ORALES

### C. RAPPORTS

- R16. Rapport-préavis N° 2013/9 : Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? Réponse au postulat de M. Guy Gaudard. (EJCS, AGC). MYRELE KNECHT.
- R17. Rapport-préavis N° 2013/20 : Réponse au postulat de M. Vincent Rossi : « Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale ». (LSP). BENOIT GAILLARD.
- R18. Projet de règlement de M. Philipp Stauber et consorts : « Lausanne sans mendicité ». (LSP). NICOLAS GILLARD.
- R19. Pétition du comité pour le rétablissement de la ligne 6 jusqu'à Praz-Séchaud et consorts (4343 sign.) : « Rétablissement de la ligne N° 6 jusqu'à Praz-Séchaud ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (ANNA ZÜRCHER).
- R23. Motion de M. Guy Gaudard : « Répartition équitable des parcelles constructibles appartenant à la Ville ». (LSP). FABRICE GHELFI.
- R24. Rapport-préavis N° 2013/19 : Réponse au postulat de MM. Jean-François Cachin et Guy-Pascal Gaudard « Pour plus de sécurité sur le chemin piétonnier reliant l'avenue de la Vallonnette au chemin du Devin ». (LSP). ANNE-LISE ICHTERS.
- R25. Postulat de M. Nicolas Gillard : « Deux hectares pour un stade ». (LSP). ALAIN HUBLER.
- R26. Motion de M. Pierre Oberson : « Les parkings motos et la mobilité transfrontalière ». (TRX). ALAIN HUBLER.
- R27. Rapport-préavis N° 2013/22 : Réponse à trois motions, quatre postulats et trois pétitions concernant la Direction des travaux et relatifs à la mobilité en ville de Lausanne. (TRX). JEAN-MARIE CHAUTEMS.
- R32. Rapport-préavis N° 2013/32 : Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts « Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes ». (TRX). ROLAND RAPAZ.
- R44. Rapport-préavis N° 2013/12 : Réponse à la motion de M. Guy Gaudard : « Cautionnons... ce qui doit l'être ». (LSP). SOLANGE PETERS.
- R45. Rapport-préavis N° 2013/24 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Marlène Bérard : « Enfin le paiement par SMS des parkings, places de parc, titres de transports et amendes d'ordre ». (TRX). MARLENE VOUTAT.
- R46. Motion de M. Claude Bonnard pour l'introduction d'un stationnement payant pour les deux-roues motorisés, au centre de Lausanne et dans les quartiers stratégiques. (TRX). MARIA VELASCO.
- R47. Motion de M. Guy Gaudard : « Pour un renforcement des critères d'attribution de parcelles publiques ». (LSP). MATHIEU BLANC.
- R49. Rapport-préavis N° 2013/33 : Réponse aux postulats de MM. Gilles Meystre « Pour une stratégie en matière de locaux dédiés à l'administration... ou

- comment éviter que l'amélioration du service au public demeure une intention à géométrie variable » et Guy Gaudard « SSL = Un seul toit ». (LSP, EJCS). DAVID PAYOT.
- R50. Postulat de M. Julien Eggenberger : « Pour un parc public dans le quartier Valmont–Praz-Séchaud–Vennes ». (FIPAV). JOHAN PAIN.
- R51. Motion de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp : « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration communale lausannoise ». (AGC). LAURENT REBEAUD.
- R53a. Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses ». (SIPP) ;
- R53b. Postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! ». (SIPP, TRX). GIAMPIERO TREZZINI.
- R54. Postulat de M. Laurent Guidetti pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! (SIPP, TRX). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- R56. Rapport-préavis N° 2013/58 : Réponse de la Municipalité au postulat Stéphane Michel « Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes ». (EJCS). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R58. Rapport-préavis N° 2013/42 : Réponse à la motion de M. Benoît Gaillard « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation ». (LSP). SARAH NEUMANN.
- R59. Motion de M. Guy Gaudard : « Création d'un fonds d'aide aux commerçants lors de travaux publics ». (TRX, FIPAV). PHILIPP STAUBER.
- R61. Rapport-préavis N° 2013/40 : Réponse à la motion de M. Gilles Meystre et consorts « Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques », à la motion de M<sup>me</sup> Solange Peters et consorts « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère » et au postulat de M. Jean Tschopp « Aux urnes citoyens ! ». (AGC, SIPP, EJCS). HENRI KLUNGE.
- R62. Pétition du POP & Gauche en mouvement Vaud et de la Fondation du Vivarium de Lausanne (11'336 sign.) : « Le Vivarium doit vivre ! ». (AGC). COMMISSION DES PETITIONS (ANNE-LISE ICHTERS).
- R63. Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts : « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration ». (SIPP). BERTRAND PICARD.
- R64. Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (AGC). NKIKO NSENGIMANA.
- R65. Postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Bancs publics ! ». (TRX, FIPAV). FRANÇOISE LONGCHAMP.
- R66. Pétition de M. Alain Bron : « Route de Genève : pour un giratoire sans risque ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (XAVIER DE HALLER).
- R67. Préavis N° 2013/51 : Modification du Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM) – Ventes en soirée quatre fois par an, sur invitation. (SIPP). SYLVIANNE BERGMANN.
- R68a. Préavis N° 2013/56 : Entretien des immeubles d'exploitation d'eau service. Demande de crédit-cadre quinquennal 2014-2018. (TRX) ;
- R68b. Préavis N° 2013/57 : Crédit complémentaire au préavis N° 2005/86. Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois. (TRX). ALAIN HUBLER.

- R69. Préavis N° 2013/65 : Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP de Vidy). Amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues. Crédit d'études pour la phase d'étude du projet. (TRX). ALAIN HUBLER.
- R70. Préavis N° 2014/1 : Réalisation d'une installation de pompes à chaleur avec sondes géothermiques à 500 mètres exploitée sous forme de contracting énergétique. Crédit complémentaire. (SiL, AGC). COMMISSION DES FINANCES (PHILIPPE CLIVAZ, PRESIDENT).
- R71. Rapport-préavis N° 2014/2 : Lausanne 2020. Présentation et soutien d'une candidature lausannoise à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020. Réponse au postulat de M. Jacques Pernet. (SIPP, AGC). COMMISSION DES FINANCES (PHILIPPE CLIVAZ, PRESIDENT).

#### **D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

##### INITIATIVES

- INI21. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Centrale d'engagement pour les besoins des cantons de Vaud et de Neuchâtel, pourquoi ce qui est possible entre deux cantons ne le serait-il pas entre le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ? » (8<sup>e</sup>/21.1.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI22. Postulat de M. Maurice Calame : « Pour un nouveau plan directeur du sport ». (9<sup>e</sup>/4.2.14). EXAMEN DE RECEVABILITE – DISCUSSION PREALABLE.
- INI23. Postulat de M. Denis Corboz : « Pour améliorer concrètement la vie des personnes handicapées à Lausanne ». (9<sup>e</sup>/4.2.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI24. Postulat de M. Gilles Meystre : « Énotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! » (10<sup>e</sup>/18.2.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI25. Postulat de M. Julien Eggenberger et consorts : « Planification des rénovations et constructions scolaires ». (10<sup>e</sup>/18.2.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI26. Postulat de M. Charles-Denis Perrin : « Rentes uniques ou annuelles, qui gagne, qui perd ? » (10<sup>e</sup>/18.2.14). DISCUSSION PREALABLE.

##### INTERPELLATIONS

- INT21. Interpellation de M. Johan Pain : « La discrimination raciale, ethnique ou religieuse à l'entrée des établissements de nuit à Lausanne est-elle suffisamment combattue par la Ville de Lausanne ? » (5<sup>e</sup>/19.11.13) [LSP, SIPP/9.1.14]. DISCUSSION.
- INT22. Interpellation de M. Jacques Pernet : « Des W.-C. publics dignes d'une ville touristique ». (6<sup>e</sup>/3.12.13) [TRX/9.1.14]. DISCUSSION.
- INT24. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Application du règlement de police sur la mendicité : entre arbitraire policier et interdiction pure et simple de la mendicité ? » (4<sup>e</sup>/5.11.13) [LSP/30.1.14]. DISCUSSION.
- INT25. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Levée de voile sur le tarif municipal relatif aux infrastructures portuaires et aux rives du lac sises sur la commune de Lausanne. » (1<sup>re</sup>/10.9.13) [SIPP/6.2.14]. DISCUSSION.
- INT30. Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Quel avenir pour le cimetière du Bois-de-Vaux ? » (1<sup>re</sup>/10.9.13) [SIPP/27.2.14]. DISCUSSION.
- INT31. Interpellation de M. Jacques Pernet : « Ports de Vidy et d'Ouchy : des estacades sécurisées... 2<sup>e</sup> épisode ! » (6<sup>e</sup>/3.12.13) [SIPP/20.2.14]. DISCUSSION.
- INT32. Interpellation de M. Denis Corboz : « Pérennisation du 'tapis magique' de Mauvernay ». (8<sup>e</sup>/21.1.14) [SIPP/27.2.14]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 1.4 (18 h et 20 h 30), 6.5 (18 h et 20 h 30), 20.5 (18 h et 20 h 30), 3.6 (18 h et 20 h 30), 17.6 (18 h et 20 h 30) et 18.6 (19 h 30), 26.8 (de 18 h à 20 h), 9.9 (18 h et 20 h 30), 23.9 (18 h et 20 h 30), 7.10 (18 h et 20 h 30), 28.10 (18 h et 20 h 30), 11.11 (18 h et 20 h 30), 25.11 (18 h et 20 h 30), 9.12 (18 h et 20 h 30) et 10.12 (19 h 30).

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : *Natacha Litzistorf Spina*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 26.2.13 Projet de règlement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 14.5.13 Rapport-préavis N° 2013/11 : De la micro-informatique sans macrocrédit ? Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin. (AGC). ALAIN HUBLER.
- 10.9.13 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Petite ceinture, TIM et réhabilitation de la Place du Tunnel ». (TRX). MAURICE CALAME.
- 10.9.13 Motion de M. Claude Bonnard pour l'introduction de dispositions de planification des antennes de téléphonie mobile dans le plan directeur communal. (TRX). ALAIN HUBLER.
- 24.9.13 Rapport-préavis N° 2013/35 : Centre de tir sportif de Vernand. Centralisation des activités de tir. Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin. (SIPP). ANDRE GEBHARDT.
- 24.9.13 Rapport-préavis N° 2013/36 : Réponse à la motion de M. Alain Hubler et M<sup>me</sup> Evelynne Knecht « Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne ». (TRX). PHILIPPE MIVELAZ.
- 5.11.13 Postulat de M. Laurent Guidetti : « Un soin apporté à l'occupation des rez-de-chaussée : une piste pour une meilleure sécurité dans l'espace public ». (TRX). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- 5.11.13 Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Pour une approbation, par le Conseil communal de Lausanne, des plans de quartiers englobant des terrains appartenant à la Ville, mais situés sur d'autres communes ». (TRX, AGC). CLAUDE BONNARD.
- 19.11.13 Préavis N° 2013/45 : Règlement du Conseil communal de Lausanne – adaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques. (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 19.11.13 Rapport-préavis N° 2013/49 : Réponse au postulat de M. Jacques Pernet « Demande d'étude et de planification du futur de la volière du parc Mon-Repos ». Réponses aux motions de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann « Du miel labellisé 'capitale olympique' » et de M<sup>me</sup> Graziella Schaller « Des toits publics pour 'le miel des toits de Lausanne' ». (FIPAV). MARLENE VOUTAT.
- 3.12.13 Préavis N° 2013/52 : Remplacement du système de gestion de l'information des bibliothèques de la Ville de Lausanne. (LSP). ANNE-LISE ICHTERS.

- 3.12.13 Rapport-préavis N° 2013/53 : Réponse à une motion et deux postulats concernant la Direction des travaux et relatifs à la mobilité en ville de Lausanne. (TRX). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- 4.2.14 Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Métamorphose sur les quais d'Ouchy ». (TRX). DENIS CORBOZ.
- 4.2.14 a. Postulat de M<sup>me</sup> Myrèle Knecht : « Pour que la Ville de Lausanne adopte une stratégie globale d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap en tenant compte de la diversité des problématiques et l'intègre à sa politique du personnel ». (AGC) ;
- 18.2.14 b. Postulat de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann : « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées ». (AGC). ELIANE AUBERT.
- 4.2.14 Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Pression fiscale à Lausanne : reste-t-il encore un peu d'air aux contribuables lausannois ? » (FIPAV). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 4.2.14 Postulat de M. David Payot : « Adaptation des loyers aux taux hypothécaires : et si Lausanne montrait l'exemple ? » (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 4.2.14 Préavis N° 2013/61 : Projet Métamorphose. Adoption du plan directeur localisé des Plaines-du-Loup. (TRX). GIAMPIERO TREZZINI.
- 4.2.14 Rapport-préavis N° 2013/62 : Renaturation du lac de Sauvabelin. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Élisabeth Müller « Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin ». (FIPAV, SiL, LSP). MURIEL CHENAUX-MESNIER.
- 4.2.14 Préavis N° 2013/63 : Centre funéraire de Montoie. Assainissement des fours crématoires. Changement des installations de ventilation et de réfrigération. Réaménagement des chambres mortuaires et aménagement de bureaux. Demande de crédit complémentaire. (SIPP, TRX). JEAN-LUC LAURENT.
- 4.2.14 Préavis N° 2013/64 : Immeuble Pré-du-Marché 1 et Neuve 2 à Lausanne. Demande de crédit pour la rénovation complète de l'immeuble. (LSP). OLIVIER FALLER.
- 4.2.14 Pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB), par Alain Faucherre, et consorts (450 sign.) : « Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette ». (TRX, AGC). COMMISSION DES PETITIONS (MARIA VELASCO).
- 4.2.14 Pétition de M<sup>me</sup> et M. Koella Naouali (2 sign.) : « La législation du droit à l'appel à la prière au public avec la voix de l'homme ». (EJCS). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- 18.2.14 Préavis N° 2014/3 : Transformation de la Maison du Désert en Maison de quartier. Demande d'un crédit d'étude (extension du compte d'attente). (EJCS, LSP, TRX). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 4.3.14 Préavis N° 2014/4 : Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Modification du règlement communal sur la vidéosurveillance. (AGC, TRX, LSP, SiL, EJCS, SIPP, FIPAV). BLAISE MICHEL PITTON.

## II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 24.9.13 Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts : « Stabilisation et croissance de Beaulieu : Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » (2<sup>e</sup>/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.

- 24.9.13 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Marchandisation agressive et anti-écologique de l'espace public par la direction des tl, acte II ». (2<sup>e</sup>/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 8.10.13 Interpellation de M. Yves Adam et consorts : « Quelles perspectives pour les écoles de musiques lausannoises suite à l'entrée en vigueur de la LEM ? » (3<sup>e</sup>/8.10.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 3.12.13 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Compostage-biométhanisation, que fait notre Ville ? » (6<sup>e</sup>/3.12.13) [TRX, SiL]. DISCUSSION.
- 3.12.13 Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp : « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus ». (6<sup>e</sup>/3.12.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 21.1.14 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quelles indemnisations pour les victimes de nuisances sonores ? » (8<sup>e</sup>/21.1.14) [TRX, FIPAV]. DISCUSSION.
- 4.2.14 Interpellation de M. Roland Philippoz : « Quel bilan un an après l'introduction de la taxe au sac ? » (9<sup>e</sup>/4.2.14) [TRX]. DISCUSSION.
- 4.2.14 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « A quels résultats a abouti le contrôle des services de la Ville par l'Inspection cantonale du travail ? » (9<sup>e</sup>/4.2.14) [AGC]. DISCUSSION.
- 4.2.14 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « L'Inspection du travail Lausanne est-elle dotée de moyens suffisants à l'heure où s'accroît la pression exercée par les employeurs sur les salariés ? » (9<sup>e</sup>/4.2.14) [EJCS]. DISCUSSION.
- 4.2.14 Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Quel bilan et quelles perspectives pour les caméras de vidéoprotection à Lausanne ? » (9<sup>e</sup>/4.2.14) [LSP]. DISCUSSION.
- 4.2.14 Interpellation de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel : « Pourquoi l'enclassement des élèves lausannois se fait-il de manière si tardive ? » (9<sup>e</sup>/4.2.14) [EJCS]. DISCUSSION.
- 4.2.14 Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La police de proximité s'éloigne du citoyen ». (9<sup>e</sup>/4.2.14) [LSP]. DISCUSSION.
- 4.3.14 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Augmentation des vols d'affaires à l'aéroport de la Blécherette : quelles conséquences pour les habitants des zones riveraines ? » (11<sup>e</sup>/4.3.14). DISCUSSION.
- 4.3.14 Interpellation de M. Vincent Rossi et consorts : « Quatre piliers. Quatre ». (11<sup>e</sup>/4.3.14). DISCUSSION.

## Première partie

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Yves Adam, Christelle Allaz, Xavier de Haller, Gaëlle Lapique, Gianna Marly, Johan Pain, David Payot, Roland Philippoz, Giampiero Trezzini, Claude-Alain Voiblet, Magali Zuercher.

Membres absents non excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Florence Bettschart-Narbel, Benoît Gaillard, Jean-Pascal Gendre, Nicolas Gillard, Claude Nicole Grin, Christian Jaquet-Berger, Isabelle Mayor, Fabrice Moscheni, Florian Ruf, Evelyne Knecht.

Membres présents	79
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	10
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

## Prestation de serment de M. Romain Felli (Soc.) remplaçant M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.), démissionnaire

*L'assemblée et le public se lèvent à l'entrée du nouveau conseiller.*

**La présidente** : – Monsieur Felli, en tant que nouveau membre du Conseil communal, vous êtes appelé à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : je le promets.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

**M. Romain Felli (Soc.)** : – Je le promets.

**La présidente** : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal et vous remets le procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection. Je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. Bienvenue.

## Communication

Démission de M. Laurent Guidetti du Conseil communal

Lausanne, le 12 mars 2014

Madame la présidente, chères et chers collègues, Madame, Messieurs les Municipaux,

Par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner du conseil communal en date du 19 mars 2014.

Comme vous le savez toutes et tous, le mandat de conseiller communal prend du temps, ce qui m'en laisse aujourd'hui trop peu pour assumer mes vies professionnelle, familiale et associatives. Mais c'est à contrecœur que je me résous à quitter le conseil communal, lieu

de nombreuses décisions concrètes dont on peut voir rapidement les effets. C'est aussi l'arène idéale pour défendre les valeurs qui me sont chères : la solidarité, l'équité, la durabilité, l'urbanité.

J'espère avoir défendu au mieux ces valeurs à travers les domaines où vous avez eu le plus à me subir : urbanisme, transports, logement, politique régionale, etc. C'est que le nombre de décisions du conseil communal concernent directement l'architecture et l'urbanisme : l'adoption d'un nouveau PGA, d'un PPA, d'un nouveau plan directeur communal, d'un DDP, de subventions, d'un préavis pour quelques milliers de logements durables, toutes les « métamorphoses » d'une ville, etc.

Et il est aussi essentiel que les conseillers - conseillères gardent à l'esprit l'impact des outils d'urbanisme sur la qualité de vie, l'importance de faire appel à des professionnels qualifiés pour traduire en espace des intentions, l'intérêt du concours d'architecture pour garantir des projets de qualité, etc.

Malheureusement, je dois aussi faire le constat amer que l'engagement politique est parfois mal compris dans mon milieu professionnel et qu'aujourd'hui, il nuit à mon activité d'architecte. Gérer un bureau d'architecte la journée et défendre des idées le soir semble impossible à moins d'attiser le soupçon de copinage, de la jalousie. Les fantasmes qui ternissent l'image de l'engagement politique sont tenaces.

C'est pourquoi je pense que celles et ceux qui, parmi les politiques, alimentent ces accusations font de l'électoratisme téméraire. Ils ne font que jeter le discrédit sur nos institutions et finalement sur notre engagement à toutes et tous. Et vous êtes bien placé pour le savoir, cet engagement coûte en temps et en argent. Il demande des sacrifices.

Il est aussi bon de le rappeler.

En huit ans de conseil communal, j'aurai essayé quelques revers en définitive formateurs comme l'adoption du PPA Motte-Pavement dont je vous invite aujourd'hui à vérifier sur place l'absurdité ou la réalisation du P+R de Vennes, un parking qui ne dissuade de rien et coûte 1,7 million chaque année à la commune. Mais ces échecs ne sauraient ternir un bilan d'ensemble très positif pour le logement, des transports publics efficaces et les développements urbanistiques amorcés. Je profite de l'occasion pour dire ma confiance en notre Municipalité qui mène dans la durée une politique extrêmement ambitieuse dans ces domaines qui me sont chers. Je pars donc le cœur léger, certain du bon accueil que vous réserverez à mes postulats en suspens.

Demain déjà je regretterai certainement votre contact, chères et chers collègues de tous partis confondus, en particulier lors des débats en commission, plus pointus, plus empreints de pragmatisme que des effets recherchés lors des débats au plénum. Je quitte aussi non sans regret la CPPR, lieu de discussions passionnantes, et dont j'aurai été membre depuis sa création.

Rassurez-vous, je suis trop attaché à notre belle ville pour vous laisser tomber totalement : je resterai présent sur la scène urbanistique lausannoise, comme militant ou dans mon activité professionnelle comme architecte ou comme urbaniste. Et qui sait, si vraiment vous me manquez trop, je retenterai ma chance lors d'une prochaine législature, peut-être une fois à la retraite...

(Signé) *Laurent Guidetti*

*Applaudissements.*

**La présidente :** – M. Guidetti siège au Conseil communal depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006. Comme il l'a rappelé dans sa lettre de démission, il a été membre de la Commission permanente de politique régionale dès la première heure.

Cette nouvelle démission, comme les autres, nous questionne sur la politique et sur la manière de l'exercer, sur la compatibilité de nos mandats d'élus avec nos activités

professionnelles, sur nos capacités à faire coexister notre expertise, nos passions et nos valeurs, avec notre implication dans un tel conseil. Le départ de M. Guidetti doit nous faire réfléchir à ces problématiques et, surtout, il doit nous permettre de trouver des solutions juridiquement justes et humainement acceptables, qui permettent à tout un chacun d'exercer ses droits et de respecter ses devoirs politiques.

M. Guidetti avait ses domaines de prédilection ; il s'est enflammé pour l'architecture, l'urbanisme, la politique des agglomérations et pour un nouveau type de gouvernance pour une ville durable. Ces domaines seront un peu orphelins sans son regard ; c'est en tout cas le mien. Mais ce qui nous manquera beaucoup, et même passionnément, c'est son humour et sa capacité d'analyse, tout en ayant toujours le bon mot pour mieux faire passer ses valeurs et ses idées – surtout en commission.

Pour ne pas perdre le fil, et c'est un fil de plus de M. Guidetti, nous pourrions peut-être le retrouver et retrouver sa belle personnalité sur les planches, puisqu'il fait aussi du théâtre d'improvisation. Comme il l'a dit, nous allons peut-être le retrouver sur la scène lausannoise – nous pouvons l'espérer –, car un volcan en éruption est toujours très difficile à éteindre, et c'est bien comme cela. Merci, monsieur Guidetti, et bon vent !

---

## Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité concernant les Préavis N°s 2013/65 et 2014/1, et le Rapport-préavis N° 2014/2

Lausanne, le 20 février 2014

### Séance du Conseil communal du 18 mars 2014

Madame la présidente,

La Municipalité vous adresse d'ores et déjà les demandes d'urgence suivantes pour la séance du Conseil communal du 18 mars 2014. Ces objets sont inscrits dans les « pour mémoire » de la séance du 4 mars 2014, mais les rapports des commissions sont annoncés comme imminents:

**Préavis N° 2013/65** : Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP de Vidy). Amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues. Crédit d'études pour la phase d'étude du projet.

Motif : éviter un retard du projet. Les montants liés au préavis précédent sur le même objet sont complètement engagés, le préavis N° 2013/65 doit permettre d'engager la suite des études.

**Préavis N° 2014/1** : Réalisation d'une installation de pompes à chaleur avec sondes géothermiques à 500 mètres exploitée sous forme de contracting énergétique. Crédit complémentaire.

Motif : Nécessité d'assurer la coordination des travaux sur le chantier, et mise en service des installations de chaleur pour le séchage des bâtiments.

**Rapport-préavis N° 2014/2** : Lausanne 2020. Présentation et soutien d'une candidature lausannoise à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020. Réponse au postulat de M. Jacques Pemet.

Motif : l'adoption de ce rapport-préavis est une pièce essentielle qui doit être sous toit avant le dépôt du dossier de candidature en juin 2014.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

---

## Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité concernant les Préavis N°s 2013/56 et 2013/57

Lausanne, le 7 mars 2014

### Séance du Conseil communal du 18 mars 2014

Madame la présidente,

En complément à son courrier du 20 février 2014, la Municipalité vous adresse une nouvelle demande d'urgence, en vous priant de bien vouloir l'intégrer à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 18 mars 2014, soit :

#### **R68a Préavis 2013/56 « Entretien des immeubles d'exploitation d'eauservice – Demande crédit-cadre quinquennal 2014-2018 ?**

Motif : Plusieurs ouvrages d'eauservice présentent des défauts qu'il devient urgent de réparer. Il s'agit notamment de petits ouvrages avec des cuves, dont l'état préoccupant n'est pas favorable au maintien de la qualité de l'eau. Certains de ces travaux doivent commencer rapidement.

#### **R68b Préavis 2013/57 « Crédit complémentaire au préavis N° 2005/86 - Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois »**

Motif : La pose du dernier tronçon de la conduite Louve-Romanel doit commencer dans quelques semaines, ce qui permettra de terminer et mettre en service une importante liaison Est-Ouest. Deux pompes doivent également être installées à Haut-Vallon. Ce crédit complémentaire permet de financer ces objets, ce qui ne peut plus être fait par le préavis 2005/86.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

---

## Communication

Politique tarifaire du Réseau d'accueil de jour de Lausanne

Lausanne, le 28 février 2014

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité souhaite augmenter le compte d'attente prévu pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique tarifaire de Fr. 50'000.- à Fr. 250'000.-.

### **Eléments du contexte**

Un montant de Fr 500'000.- est inscrit au plan des investissements 2014-2017 pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique tarifaire. Un compte d'attente de Fr. 25'000.- a été ouvert en 2007, puis a été porté à Fr 50'000.- en janvier 2011.

En novembre 2010, le Grand Conseil a adopté la loi sur l'harmonisation des prestations sociales (LHPS). Cette loi instaure un revenu déterminant unifié (RDU) et une unité économique de Référence (UER) qui précise l'ensemble des personnes dont les éléments constitutifs du RDU sont pris en considération. Cette loi a modifié la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et elle contraint tous les réseaux d'accueil vaudois à adopter la méthodologie prévue pour calculer ce RDU. Devant les difficultés de mise en œuvre de la LHPS pour les réseaux d'accueil vaudois, le Conseil d'Etat a fixé un nouveau délai d'entrée en vigueur au 01.08.2015.

### **Migration informatique des prestations parascolaires dans le logiciel préscolaire**

Depuis 2005, le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) a mis en œuvre un projet de gestion informatique de tous les lieux d'accueil privés subventionnés et municipaux préscolaires. Baptisé *Icare*, ce produit informatique s'est révélé performant. Il permet un pilotage tant au niveau de l'analyse de la demande que de la gestion opérationnelle et financière de l'offre. Dès le lancement du projet, la volonté de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale était d'étendre ce projet de gestion informatisée à toutes les prestations d'accueil de jour des enfants comprises dans la LAJE. La mise en œuvre de la LAJE (2006-2008), la création du SAJE (2010) et la LHPS ont retardé la mise en œuvre de ce projet.

Cette migration informatique est devisée à frs. 162'000.- (+ ou – 15%). Une augmentation de ce compte d'attente à Fr. 250'000.- est donc actuellement nécessaire.

Le crédit qui sera demandé au Conseil communal par voie de préavis permettra de balancer ce montant.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, nous avons soumis cette décision de principe à l'appréciation de votre Commission des finances, laquelle a rendu un préavis favorable.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

---

### **Communication**

Réponse de la Municipalité à la Question N° 6 de M. Jean-Daniel Henchoz, déposée le 30 avril 2013 : « Changement d'affectation du site des terrains de tennis de Montcharmant et de Béthusy »

Lausanne, le 1<sup>er</sup> mars 2014

### **Rappel**

*Les faits tels qu'ils m'ont été rapportés par les clubs :*

*Le 11 février 2011, lors d'une séance avec les représentants du service des sports, le club Montcharmant apprend que l'affectation du site du tennis va changer. Ces courts de tennis sont en effet placés sur un réservoir d'eau potable de la ville qui doit être remplacé pour*

*raison d'âge et il y va d'une opportunité pour construire au-dessus un complexe immobilier important de 162 logements. Selon un article du « 24 heures » du 26.02.2013, les travaux devraient être terminés à l'horizon 2017. Un PPA serait en cours d'élaboration.*

*Le 21 juin 2011, le club s'en ouvre à M. le Directeur SIPP, pour lui demander s'il était possible de déplacer le club par exemple au Vallon encore en friche et à proximité tout en signalant que le club de Béthusy situé à l'avenue de Beaumont sur le site du CHUV qui dépend de l'Etat de Vaud était également appelé à disparaître à l'horizon 2016 et qu'une fusion est envisagée. Cette fusion porterait l'effectif à plus de 200 membres plus les locataires non membres sans compter les effets de la densification de la population sera importante après ces constructions et également celles de la route d'Oron.*

*A défaut d'une telle solution le nord-est de la ville n'aura plus de club de tennis.*

*Le 15 juillet 2011, M. le Directeur SIPP a répondu que le service des sports étudierait la possibilité d'un transfert et qu'il incombait à la ville d'offrir le choix le plus large d'activités sportives à la population lausannoise. Cinq sites ont été étudiés mais seul celui du Valon peut offrir l'espace suffisant pour l'implantation de 3 courts éclairés, un club-house et au minimum 10 places de parc.*

*Le 13 mars 2013 s'est tenue une nouvelle séance avec le service des sports et en présence de deux membres du TC Béthusy. Elle tendait à la recherche d'une planification cohérente.*

*Le 27 avril 2013 le vice-président du club est passé sur le site du Vallon projeté et espéré pour la solution et a constaté que l'endroit avait été aplani, recouvert de terre végétale et prêt à être ensemencé.*

*L'inquiétude investit légitimement les clubs.*

## **Préambule**

L'importance et le coût des travaux à entreprendre sur les réservoirs du Calvaire ont incité la Municipalité à évaluer le potentiel constructible d'un site très bien situé et parfaitement desservi en transport public. La décision de changer l'affectation des lieux a été prise en 2010 et un concours d'architecture a été organisé en deux étapes en avril et novembre 2012. Le lauréat a été désigné en février 2013. Le projet retenu prévoit la construction de 162 logements et comporte aussi des surfaces pour des activités commerciales ou des bureaux. Les terrains nécessaires seront cédés en droit de superficie à la société immobilière pour le logement (SILL) et à la coopérative Maison ouvrière. Ce projet servira de base au plan partiel d'affectation (PPA), qui doit être soumis à votre Conseil en 2014. La réalisation des logements est prévue d'ici 2017.

Alors que la création de ces nouveaux logements contribuera à densifier et à animer un quartier appelé à connaître un développement important, leur réalisation entraînera, non seulement la démolition des courts de tennis et du club house du Tennis Club Montcharmant, mais aussi, au nord de la parcelle, celle des pistes du club de pétanque et de boules ferrées « Mont Charmant ». Dans le même temps, le TC Béthusy a été informé de la suppression, dans le cadre du Plan d'affectation cantonal CHUV (PAC 315), des deux courts qu'il loue à l'Etat de Vaud à l'avenue de Beaumont. La décision de relocaliser ces clubs, dans le quartier, a immédiatement été prise. Toutefois, trouver le site adéquat n'a pas été aisé. Outre la nécessité de disposer d'une surface de 1'900 m<sup>2</sup> pour le tennis (trois courts et un club house/vestiaires) et de 900 m<sup>2</sup> pour la pétanque/boules ferrées, il importait également que le site retenu soit disponible dans la durée et ainsi éviter qu'il fasse, plus ou moins rapidement, l'objet de projets urbanistiques d'intérêt général prépondérant.

Seul le terrain de football de Pierre-de-Plan, d'une surface totale de 8'000 m<sup>2</sup> et disposant de vestiaires et d'une buvette, répond à ces critères. Réalisé en 1946 et réaménagé en 1982, il est actuellement utilisé par le Football Club La Sallaz, qui utilise également un terrain sur le site de Grand-Vennes. En concentrant ses activités sur le seul site de Grand-Vennes,

le FC La Sallaz libérera le terrain de Pierre-de-Plan. Celui sera désaffecté et remplacé par un centre sportif comprenant, non seulement des courts de tennis et des pistes pour la pratique de la pétanque et des boules ferrées, mais aussi un terrain de football ouvert à tous, une surface de détente, un couvert et des vestiaires.

Le départ de Pierre-de-Plan du FC La Sallaz est toutefois conditionné par la réfection et la mise en conformité du terrain en gazon naturel du Centre omnisports de Grand-Vennes.

Ces travaux (création du Centre sportif de Pierre-de-Plan et réfection du terrain du Centre omnisports de Grand-Vennes) font l'objet d'une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif actuellement soumise à votre Conseil (préavis N° 2014/6, du 13 février 2014).

### **Réponses de la Municipalité**

***Question 1 : Le site du Vallon sera-t-il affecté à des terrains de tennis et à un club-house ?***

Non. Le site de « La Sallaz » (Vallon) doit servir, en priorité, de lieu de détente et de loisir pour les habitants du quartier de La Sallaz.

***Question 2 : A défaut quelle(s) autre(s) solution(s) est/sont-elle(s) prévue(s) ?***

Comme indiqué en préambule, la solution retenue passe par la désaffectation du terrain de football de Pierre-de-Plan et la création, sur ce site, d'un centre sportif comprenant, outre des courts de tennis, des pistes pour la pratique de la pétanque/des boules ferrées, un terrain de football ouvert à tous, une surface de détente, un couvert et des vestiaires. Toutefois, cette solution est conditionnée par la réfection du terrain en gazon naturel du Centre omnisports de Grand-Vennes, afin d'y accueillir le FC La Sallaz, actuel utilisateur du terrain de Pierre-de-Plan.

***Question 3 : Un changement de site en 2014 époque retenue par le Service des eaux pour débiter les travaux du réservoir engendre la nécessité d'éviter avant fin octobre 2014 une coupure dans la saison tennistique assortie entre autres des Interclubs et « l'exode » de membres. Un planning est-il prévu ? Lequel ?***

Les deux clubs de tennis (TC Montcharmant et TC Béthusy) ont décidé de fusionner à l'issue des travaux de Pierre-de-Plan. Ceux-ci devraient être achevés à temps pour les interclubs de 2015. En attendant, les membres de l'actuel TC Montcharmant utiliseront les installations d'autres clubs lausannois, y compris celles du TC Béthusy.

Quant au club de pétanque/boules ferrées « Mont Charmant », il poursuivra ses activités tout au long de 2014 sur les terrains qu'il occupe actuellement et déménagera en 2015. Ce projet a été présenté aux trois clubs qui se sont déclarés très satisfaits.

***Question 4 : Qu'en serait-il du financement des installations ? A charge de la Ville et/ou des clubs ?***

Par convention du 4 avril 2012, les investisseurs du projet de logements du Calvaire se sont engagés à verser une indemnité de 150'000 francs, en compensation de la suppression des installations sportives implantées sur les parcelles concernées par leur projet. Cette indemnité sera portée en amortissement du crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1,67 million de francs, objet du préavis N° 2014/6.

***Question 5 : Etant admis que les clubs ne disposent pas de réserves financières une solution via le montant du loyer serait-elle envisageable ?***

Les courts de tennis et le club house/vestiaires seront exploités par un club, issu de la fusion du TC Montcharmant et du TC Béthusy, au bénéfice d'une convention avec la Ville de Lausanne. Ce principe a, d'ores et déjà, été accepté par les clubs concernés. Une nouvelle convention sera également conclue avec le club de pétanque/boules ferrées.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 27 février 2014.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

---

### **Communication**

Chantier 2/ Requalification de l'avenue du Chablais – Ouverture d'un compte d'attente

Lausanne, le 3 mars 2014

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La requalification de l'avenue du Chablais est inscrite dans les mesures PALM 2012 (5a\_OL\_04) pour un montant total de 7'300'000 francs. Les principes d'aménagement pour ce projet intercommunal sont définis dans le Schéma Directeur Intercommunal de Malley/SDIM, ainsi que dans le Plan des Equipements Collectifs (PEC) qui, pour sa part, a évalué le projet à 3'645'000 francs. La clef de répartition des frais entre les communes est de 1/3 pour la Commune de Lausanne et de 2/3 pour celle de Prilly.

Pour couvrir les frais d'honoraires du bureau d'aide à la maîtrise d'ouvrage (BAMO) durant la procédure de sélection des mandataires de la phase d'étude et ceux de ces derniers pour les phases d'avant-projet et de projet, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente d'un montant de 200'000 francs.

Consultée préalablement, conformément à l'article 106 a) du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 27 mars 2013. S'agissant d'un projet intercommunal, l'avancement des démarches menées parallèlement entre les communes partenaires nécessite maintenant l'ouverture formelle du compte d'attente pour pouvoir couvrir les participations financières imputables à la Commune de Lausanne avant le balancement dudit compte dans le crédit d'investissement.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

---

### **Communication**

Réponse de la Municipalité à la question écrite N° 8 de M. Jean-Luc Laurent déposée le 28 mai 2013 : « La Ville se laissera-t-elle manipuler ? »

Lausanne, le 4 mars 2014

*Après six ans et demi de procédure, un jeune Erythréen a fait condamner deux policiers lausannois. Un point reste toutefois en suspens :*

*La personne en question doit encore une forte somme à la Ville de Lausanne à titre de réparation des dégâts commis auparavant, malgré les petits montants payés au fil des ans. A l'heure actuelle, il souhaite trouver un accord avec la Ville et faire table rase de son dû.*

*En tant qu'employeur qui a vu ses agents de police condamnés, la Municipalité est responsable sur le plan financier. Dans ce cadre, quelle est sa position dans ce dossier ? Va-t-elle abandonner tout ou partie de la dette de ce personnage.*

### **Réponse de la Municipalité**

Comme le rappelle le conseiller Jean-Luc Laurent, après de multiples rebondissements dont la presse a abondamment parlé, les policiers ont été reconnus coupables et condamnés pour avoir causé des lésions corporelles simple qualifiées au plaignant et pour abus d'autorité. Le tribunal a également donné acte à la victime des ses réserves civiles mais, en vertu de la loi cantonale sur la responsabilité de l'Etat, des communes et de leurs agents, c'est à la Commune de payer d'éventuels dommages.

Il est exact que, en mars 2013, l'avocate de la victime a émis des prétentions civiles et proposé de compenser à due concurrence les dommages et intérêts que son client pouvait réclamer à la Commune avec ce que son client devait.

En effet, dans les années 2003-2004 alors qu'elle était mineure, la jeune victime avait connu une période difficile et causé des dommages à la propriété pour lesquels elle avait été condamnée à payer d'importantes sommes, mais les poursuites avaient abouti à des actes de défaut de biens. L'intéressé ayant décidé de s'amender et de rembourser les dommages commis, les sommes dues ont fait l'objet d'un plan de recouvrement et bien que, depuis 2007, l'intéressé s'acquitte avec ponctualité des paiements mensuels fixés, ceux-ci sont modestes compte tenu de sa situation financière et, au printemps 2013, sa dette s'élevait encore à plusieurs dizaines de milliers de francs.

Après avoir examiné soigneusement les propositions de l'avocate du lésé, la Municipalité a estimé, d'une part, que la responsabilité de la Commune était clairement engagée dans la mesure où ses agents avaient agi dans le cadre de leurs fonctions et, d'autre part, que compte tenu des actes reprochés et des constatations du tribunal, le montant demandé ne paraissait pas déraisonnable.

Elle est ainsi entrée en matière sur la demande de l'avocate et a accepté la compensation entre le montant dû par l'intéressé et les dommages et intérêts qu'il pouvait réclamer à la Commune à hauteur d'un peu moins de la moitié de la dette.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 27 février 2014.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

### **Communication**

Réponse de la Municipalité à la résolution du Conseil communal du 4 décembre 2013 suite à l'interpellation de MM. Nicolas Gillard et Mathieu Blanc « Grands travaux à Lausanne : chaos et gouffre sans fin ou changements organisés et gérés par la Municipalité ? »

Lausanne, le 10 mars 2014

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 4 décembre 2013, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution suivante de Mme Decollogny : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en œuvre l'objectif « Amélioration de la communication envers la population » en définissant et en organisant un plan de communication continue, qui anticipe les chantiers et qui utilise les différents moyens à disposition, tels que des expositions (aux arches du Grand-Pont en*

*particulier), des présentations, des séances réunissant les associations de quartier concernées, des questionnaires, des visites sur site, par exemple ».*

Nous avons pris acte de la résolution du Conseil communal et sommes à même de vous fournir les réponses suivantes.

Les chantiers communaux d'entretien et de construction et les projets de développement de la ville à long terme (PALM, Pôle Gare, Métamorphose) ont nécessairement des rejaillissements sur le domaine public ou privé lorsqu'ils visent à éviter l'étalement urbain et à soutenir l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti.

**Une panoplie d'outils et d'actions de communication est déjà en place** à disposition des équipes, et son usage perdurera pendant les phases de grands travaux.

Les travaux nécessitent des interventions tant en surface (aménagement) qu'en sous-sol (réseaux). Ils impliquent de fait un nombre conséquent de services de la Ville qui doivent se partager l'exiguïté du domaine public. Une **cellule de coordination** interdirection (Travaux/SiL) a vu le jour en 2003 avec pour mission d'optimiser l'ensemble de ces interventions avant et pendant les chantiers d'infrastructure communs. Elle évite ainsi une succession perpétuelle de mobilisations individuelles et constitue une réelle valeur ajoutée tant en terme d'économie que de réduction des nuisances. Cette cellule continue d'œuvrer quotidiennement pour l'ensemble des projets de la Ville, petits chantiers ou grands travaux.

Afin de préserver la qualité du cadre de vie, chaque chantier est pourvu d'un **plan de communication** destiné à prévenir le plus tôt possible les riverains concernés et à accompagner les interventions. Ce plan recense l'intégralité des projets des services et organise la diffusion des messages spécifiques d'information aux différents publics cibles. Un extrait de ces plans est joint à la présente communication.

La Municipalité par ses différentes directions s'est toujours investie dans ces actions de communication, qu'elles impliquent particuliers, professionnels, commerçants ou acteurs économiques, collectivités ou associations. Ainsi par exemple pour la Direction des travaux, on recense plus de 60 rencontres organisées à cette fin sur l'année 2013. Les riverains concernés par ces interventions sont avertis par **séance (privée ou publique), courrier ou avis** expliquant la nature des travaux, le phasage et les perturbations éventuelles, et toujours en leur présentant un interlocuteur direct qui reste à disposition pour répondre en tout temps aux préoccupations et questions éventuelles. A de nombreuses reprises, une **concertation** a permis de prendre en considération les besoins des riverains et d'optimiser ainsi les interventions.

En complément de ces actions directes, d'autres supports comme des **pages internet** dédiées et des **applications Smartphone** sur les chantiers en ville sont régulièrement utilisés. En outre, d'autres actions comme la pose de panneaux explicatifs de chantiers, l'aménagement de locaux d'information sur les chantiers et le recrutement d'**ombudsman** (médiateurs sur les chantiers de Chailly et Place de la Sallaz), sont entreprises. Pour les projets de plus longue haleine, des **expositions** ont été organisées permettant une vue d'ensemble des projets d'aménagement, telles que celle du 25 mai 2013 à la Blécherette ou l'exposition SIA du 10 octobre 2013 à Saint-François. Jouissant d'un bon emplacement, le local des Arches du Grand Pont est également mis à contribution. Il est actuellement utilisé par l'équipe du projet Métamorphose comme partie intégrante de leur démarche participative.

Enfin pour les projets impliquant des acteurs comme les **tl**, l'Etat de Vaud ou d'autres communes, des cellules de communication sont formées afin d'unifier et d'optimiser les stratégies de communication.

Afin de garantir une communication ciblée, professionnelle et en temps réel, plusieurs services de la Ville impliqués dans les chantiers disposent de chargés de communication.

Deux postes similaires ont d'ailleurs été octroyés par votre conseil en 2013 au Service des routes et de la mobilité et au Service d'Assainissement.

En définitive, les services ont pleinement conscience de l'impact des travaux sur la population et des nuisances et perturbations occasionnées par les interventions en milieu urbain. Des stratégies de communication sont établies afin de permettre une information ciblée et une concertation, dans la mesure du possible, avec les riverains des projets.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Annexe : mentionnée

Direction des travaux L a u s a n e

## Plan de communication 2014

Date	Actualité des projets	Sujet sur lesquels communiquer	PUBLIC CIBLE					MOYENS					PORTEURS			
			politique	groupe d'influence opposants	grand public	rivaux	riverains	Séance d'information	communiqué	conférence de presse	Site Web	Signalétique		Comm' par le chantier (avis...)	Campagne de comm'	autre, formation, événements
1 <sup>er</sup> trimestre	Pôle Gare (13 Janvier) Débat public organisé par la plateforme des opposants	Projets d'aménagements par Ville, CFF, et réponse aux 30 questions	X	X	X	X	X								Ville, CFF, Canton, OFT	
	Métamorphose, Route de Romanel	Lead : Métamorphose		X	X										Métamorphose Canton	
	Vote du préavis au Conseil Communal	Crédit pour la totalité du projet														
	Plan Directeur Communal	Lead : URB Support : RM.	X	X	X	X	X							X	URB	
	Prévoir information publique	Extension réseau déplacement durable														
	Chantier de CJonnex	Présentation et information chantier, accès, aménagements finaux	X				X	X				X			SAU et J. Bernasconi	
	Séance aux riverains 27 janvier 2014	Plantation des tilleuls par les élèves du collège Sallaz					X					X		X	Equipe projet	
	Chantier Sallaz	Proposer information et communication en remplacement du local					X					X			Equipe projet	
	Chantiers traditionnels GROS impact	Av d'Ouchy/gare, Av de Cour (CAD), Av de Rhodanie (ASST), Av de Provence (SEL), Av de Beaumont	X	X		X	X			X	X	X			Equipe projet, com	
	Chantiers traditionnels PETIT impact	av. de Tivoli, ch de Champ Rond					X	X				X			Equipe projet	
2 <sup>ème</sup> trimestre	Pôle Gare	Etudes pour les projets d'aménagements par la Ville				X	X		X	X					Ville	
	Validation du préavis au Conseil Communal															
	AFTPU	Etapes clés, préparation des chantiers d'été en ville en lien avec AFTPU				X							X	X	Ville, AFTPU	
	Communication générale projet															
	Avenue d'Echallens - sécurisation	2e étape de sécurisation des traversées piétonnières				X		X		X					Service	
	Signalisation lumineuse des traversées															
	Avenue d'Echallens - prévention	Idem que campagne décembre : prévention pour piétons, vélo, autos				X					X		X		Service, prévention	
	2e volet de la campagne LEB															
	Chantiers traditionnels GROS impact	Av du Denantou, rte de Berne, RC1 (VD), MCBA (VD)	X	X		X	X			X	X	X			Equipe projet, com	
	Démarrage															
3 <sup>ème</sup> trimestre	Chantiers traditionnels PETIT impact	Ch des Faverges, Pont Bessières					X						X		Equipe projet	
	Démarrage															
	Chantier RC76 croisement Bourdonnette	5 semaines d'arrêt du M1, Phasage, perturbations					X						X		Equipe projet	
	démarrage															
	Propreté - GPQ	Présentation du concept et des objectifs					X			X	X	X		X	Service	
	Lancement campagne propreté DP															
	Pôle Gare	Lead = URB. Projets d'aménagements des sous-sol et émergences à présenter.	X	X		X	X							X	X	Ville
	Présentation projet de sous-sol & émergence															
	AFTPU	Lead = URB. Détails et organisation des projets, avancées et planning	X	X	X	X									X	URB, AFTPU
	Exposition des Schémas directeurs Nord et Centre à la Bleicherette - 6 septembre 2014															
Tram t1 & Confrérie PPS	Détails et organisation du projet, étapage, perturbations				X	X	X		X	X	X				Ville, AFTPU	
Démarrage des travaux imminent																
Rampe Vigle-Gonin	Détails et organisation du projet, étapage, perturbations				X	X	X		X	X	X				Ville	
Démarrage des travaux imminent																
Métamorphose, Plaines du Loup PPA	Lead : Métamorphose. Support : RM. Grandes lignes d'aménagement		X	X											Métamorphose	
Vote du préavis au Conseil Communal																
4 <sup>ème</sup> trimestre	Métamorphose, SAN-Vélodrome PPA	Lead : Métamorphose. Présentation aux futurs investisseurs de projet	X	X	X	X								X	Métamorphose	
	Exposition - septembre 2014															
	Traversées piétonnes	Sécurisations en lien avec Via Sicura des points noirs du réseau	X	X										X	Service	
	Bilan réalisation															
	Réseau de pistes cyclables	Développement du réseau, sécurité des cyclistes	X	X										X	Service	
	Bilan réalisation															
	Chantiers traditionnels GROS impact	Rte de Berne	X	X		X	X			X	X	X			Equipe projet, com	
	Démarrage															
	Chantiers traditionnels PETIT impact	Rte de Chavannes, Av de Provence, Sentier du Signal, Passerelle Maillefer, Rte de la Clochette, ch du Martinet					X						X		Equipe projet	
	Démarrage															
Propreté - GPQ	Propreté, respect du domaine public				X					X		X			Service	
Événementiel estival																
4 <sup>ème</sup> trimestre	Métamorphose, Stade de foot Tullière	Lead : Métamorphose. Support : RM. Description du concept architectural	X	X											Métamorphose	
	Concours d'architecture															
	AFTPU Mesures antibruit	Détails et organisation du projet, étapage, perturbations				X	X			X	X	X			Equipe projet	
	démarrage des travaux															
	Chantier Sallaz	Bilan et dernières étapes, Conclusion d'une requalification	X	X		X	X	X		X				X	Equipe projet	
	Fin des travaux															
Chantier Chailly	Bilan et dernières étapes	X	X		X	X	X		X				X	Service, AFTPU		
Fin des travaux																
Chantier César Roux	Démarrage imminent, détails et organisation du projet				X	X			X					Equipe projet		
Concrétisation																
Chantiers traditionnels PETIT impact	Av de la Harpe					X						X		Equipe projet		
Démarrage																

### **Communication**

Réponse de la Municipalité à la Question N° 22 de M. Hadrien Buclin, déposée le 18 février 2014 :  
« Combien le voyage des municipaux à Sotchi a-t-il coûté aux contribuables lausannois ? »

Lausanne, le 10 mars 2014

*MM. Vuilleumier et Français se sont rendus à Sotchi aux Jeux Olympiques, M. Vuilleumier en tant que représentant officiel de la Ville, M. Français à l'invitation de M. Thomas Bach, président du CIO. Combien ce voyage a-t-il coûté aux contribuables lausannois ? Plus précisément, comme M. Français était invité par le CIO, le CIO a-t-il pris en charge les frais de M. Français sur place, hôtel compris, ainsi que les frais de voyage jusqu'à Sotchi (avions, trains, etc.) ou est-ce que la Ville de Lausanne y a contribué ; le cas échéant à combien s'est élevée cette contribution ?*

### **Réponse de la Municipalité**

M. Marc Vuilleumier a été désigné représentant officiel de la Ville aux Jeux Olympiques de Sotchi. La Ville a pris en charge le billet d'avion (CHF 1'411.35). Le CIO a invité M. Olivier Français à assister aux Jeux Olympiques et a pris à sa charge l'hébergement et l'accréditation. La Ville a pris en charge les frais de déplacement de M. Français pour un montant de CHF 1'252.85.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 6 mars 2014.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

---

### **Communication – Dépôt**

Question écrite de M. Vincent Rossi : « Bilan énergétique des sondes géothermiques »

Lausanne, le 17 mars 2014

(Signé) *Vincent Rossi*

---

### **Communication – Dépôt**

Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! »

Lausanne, le 3 mars 2014

(Signé) *Séverine Evéquo et 6 cosignataires*

---

### **Communication – Dépôt**

Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une requalification des espaces publics situés au nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu »

Lausanne, le 3 mars 2014

(Signé) *Valéry Beaud et 4 cosignataires*

---

## Communication – Dépôt

Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Société immobilière lausannoise pour le logement (SILL) : quels frais de gestion et quelle application de la législation sur les marchés publics ? »

Lausanne, le 18 mars 2014

(Signé) *Benoît Gaillard*

## Questions orales

Question

**M. Claude Bonnard (Les Verts) :** – Le Sommet mondial des matières premières va se tenir à Lausanne du 31 mars au 2 avril. Ce sommet est très contesté par de nombreuses associations, ONG et partis politiques tant il promeut la spéculation effrénée sur les denrées alimentaires de première nécessité dans le monde. Cette spéculation entraîne des désastres sociaux et environnementaux catastrophiques pour la planète entière, en particulier pour les pays du Sud. Pour protester contre la tenue de ce sommet en Suisse, et particulièrement à Lausanne, un forum aura lieu à la Maison de quartier de Chailly, le 29 mai. Ma question est la suivante : je souhaite demander à la Municipalité si la Ville de Lausanne soutient financièrement et/ou logistiquement ces deux événements. Et, si oui, dans quelle mesure et avec quels moyens ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique :** – Je vais vous répondre sur la base des éléments que j'ai en ma possession. S'agissant du contre-sommet qui sera organisé à la Maison de quartier de Chailly, pour l'instant, nous n'avons, à ma connaissance, pas reçu de demande de financement ou de soutien de la part des organisateurs. Il y a aussi une manifestation projetée pendant le salon, qui se tiendra au Beau-Rivage, comme l'année dernière.

S'agissant du Sommet des matières premières en tant que tel, c'est un sommet privé, organisé dans un hôtel privé. La manifestation a été autorisée par la Municipalité, mais elle ne bénéficie d'aucun soutien financier. Je m'empresse aussi de préciser que l'ensemble des frais de sécurité publique qui devraient être engagés pour ce sommet en lien avec les événements qui pourraient avoir lieu autour seront pris en charge par l'organisateur, conformément à la loi cantonale vaudoise.

Question

**M. Hadrien Buclin (La Gauche) :** – Un ballon a été déployé aujourd'hui en guise de gabarit dans le cadre de la votation sur la Tour Taoua en réponse à une demande faite par ce Conseil communal, et non à l'initiative de la Municipalité, comme il est prétendu dans un communiqué de presse de ce jour. Or ce ballon est de couleur pastel et il se confond avec le paysage. Est-ce que c'était voulu que ces ballons se voient le moins possible ?

Réponse de la Municipalité

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – Réponse : non !

Question

**M<sup>me</sup> Maria Velasco (Les Verts) :** – J'ai une question pour M. Olivier Français. Je suis allée sur le site internet du Canton pour avoir des données sur la pollution de l'air et j'ai pu constater que le taux limite des particules fines avait été dépassé ces derniers temps. Je me demande si la Ville peut faire quelque chose, si elle a un plan de lutte contre cette pollution, même si je sais que vous allez me répondre que tout se passe au niveau cantonal.

Réponse de la Municipalité

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – Je pourrais vous répondre que je ne peux pas vous répondre, parce que c'est le Canton ; c'est bien ce que vous avez demandé ? Mais une réponse est peut-être un peu plus appropriée.

D'abord, la lutte contre la pollution n'est pas spécifiquement la problématique des particules fines ; c'est aussi le dioxyde d'azote et l'ozonation. Bref, il ne faut pas tomber sur l'effet d'urgence ; c'est ce qui nous préoccupe. C'est pourquoi vous êtes régulièrement sollicités pour faire des investissements conséquents, entre autres en faveur de la mobilité douce et des transports publics et du report modal. On a un certain succès ces dernières années et on ose espérer aussi que le Parlement fédéral octroiera les moyens nécessaires pour l'étape 2 des agglomérations.

On espère aussi que l'Office fédéral des transports pourra rapidement lever les mesures pour le tram et les projets qui se développent par rapport à ces équipements nécessaires à la Ville, justement pour garantir un meilleur report modal au sein de la Cité. C'est la stratégie de la Municipalité et elle est très active – je dirais même proactive – par rapport à ces projets.

En ce qui concerne le problème concret de la pollution, vous avez lu sur le site que six cantons romands travaillent de concert sur la base de recommandations fédérales. La valeur limite, qui est la base de référence, est de 20 microgrammes par mètre cube en moyenne annuelle, ce qui est nettement inférieur à l'exigence du reste de l'Europe. L'objectif est de suivre l'avis de précaution fédéral, et la valeur moyenne dans la région lausannoise est d'environ 28 microgrammes par mètre cube. C'est donc relativement proche de la valeur théorique qu'on essaye d'atteindre, et on espère y arriver à terme.

En ce qui concerne les valeurs des pics d'émission, il y a deux niveaux d'alerte – 1 et 2. On multiplie le multiple non pas par 20 microgrammes, mais par 50 microgrammes par mètre cube, qui est la valeur limite d'alerte ; quand on dépasse ces valeurs, on a la mission « d'informer notre population », voire de prendre des mesures actives. Les mesures actives, comme en France, n'ont jamais été prises en Suisse puisqu'on n'a jamais atteint ces valeurs graves. Par contre, souvent, on a alerté la population, comme cela a été le cas dernièrement – pas à Lausanne, parce qu'on était en dessous ; on était à 73 microgrammes par mètre cube, mais nous étions néanmoins prêts à intervenir pour donner des informations à la population résidente. Mais c'est plutôt coordonné par l'Etat.

Concernant les mesures actives de la Ville, quand on a vu qu'on était proche de ces valeurs ce vendredi, on a donné l'instruction au Service routes et mobilité de faire un lessivage de la voirie pour limiter l'effet de mise en suspension de la matière fine sur le domaine public, et sur la route en particulier. L'action a continué aujourd'hui et elle continuera peut-être encore demain en fonction du travail qui a pu être fait aujourd'hui. Si, vraiment, on arrive sur une valeur de dépassement des valeurs d'alerte, alors la Municipalité a la possibilité de mettre en œuvre des mesures actives beaucoup plus importantes, c'est-à-dire interdire la circulation, s'il faut aller jusque-là.

En tout cas, on essaye, si possible – et cela fonctionne bien –, de travailler en concertation avec la région, sous la direction du Conseil d'Etat. La mesure acceptée aujourd'hui par le Conseil d'Etat, c'est que, si on décide une restriction de circulation, il faut donner un abonnement gratuit aux personnes qui laisseraient leur voiture. Mais on a aussi une critique des gens qui paient les abonnements et qui auraient droit aussi à une compensation en fonction des mesures actives. Mais, Dieu merci !, on n'est encore pas arrivé là.

Question

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) :** – J'ai une question sur les lieux de détente. J'imagine qu'elle concerne M<sup>me</sup> la directrice du patrimoine – indirectement du patrimoine, mais des domaines. La zone de Vidy et du parc Bourget se caractérise actuellement par deux épaves, c'est-à-dire le restaurant du Chalet des Bains, dont je crois savoir qu'il n'y a aucun

problème, car cela va bientôt se mettre en œuvre. En revanche, la Vaudaire m'interpelle. Je vais de temps en temps par là-bas, je fais du vélo dans le coin. Le 24 heures du 8 et du 9 mars donnait deux versions un peu différentes de la situation. Je cite : « La Vaudaire, d'autant plus que la Commune de Lausanne, trois mois après le sinistre, lui a fait savoir qu'elle suspendrait l'autorisation d'exploiter ». Et puis, plus loin on voit l'exploitant qui parle : « Ma priorité est de remettre en état les lieux ». J'aimerais savoir de quoi il retourne.

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique** : – C'est moi qui vous réponds, même si je n'ai pas beaucoup d'éléments de réponse à vous apporter.

Ce terrain est mis en droit de superficie au bénéfice du propriétaire du bâtiment. C'est un régime qui a été décidé par la Municipalité il y a deux ans, sauf erreur, ce qui fait que le bâtiment actuellement est en terrain privé ; la Commune ne possède que le sol. Cet objet n'est donc pas directement géré ou loué par la Ville de Lausanne.

Question

**M. Bertrand Picard (PLR)** : – J'ai une question pour M. le municipal Tosato. Je souhaite avoir des informations complémentaires sur un aspect de la future carte scolaire, qui ne m'a pas paru très clair. En effet, je n'ai pas saisi ce qui reliait la création de trois nouveaux établissements scolaires à Lausanne avec les récents incidents survenus dans divers établissements scolaires tels que décrits dans la presse régionale ces derniers jours. Pourriez-vous éclairer ma lanterne ?

Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale** : – Vous avez effectivement raison, il n'y a aucun lien entre la nouvelle carte scolaire et les divers incidents survenus dans divers établissements scolaires ces derniers temps. La demande de création de trois nouveaux établissements scolaires résulte de l'étude d'un groupe de travail, Horizon 2020, qui réunissait les directeurs des établissements scolaires, les planificateurs de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et le Service des écoles primaires et secondaires.

Cette étude pose un certain nombre de constats. Le premier, c'est la grandeur : l'importance du nombre d'élèves des établissements scolaires 1P-6P lausannois, le développement de la ville, l'augmentation de la population dans le quartier des Fiches, à Vers-chez-les-Blanc, aux Plaines-du-Loup, et puis la volonté d'avoir moins d'élèves dans des établissements des quartiers socialement sensibles. Cela a généré la demande de la Municipalité au Conseil d'Etat de la création de trois nouveaux établissements.

Nous allons rencontrer la Direction générale de l'enseignement obligatoire du Département de la formation de la jeunesse et de la culture le mois prochain pour voir quelles modalités on peut mettre en place et comment on découpera ces nouveaux établissements.

## Lausanne 2020

### Présentation et soutien d'une candidature lausannoise à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020

#### Réponse au postulat de M. Jacques Pernet

Rapport-préavis N° 2014/2 du 16 janvier 2014

Sports, intégration et protection de la population, Administration générale et culture

#### 1. Objet du rapport-préavis

Par ce rapport-préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1 million de francs, afin de couvrir les frais de préparation et de dépôt du dossier de candidature à l'organisation à Lausanne des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020 et d'accepter, dans l'hypothèse du choix de Lausanne comme ville organisatrice de ces Jeux, le principe de l'octroi d'une subvention de 8 millions de francs et d'une garantie de couverture de déficit.

Elle répond ainsi au postulat de M. Jacques Pernet demandant le dépôt, en collaboration avec les autorités cantonales, d'une telle candidature.

#### 2. Les Jeux olympiques de la jeunesse

En juillet 2007, lors de la 119<sup>e</sup> session du Comité international olympique (CIO), à Guatemala City, sont créés les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ). Projet cher à M. Jacques Rogge, alors président du CIO, les JOJ ne sont pas des Jeux olympiques juniors mais des jeux visant la promotion de la pratique du sport chez les jeunes, et à leur transmettre les valeurs de l'olympisme (excellence, respect, amitié). A cette fin, les JOJ allient manifestation sportive de haut niveau et programme culturel et éducatif. Ils sont ouverts à de jeunes athlètes de talent âgés de 15 à 18 ans.

Lors de leur création en 2007, le CIO a décidé que les JOJ auraient lieu tous les quatre ans et qu'en alternance se tiendraient des JOJ d'été et d'hiver. De plus, leur taille et leur durée devraient être limitées (3'500 jeunes, durant 12 jours pour les JOJ d'été et 1'500 jeunes durant 10 jours pour ceux d'hiver), afin de permettre à un maximum de villes à travers le monde d'être candidates. Les premiers JOJ d'été ont eu lieu en 2010, à Singapour et ceux d'hiver en 2012, à Innsbruck.

Comme les Jeux olympiques, les JOJ ont donc lieu tous les quatre ans, ils comprennent aussi une cérémonie d'ouverture et une de clôture, ainsi qu'une vasque dans laquelle brûle la flamme olympique tout au long de la manifestation, s'organisent autour d'un village olympique et de sites dévolus aux compétitions. Par contre, ils ne sont pas télévisés de façon planétaire et ne bénéficient pas du même engouement de la part des partenaires économiques du CIO.

##### 2.1 Les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver

###### *La compétition*

Le programme des sports organisés dans le cadre des JOJ repose sur celui des Jeux olympiques. Pour les JOJ d'hiver, il s'agit de sept sports (biathlon, bobsleigh, curling, hockey sur glace, luge, patinage et ski) et quinze disciplines (biathlon, bobsleigh, skeleton, curling, hockey sur glace, luge, patinage artistique, patinage de vitesse, patinage de vitesse sur piste courte/short-track, ski alpin, ski de fond, ski acrobatique, combiné nordique, saut à ski et snowboard). Toutefois, le programme comprend aussi de nouvelles disciplines et/ou de nouveaux formats pour des disciplines existantes (par exemple des épreuves d'habileté en hockey sur glace, du saut à ski féminin ou du snowboard slopestyle), ainsi que des épreuves mixtes (tournoi de curling par exemple) et plurinationales.

Comme indiqué, la première édition des JOJ d'hiver a eu lieu en 2012, à Innsbruck, et a vu la participation de 1059 jeunes de 70 pays. Les prochains JOJ d'hiver se tiendront du 12 au 21 février 2016 à Lillehammer en Norvège.

*Le programme culturel et éducatif*

Le programme culturel et éducatif (PCE) se déroule en parallèle des compétitions. Si son contenu est laissé à l'appréciation des comités d'organisation et à leur créativité, les thèmes sur lesquels il se concentre restent toujours les mêmes : Olympisme, responsabilité sociale, développement de compétences, expression et bien-être et styles de vie sains. Le PCE propose des activités interactives, des ateliers, des groupes de discussion, des excursions et des exercices de formation à l'esprit d'équipe. Il n'est pas seulement destiné aux participants aux JOJ, il est également ouvert aux jeunes de 18 à 24 ans résidant dans la région des JOJ, qui y participent en tant que jeunes reporters, photographes et ambassadeurs. Pour le CIO, le contenu du programme culturel et éducatif est déterminant pour l'attribution des JOJ.

Voulu par le CIO et englobé au sein du programme culturel et éducatif des JOJ, le programme des athlètes modèles permet aux participants aux JOJ de rencontrer des champions olympiques médaillés ou des champions du monde. Ces athlètes modèles partagent avec les jeunes leurs expériences et leurs valeurs. Ils participent aux ateliers du programme culturel et éducatif et sont présents dans le village olympique. A titre d'exemple, Stéphane Lambiel, médaillé olympique en patinage artistique, ambassadeur de la candidature lausannoise et citoyen de notre ville, a été athlète modèle aux JOJ d'Innsbruck.

**2.2. Les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020**

La procédure de candidature pour l'organisation de la troisième édition des JOJ d'hiver a été lancée par le CIO, le 6 juin 2013. La date limite à laquelle les comités nationaux olympiques (CNO) doivent avoir informé le CIO du nom de leur ville candidate à l'organisation des JOJ a été fixée au 28 novembre 2013. A cette date deux CNO ont fait part de leur intérêt : le suisse avec Lausanne et le roumain avec Brasov.

Cela constitue la première étape d'un long processus, qui s'achèvera, en 2015, avec l'élection de la ville hôte. Le calendrier des prochaines étapes est, à ce jour<sup>1</sup>, le suivant :

2013		
	12 décembre	Signature de la procédure de candidature à l'organisation des JOJ
2014		
	15-16 janvier	Séminaire pour les villes requérantes
	17 juin	Remise des dossiers de candidature
	16-28 août	Programme des observateurs aux JOJ d'été de 2014 à Nankin (Chine)
	2-3 décembre	Présélection des villes candidates par la commission exécutive du CIO
2015		
	février-mars	Visioconférences entre la commission d'évaluation et les villes candidates
	avril-mai	Rapport de la commission d'évaluation du CIO
	juillet-août	Election de la ville hôte des JOJ d'hiver de 2020 à Kuala Lumpur (Malaysia)

<sup>1</sup> Les dates définitives de remise des rapports d'évaluation et d'élection de la ville hôte ne sont pas connues au moment de la rédaction de ce rapport-préavis.

### **3. Les Jeux olympiques de la jeunesse à Lausanne**

#### ***3.1. La démarche***

Lors de l'annonce de la tenue des premiers JOJ à Singapour, les autorités lausannoises et vaudoises ont décidé, dans le cadre de leur collaboration pour la promotion de Lausanne, capitale olympique, d'envoyer une délégation à ces jeux, afin de déterminer la faisabilité d'un tel événement à Lausanne. Si le résultat convainc la délégation, en particulier de la justesse du concept des JOJ, l'ampleur des moyens nécessaires pour l'organisation des JOJ d'été conforte dans l'idée que le format des jeux d'hiver s'adapte bien à une candidature lausannoise. Cette analyse sera confirmée par la délégation envoyée observer les premiers JOJ d'hiver à Innsbruck en 2012.

Sur la base du rapport présenté par la délégation commune aux JOJ de Singapour, le Conseil d'Etat et la Municipalité décident, en décembre 2010, de cofinancer une étude de faisabilité d'une candidature à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020 à Lausanne. Celle-ci est confiée à une société spécialisée dans le conseil aux collectivités publiques et ses résultats sont remis le 30 septembre 2011. Pour cette société, Lausanne peut organiser un tel événement à la condition que ce projet soit élargi au canton de Vaud et qu'il implique d'autres communes.

Convaincues du bien-fondé de leur démarche et motivés par les résultats de l'étude qu'ils ont commandée, les autorités cantonales et lausannoises décident d'aller de l'avant et de convaincre « Swiss Olympic », l'organe faîtière du sport suisse et comité national olympique, de soumettre au CIO une candidature suisse, celle de Lausanne. Cela ne va pas de soi. En effet, la ville et la région de Lucerne sont également intéressées par l'organisation des JOJ d'hiver de 2020 et « Swiss Olympic » soutient une candidature suisse à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 2022, « Grisons 2022 ». Cependant, le 3 mars 2013, le peuple des Grisons refuse le projet, ouvrant ainsi la voie à une candidature suisse aux JOJ d'hiver de 2020.

En juin 2013, un dossier est déposé auprès de « Swiss Olympic », après avoir été présenté au conseil exécutif de l'organe faîtière du sport suisse le 23 avril. Le 22 août, ce dernier annonce qu'il entend présenter Lausanne comme candidate suisse à l'organisation de cet événement et qu'il soumet son choix au Parlement suisse du sport. Celui-ci l'accepte le 19 septembre 2013.

#### ***3.2. Pourquoi une candidature pour les JOJ d'hiver de 2020 ?***

A cette question, la Municipalité et le Conseil d'Etat donnent trois réponses : pour le sport suisse, pour les valeurs olympiques et pour la capitale olympique.

*Pour le sport suisse : parce que nous voulons développer et soutenir la promotion du sport auprès des jeunes dans notre ville, notre canton et notre pays*

Un événement sportif se doit d'avoir un impact durable là où il se déroule. Les JOJ d'hiver à Lausanne doivent répondre à cet objectif. Ils doivent également s'inscrire dans une vision à court et moyen termes de promotion du sport chez les jeunes et de la relève, que ce soit au niveau local, cantonal ou fédéral. « Lausanne 2020 » est l'occasion idéale de lancer de tels programmes, de mobiliser les fédérations nationales, qu'elles soient d'été ou d'hiver, afin de faire de ces jeux un moteur pour le sport suisse.

*Pour les valeurs olympiques : parce que nous voulons raviver la flamme de l'Olympisme dans toute la Suisse*

Depuis 1948, la Suisse n'a plus organisé de Jeux olympiques. Plusieurs candidatures ont été lancées depuis et ont échoué à divers stades du processus. S'il aboutit, ce projet permettra de raviver les valeurs de l'olympisme au sein de l'ensemble de la population de ce pays et de démontrer la capacité de la Suisse à organiser un tel événement.

*Pour la capitale olympique : parce qu'il existe un lien fort et naturel entre la capitale olympique et les JOJ*

En 2015, nous célébrerons le centenaire de la décision de Pierre de Coubertin d'installer à Lausanne le siège du CIO. Depuis vingt ans maintenant, Lausanne est, sur décision de ce même CIO, la capitale olympique. Aujourd'hui, 58 fédérations et organisations sportives internationales ont leur siège à Lausanne ou dans le canton, faisant de notre ville la capitale administrative du sport mondial. Cependant, notre ville et le canton de Vaud sont aussi une région de pratique sportive. En trente ans, Lausanne et le canton de Vaud ont accueilli plus d'une cinquantaine d'événements de portée nationale et internationale. La tenue des JOJ d'hiver permettra de renforcer cette compétence et de montrer, tant à notre population, qu'à celle des autres pays, que la capitale olympique est aussi une ville qui vit le sport. De plus, par leur format et leur contenu, les JOJ d'hiver permettront de mettre en avant la diversité et les échanges culturels dans un canton où pratiquement un tiers de sa population est étrangère. Au travers du programme culturel et éducatif, l'importance de la recherche et de la formation, dans une région qui accueille des institutions renommées telles que l'Université de Lausanne (UNIL), l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'International institute for management development (IMD) et l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL), sera valorisée.

### **3.3. Le dossier « Lausanne 2020 »**

L'articulation et la présentation du dossier de candidature « Lausanne 2020 » répondent à des directives extrêmement précises et strictes établies par le CIO. Son élaboration a été confiée à une société de la place. A l'heure actuelle, hors les arguments en faveur de Lausanne et le budget<sup>2</sup>, il présente les points suivants :

#### *3.3.1. Les sites*

« Lausanne 2020 » n'est pas seulement la candidature de Lausanne à l'organisation des JOJ d'hiver de 2020, c'est aussi et avant tout un projet fédérateur pour tout le canton de Vaud. C'est dans ce but, qu'il s'articule autour de trois pôles : le pôle Lausanne, le pôle Alpes et le pôle Jura.

#### *Le pôle Lausanne*

Pôle central, il comprendrait tous les sports de glace (ou en tout cas une grande majorité d'entre eux), le village olympique, les cérémonies d'ouverture et de clôture, les célébrations des médailles, le centre principal du programme culturel et éducatif, le logement de la famille olympique et des médias, ainsi que le centre principal des médias et celui de diffusion. Le choix des différents lieux de cérémonies et de compétitions n'est, aujourd'hui, pas définitif et sera affiné au fur et à mesure de l'évolution du projet.

Ainsi, actuellement le hockey sur glace aurait lieu au Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM). Tandis que le curling, le patinage de vitesse sur piste courte et le patinage artistique auraient lieu à Beaulieu. Beaulieu servirait également de centre de presse et de centre de diffusion. Le patinage de vitesse serait l'hôte du centre sportif de l'UNIL, tandis que l'EPFL accueillerait le village olympique et la majorité des activités liées au PCE. Les différentes cérémonies (ouverture, clôture et médailles) auraient pour cadre soit le futur stade de la Tuilière, soit le stade Pierre-de-Coubertin. Le Musée olympique accueillerait une partie du PCE.

#### *Le pôle Alpes*

Pôle du ski, du snowboard, de la luge et du skeleton, les stations des Diablerets, de Leysin, des Mosses ou de Villars formeraient le cœur des activités alpines des JOJ. Les divers sites seront désignés durant le premier semestre de 2014.

<sup>2</sup> Celui-ci est présenté au chapitre 4 « Aspects financiers ».

Actuellement seules les épreuves de bobsleigh ne peuvent être organisées sur le territoire vaudois. Cependant, l'EPFL étudie, conjointement avec la Fédération internationale de bobsleigh et de tobogganing (FIBT), dont le siège est à Lausanne, la possibilité de créer, au cœur des villes, des pistes de monobob<sup>3</sup> utilisant de la glace artificielle (matériau synthétique). Si une telle piste devait être faisable à un coût et avec un impact environnemental acceptables, des épreuves de monobob pourraient être inscrites au programme des JOJ d'hiver de 2020.

#### *Le pôle Jura*

Pôle du ski nordique, le Jura accueillerait les compétitions de ski de fond, de biathlon et de combiné nordique. Quant au saut à ski, il n'existe pas de tremplin en Suisse romande. Les épreuves auraient lieu en France voisine, à 5 km de la frontière suisse, à Chaux-Neuve ou aux Tuffes.

La répartition des sites en pôles permet une identification aisée pour les participants et les spectateurs, un regroupement des sports facilitant la logistique pour les fédérations sportives et une répartition sur l'ensemble du territoire vaudois, fédérant le canton derrière ce projet.

#### *3.3.2. Le programme culturel et éducatif*

Le PCE doit être l'une des grandes forces du dossier de candidature « Lausanne 2020 ». Pour ce faire, Lausanne dispose de plusieurs atouts : elle est la ville où se sont développées, depuis un siècle, les valeurs fondamentales de l'olympisme. Elle est au cœur d'un des pôles académiques les plus importants de Suisse. Lausanne est aussi une ville de culture. D'une extraordinaire richesse et diversité avec ses institutions publiques et privées, mais aussi grâce à sa population provenant de 160 pays (42,1 % de la population résidente lausannoise).

Pour les autorités cantonales et lausannoises, le PCE doit être développé en collaboration avec l'UNIL, l'EPFL, l'IMD, l'EHL et les services de la culture, mais aussi Swiss Olympic, l'Office fédéral du sport (OFSP), le CIO et les organes en charge de l'intégration. De plus, les comités d'organisation des JOJ d'hiver d'Innsbruck et de Lillehammer doivent être intégrés, afin de créer une continuité entre les JOJ.

Si les thèmes devant être traités dans le PCE sont connus (Olympisme, responsabilité sociale, développement de compétences, expression, bien-être et styles de vie sains), il est actuellement difficile de lister les actions précises qui seront entreprises, en cas d'organisation des JOJ. En effet, il est trop tôt pour savoir quelles seront les technologies en 2020, quels seront les médias utilisés, quelles seront les problématiques du sport, par exemple. Relevons que l'ébauche du programme culturel et éducatif, qui sera proposé en 2016 aux JOJ d'hiver de Lillehammer, vient juste de démarrer.

#### *3.3.3. L'hébergement*

L'hébergement concerne les athlètes, leurs accompagnants, la famille olympique, les spectateurs et les médias. Hors athlètes et accompagnants, la capacité hôtelière de Lausanne et de ses environs est suffisante. Quant au village olympique, il sera situé à Chavannes-près-Renens, au cœur de l'EPFL. Le projet, mené actuellement par l'EPFL, le canton de Vaud et des partenaires privés, consiste en la construction, d'ici à 2019, de 1'500 nouveaux logements pour étudiants pouvant contenir jusqu'à 2'000 lits. Après les JOJ, ces logements seront mis à disposition des étudiants. Actuellement en phase de développement, ce projet permettra de doubler la capacité de logements pour étudiants à l'ouest de Lausanne et répondra à un besoin important et urgent en lits de ce type. Les JOJ laisseraient là un héritage significatif pour la jeunesse estudiantine. Quel que soit le résultat de la candidature lausannoise à l'organisation des JOJ d'hiver de 2020, ces logements, une

<sup>3</sup> Le monobob se situe entre la luge et le bobsleigh. Il emprunte à la première le côté individuel et couché en arrière (en fait semi-couché dans le monobob) et au second la forme générale de l'engin (sorte de bob à deux raccourci).

des priorités actuelles de l'EPFL, devraient être réalisés, ce qui constitue un gage de sécurité pour ladite candidature.

Ces logements seraient situés à proximité immédiate du nouveau Centre des congrès de l'EPFL (« Swiss Tech Convention Center »), qui sera inauguré en avril 2014. Ce centre, d'une surface de 14'000 m<sup>2</sup> et d'une capacité de 3'000 personnes, sera l'un des centres les plus avancés technologiquement d'Europe et sera entièrement mis à disposition pour servir de cœur au programme culturel et éducatif des JOJ.

Outre le confort de logements neufs et une situation au cœur d'un campus d'importance et de réputation internationales, le village olympique de l'EPFL offrira la proximité de lieux de restauration adaptés, de transports de masse et de sites de pratiques sportives.

Relevons qu'à l'heure actuelle, la création d'un village olympique « satellite » est envisagée dans le pôle Alpes, afin de faciliter les trajets des équipes. Cependant, l'idée est qu'une fois les compétitions terminées, les athlètes regagnent le village olympique « principal » pour continuer à participer aux festivités et aux activités du PCE. Car, contrairement aux Jeux olympiques « traditionnels », lors desquels les athlètes sont libres de vivre ou non au village olympique, les participants aux JOJ ont l'obligation d'y séjourner durant toute la durée des jeux.

#### *3.3.4. Les transports*

Tous les lieux de compétition, mais aussi de fête et ceux liés au PCE sont facilement accessibles par les transports publics. Outre les tl, les CFF, la Poste (cars), le LEB et plusieurs sociétés de transports publics du canton devront être sollicités et des arrangements trouvés, afin d'encourager un usage quasi exclusif de ces moyens de transports. Relevons que lors de l'Euro 2008, les billets des matches faisaient office de tickets de transport valables sur tous les transports publics depuis le lieu de résidence (domicile ou hébergement) jusqu'à celui du match et retour, durant vingt-quatre heures. Cela pourrait servir de base au système qui devrait, alors, être mis en place.

Les athlètes et leurs accompagnateurs seraient pris en charge dès leur arrivée en Suisse et bénéficieraient, au travers de leur accréditation, de la gratuité des transports publics. Des transports particuliers, par exemple du lieu d'hébergement au site de compétition, devraient être organisés dans les pôles Alpes et Jura.

#### *3.3.5. La subsistance – la logistique*

Du point de vue de la subsistance, le défi logistique que représenterait l'organisation des JOJ d'hiver est moindre que celui auquel ont dû faire face les organisateurs de la Gymnaestrada en 2011 (20'000 participants et 6'000 bénévoles). Mais il existe tout de même, car la qualité et la diversité devront être au rendez-vous sur plusieurs sites en même temps.

La collecte, le recyclage et l'élimination des déchets seront abordés dans le dossier de candidature.

#### *3.3.6. La sécurité – la santé*

Le dossier de candidature insistera sur la stabilité et la sécurité de notre pays. Sans les détailler, il abordera les questions sécuritaires sous un angle pratique. Les autorités, qu'elles soient fédérales, cantonales ou communales, s'engagent à ce que tout soit mis en œuvre pour assurer la sécurité des participants, des accompagnants et du public. Les mesures dans le domaine seront adaptées en tenant compte des spécificités de l'événement et de la situation extérieure prévalant au moment de la tenue de JOJ. Il est donc trop tôt, pour dire qui, et avec quels moyens, sera mis sur pied.

Les mêmes considérations prévalent pour l'aspect médical. Nous relèverons, cependant, que des antennes médicales devront être installées sur les différents sites et que, dans les

cas les plus importants, différents centres existants à Lausanne, ainsi que le CHUV, devront être à disposition.

#### 4. Aspects financiers

##### 4.1. Coût de la candidature

Brasov et Lausanne ont jusqu'au 17 juin 2014 pour remettre au CIO le dossier de candidature à l'organisation des JOJ d'hiver de 2020. Son contenu, nous l'avons évoqué au chapitre précédent, répond à un cahier des charges extrêmement précis édicté par le CIO. Une fois élaboré, il conviendra de le présenter, de le faire connaître et de le défendre, afin de convaincre la centaine de membres du CIO participant au vote, que le projet « Lausanne 2020 » est supérieur à celui de Brasov. Cette deuxième phase s'achèvera par une présentation formelle devant le CIO en juillet ou août 2015<sup>4</sup>.

Les coûts inhérents à l'élaboration, au dépôt, à la promotion et à la défense du dossier de candidature sont estimés à 2 millions de francs. Ce montant s'explique par la complexité et la précision des réponses à fournir au CIO, ce qui nécessite que ce travail soit confié à une société spécialisée, et par les coûts liés à la promotion tant en Suisse qu'à l'étranger de la candidature. Ces coûts sont pris en charge à part égale par la Ville de Lausanne et par le canton de Vaud. Ils font pour Lausanne l'objet, par le présent rapport-préavis d'une demande d'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1 million de francs.

##### BUDGET DE CANDIDATURE « LAUSANNE 2020 »

POSTES	PRODUITS	CHARGES
DOSSIER DE CANDIDATURE (études, conseil rédaction, honoraires)		500'000
PRODUCTION VIDEOS (vidéos promotionnelles et techniques)		500'000
COMMUNICATION (site Internet, brochures, photos)		325'000
EVENEMENTS PROMOTIONNELS NATIONAUX		300'000
LOGISTIQUE DES ACTIVITES DE LOBBYING		150'000
DIVERS (dont ambassadeurs de la candidature et goodies)		225'000
SUBVENTION VILLE DE LAUSANNE	1'000'000	
SUBVENTION ETAT DE VAUD	1'000'000	
<b>TOTAL</b>	<b>2'000'000</b>	<b>2'000'000</b>

##### 4.2. Budget provisoire des JOJ d'hiver

Si Lausanne devait obtenir l'organisation d'une manifestation de l'envergure des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver, sa tenue nécessiterait la mobilisation de moyens, tant humains que financiers, importants. Les moyens humains consisteraient en pratiquement 2'000 bénévoles et un comité d'organisation d'une septantaine de personnes. Quant aux moyens financiers, le budget de la manifestation est estimé actuellement à 36 millions de francs. Fondé sur la base des documents du CIO et des JOJ d'hiver d'Innsbruck et des indications fournies par le comité d'organisation de ceux de Lillehammer, ce budget sera partie intégrante du dossier de candidature. Toutefois, il importe de relever son caractère provisoire. Seule une attribution des jeux à Lausanne permettrait de disposer de chiffres définitifs.

<sup>4</sup> Cf. Note 1.

## BUDGET PROVISOIRE « LAUSANNE 2020 »

POSTES	PRODUITS	CHARGES
SITES SPORTIFS		5'000'000
VILLAGES OLYMPIQUES*		5'000'000
PROGRAMME CULTUREL ET EDUCATIF		2'600'000
RESSOURCES HUMAINES		6'000'000
TELECOMMUNICATION, PRODUCTION TV & INTERNET		2'600'000
TRANSPORTS		2'500'000
PUBLICITE ET PROMOTION		2'000'000
ADMINISTRATION		2'000'000
SECURITE ET SERVICES MEDICAUX		1'300'000
CENTRE DES MEDIAS		1'000'000
CEREMONIES		1'000'000
RESTAURATION		850'000
EVENEMENTS PREOLYMPIQUES		500'000
AUTRES DEPENSES (dont divers et imprévus)		3'650'000
SPONSORING	5'250'000	
SUBVENTION VILLE DE LAUSANNE	8'000'000	
SUBVENTION ETAT DE VAUD	8'000'000	
SUBVENTION CONFEDERATION	8'000'000	
CONTRIBUTIONS DIVERSES (CIO, communes hôtes)	6'000'000	
RECETTES DIVERSES	750'000	
<b>TOTAL</b>	<b>36'000'000</b>	<b>36'000'000</b>

\*Ce poste comprend les dépenses pour l'hébergement et la restauration des athlètes au sein des villages olympiques (principal et satellite). Selon les directives reçues, ce montant est couvert par une contribution du CIO d'un montant équivalent, figurant sous « Contributions diverses ».

#### **4.3. Principe de l'octroi d'une subvention et d'une garantie de couverture de déficit**

A la lecture de ce budget, il importe de relever, qu'à l'opposé des Jeux olympiques, qu'ils soient d'été ou d'hiver, les JOJ ne jouissent pas encore d'une visibilité planétaire. De ce fait, il est illusoire de tabler sur une couverture des dépenses uniquement grâce au sponsoring et aux droits TV. C'est pourquoi, la part attendue des collectivités publiques, de même que celle du CIO, est importante. De plus, certains éléments influant directement sur l'équilibre budgétaire d'un tel événement (engouement du public par exemple) restent aléatoires et ne peuvent être connus précisément que peu avant ou durant son déroulement. Comme dans beaucoup de manifestations sportives d'envergure, le retour sur investissement des JOJ à Lausanne consistera avant tout en un impact sur, entre autres, l'image de la ville et du canton en Suisse et dans le monde sportif national et international, sur la promotion du sport comme élément de cohésion sociale chez les jeunes, ou sur la promotion de nos hautes écoles de par le monde.

Dans l'immédiat, la garantie d'un soutien des pouvoirs publics, à tous les échelons (Confédération, canton, commune), permettra à la candidature d'aller de l'avant. C'est pourquoi, considérant le soutien, déjà acquis, du canton de Vaud et, en cas d'obtention des JOJ d'hiver de 2020, de la Confédération, la Municipalité sollicite de votre Conseil le principe de l'octroi, en faveur du futur comité d'organisation desdits JOJ, d'une subvention de 8 millions de francs et d'une garantie de couverture de déficit. Dites subvention et

garantie de couverture de déficit feront l'objet, en cas de succès de la candidature lausannoise à l'organisation des JOJ d'hiver 2020, d'un préavis ad hoc dans les meilleurs délais. Relevons, qu'une procédure similaire et aux mêmes conditions sera entreprise au niveau cantonal.

## 5. Infrastructures

Les infrastructures nécessaires à la tenue des JOJ d'hiver sont soit existantes, soit auront un caractère provisoire. C'est par exemple, dans le Pôle Lausanne, en l'état actuel du dossier, le cas des aménagements prévus au Palais de Beaulieu (sports de glace et centre de presse) ou au centre sportif de l'UNIL (piste de patinage de vitesse). Ces travaux figurent dans le budget provisoire présenté au chapitre précédent. Aucune infrastructure, en particulier sportive, ne devra être réalisée spécifiquement pour les JOJ. Toutefois, le Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM) devra être rénové et transformé pour pouvoir être à même d'accueillir les tournois de hockey sur glace prévus au programme des JOJ. Cependant, sa réfection et sa transformation, de même que son intégration au projet de piscine olympique couverte, sont prévues de longue date. Plusieurs variantes sont à l'étude. L'une d'elles prévoit la démolition et la reconstruction du CIGM aux standards actuels en matière de confort, mais aussi, et surtout, d'efficacité énergétique. Cette variante a les faveurs de toutes les parties concernées, mais est la plus chère. La candidature « Lausanne 2020 » pourrait être le déclencheur nécessaire à son choix et à sa réalisation. Le nouveau CIGM deviendrait, avec le village olympique, l'héritage tangible de ces jeux pour les générations futures. Toutefois, cela n'est possible que si les autorités vaudoises contribuent de façon significative au financement de ces travaux.

## 6. Incidences sur le budget

### 6.1. Conséquences sur le budget d'investissement

(en milliers de francs)	2014	2015	2016	2017	Total
Dépenses d'investissements	1'000	0	0	0	1'000
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0
<b>Total net</b>	<b>1'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'000</b>

### 6.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

#### 6.2.1 Charges d'intérêts

Cet objet étant amorti en une fois, il ne générera qu'une charge d'intérêt de 15'100 francs, en 2014 uniquement.

#### 6.2.2 Charges d'amortissement

En fonction de la durée d'amortissement retenue, soit une année, le crédit sera entièrement amorti en 2014.

#### 6.2.3 Charges d'exploitation

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2014 à 2020 sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>0.0</b>
<b>(en milliers de francs)</b>						
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>0.0</b>
Charge d'intérêts	15.1	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>15.1</b>
Amortissement	1'000.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>1'000.0</b>

<b>Total charges suppl.</b>	<b>1'015.1</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>1'015.1</b>
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>0.0</b>
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>0.0</b>
<b>Total net</b>	<b>1'015.1</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>1'015.1</b>

#### 6.2.4. Plan des investissements

Le plan des investissements pour les années 2014 à 2017 prévoit un montant de 6 millions de francs, réparti en une fois 1 million de francs, en 2014, pour la couverture des frais de candidature, et en une fois 5 millions de francs, en 2020, comme subvention en cas de réussite de ladite candidature. La différence provient, suite aux études entreprises, d'un affinage du budget nécessaire à l'organisation des JOJ. Toutefois, le montant réellement nécessaire ne pourra être connu qu'une fois les jeux attribués.

### 7. Postulat de M. Jacques Pernet

Le postulat de M. Jacques Pernet, intitulé « Etude de la pose de candidature de Lausanne – ensemble avec le Canton – pour l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'une prochaine olympiade » a été déposé le 12 octobre 2010 et a été soumis, le 23 novembre 2010<sup>5</sup>, à l'examen d'une commission, puis, sur proposition de cette dernière, renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 13 septembre 2011<sup>6</sup>.

#### Rappel du postulat

Dans son postulat, M. Pernet demande à la Municipalité de Lausanne qu'elle entreprenne les études nécessaires, en collaboration avec l'Etat de Vaud, afin de déterminer la faisabilité ou non de la tenue en notre ville des Jeux olympiques de la jeunesse. Quant à l'aspect financier de la tenue de ces jeux, il estime que les retombées qu'ils induiraient directement ou indirectement, avant, pendant et après la manifestation, devraient compenser les coûts d'organisation.

#### Réponse de la Municipalité

Au-delà des aspects financiers, qui ne peuvent aujourd'hui, sept ans avant la manifestation, être considérés comme définitifs, la tenue d'un événement aussi important que les Jeux olympiques de la jeunesse serait, à n'en pas douter, une formidable opportunité économique, sociale et humaine. Ces jeux, à taille humaine, destinés à promouvoir des valeurs auxquelles la Municipalité adhère, seraient l'occasion unique de démontrer le savoir-faire et le dynamisme d'une ville, d'une région, d'un canton, riches de la diversité de celles et ceux qui l'habitent. C'est pourquoi, convaincue de son bien-fondé, elle soutient la candidature « Lausanne 2020 », et espère qu'elle bénéficiera du soutien de votre Conseil.

### 8. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2014/2 de la Municipalité, du 16 janvier 2014

où le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques Pernet ;

<sup>5</sup> Bulletin du Conseil communal (BCC) 2010-2011, tome I, p. 454.

<sup>6</sup> BCC 2011-2012, tome I, pp. 209-213.

2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1 million de francs destiné à couvrir les frais de préparation et de dépôt du dossier de candidature à l'organisation, à Lausanne, des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020 ;
3. d'amortir en un an le crédit prévu sous chiffre 2 par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. d'accepter le principe de l'octroi au futur comité d'organisation, d'une subvention de 8 millions de francs et d'une garantie de couverture de déficit, étant entendu que dites subventions et garantie de couverture de déficit feront l'objet, en cas de succès de la candidature lausannoise à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020, d'une demande formelle d'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, destiné à couvrir la part de la Ville au financement de ladite organisation.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

#### Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, M. Marc Vuilleumier, municipal, et M. Daniel Brélaz, syndic.

#### **Rapport photocopié de M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur**

La commission finances, dans sa séance du 12 février a traité ce sujet dans la salle des commissions de l'Hôtel de ville.

Elle était composée de Mesdames Sylviane Bergmann, Anne-Françoise Decollogny, Françoise Longchamp, Messieurs Claude Bonnard, Jean-François Cachin, Valentin Christe, Georges-André Clerc, Julien Eggenberger, Philippe Mivelaz, Pierre-Yves Oppikofer, David Payot, Giampiero Trezzini et Philippe Clivaz (rapporteur).

Etaient excusés : Messieurs Benoît Gaillard, Pierre-Antoine Hildbrand.

Sont absents au moment du vote : Madame Françoise Longchamp et Monsieur Pierre-Yves Oppikofer.

La Municipalité était représentée par Madame Florence Germond et Messieurs Marc Vuilleumier et Daniel Brélaz.

Ils sont accompagnés de Mesdames Elisabeth Huber (procès verbal) et Sabrina Attias (Déléguée au Sport International) et Messieurs David Barbi (Chef du Service Financier), Patricie Iseli (Chef du Service des Sports)

Après les salutations et présentations d'usage, une présentation détaillée du projet est faite à la commission. Une discussion générale s'ensuit.

Des questions sont posées quant à la possibilité de mettre un plafond à la garantie de déficit, ou de la possibilité d'ouvrir plus le financement des Jeux Olympiques à des fonds privés.

Des questions de compréhension du budget de 36 millions pour l'organisation de la manifestation sont également posées. Les membres de la Municipalité et de l'administration présents répondent dans les détails et à satisfaction des membres de la commission.

Il est notamment précisé que le présent préavis concerne la demande de financement (1 million) de la candidature de Lausanne et non de l'organisation des Jeux eux-mêmes. En cas de choix de Lausanne comme ville organisatrice, un nouveau préavis sera présenté, sur la base du budget de 36 millions proposé dans le préavis 2014/2. La Municipalité précise également qu'en raison du fait que tous les sites sont pratiquement déjà existants, l'impact sur l'environnement d'un tel projet serait minime. Elle assure enfin que le financement est solidaire dans le sens où, si la confédération ou le canton devaient refuser le projet, la ville ne s'y engagerait pas seule.

Après que chacun ait pu exprimer son point de vue, il est procédé à la lecture chapitre par chapitre du préavis.

Au chapitre 7 réponse au Postulat de M. Jacques Pernet, un membre précise que, même absent de cette commission, le postulant est satisfait de la réponse municipale.

Au chapitre 8 conclusions, le président propose de prendre la conclusion 1, puis les conclusions 2 à 4 en bloc et la conclusion 5 séparément. La commission accepte.

Sur les 11 commissaires présents,

La conclusion 1 est acceptée à l'unanimité.

Les conclusions 2 à 4 sont acceptées par 10 oui et 1 abstention.

La conclusion 5 est acceptée par 8 oui et 3 abstentions.

Discussion

**M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR)** : – J'ai le plaisir d'annoncer que le groupe PLR soutient cette proposition. Il espère un soutien net et enthousiaste du Conseil communal dans son ensemble, sans arrière-pensée, sans abstention, sans refus. Même si, évidemment, de telles positions pourraient être légitimes, il s'agit de soutenir cette candidature. On méconnaît parfois l'importance de l'olympisme pour Lausanne. J'aimerais aussi saluer la prévoyance de Jacques Pernet au moment où il a déposé son postulat et je me réjouis de la bonne coordination avec le Canton.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – Les Jeux olympiques de la jeunesse, s'ils se tenaient à Lausanne en 2020, représenteraient un événement exceptionnel pour la Ville. Ils présentent de nombreuses qualités, et j'en citerai quelques-unes. Tout d'abord, le programme des jeux n'est pas que sportif ; il s'accompagne d'une partie au moins aussi importante culturelle et pédagogique : éducation aux valeurs olympiques notamment et programme culturel en collaboration avec les hautes écoles.

Par ailleurs, les jeux sont également ouverts aux jeunes de la région, qui pourront y participer comme ambassadeurs, photographes ou reporters. Ce sera aussi l'occasion de mettre en valeur la forte intégration de la population étrangère de notre Canton et sa diversité.

Ce qu'il y a d'intéressant pour Lausanne, c'est qu'il n'y aura pratiquement pas besoin de réaliser de nouvelles infrastructures. Lausanne accueillera le village olympique et les différentes cérémonies qui ponctuent les jeux et les sports de glace. La Ville et le Canton de Vaud sont partenaires dans cette première phase de financement qui nous est demandé, à laquelle s'ajoutera la Confédération si la candidature de Lausanne est choisie ; quand il s'agira d'organiser les jeux, s'y ajoutera aussi le sponsoring en particulier. Vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutiendra avec conviction la candidature de Lausanne à la venue des Jeux olympiques de la jeunesse.

**M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts) :** – En 1988, un certain Daniel Brélaz se battait énergiquement contre l’organisation des Jeux olympiques à Lausanne. C’est dire qu’a priori, chez les Verts, les Jeux olympiques ne suscitent pas d’enthousiasme.

Cependant, l’organisation de Jeux olympiques de la jeunesse, dont l’aspect commercial semble à l’arrière-plan, est considérée avec davantage de bienveillance. Toute organisation d’importance favorise des projets souvent intéressants. Dans ce cas, des collaborations régionales permettront de réaliser la piscine-patinoire de Malley, et la nécessité de loger les participants verra la construction de 1500 logements, qui seront mis ensuite à disposition des étudiants.

Cette ouverture à la jeunesse permettra des échanges et une expérience formidable avec, à la clé, un programme éducatif et culturel. Ce sera l’occasion de mettre en avant Lausanne comme ville de culture et comme ville riche en pôles académiques. Les stations des Alpes vaudoises, qui font partie du tissu économique vaudois, auront aussi un outil de promotion des sports d’hiver, elles qui désespèrent que notre jeunesse skie de moins en moins.

Nous avons retenu, en séance de commission, que le Comité international olympique recommande de ne pas faire de dépenses somptuaires pour les Jeux olympiques de la jeunesse et, bien sûr, nous souhaitons que cette recommandation soit suivie. Nous avons aussi retenu que les installations existantes seront utilisées, mais qu’il n’est pas exclu de faire homologuer de nouvelles pistes. Nous avons appris qu’il n’y aurait pas de discipline de descente à ski qui exigerait des aménagements de ski pouvant signifier le sacrifice de forêts. Il est dit qu’en principe, il n’y aura pas d’impact significatif sur la nature.

Nous aimerions entendre la Municipalité sur son engagement sur les aspects environnementaux des infrastructures à créer. Au final, les Verts accepteront les conclusions de ce préavis et soutiendront la candidature des Jeux olympiques d’hiver de la jeunesse.

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – Je ne suis pas foncièrement contre les Jeux olympiques, encore moins lorsqu’ils sont pour la jeunesse. Il faut dire oui pour la jeunesse. Je rappelle que la Ville de Lausanne accueille le siège du Comité international olympique, et rappelons-le, c’est plutôt positif pour les commerçants que d’avoir ce genre d’évènement à Lausanne.

Mais des questions se posent. On le sait, le syndic de la Ville de Lausanne est président de l’Union mondiale des villes olympiques, mais également président de la Commission ville et développement durable de l’Association internationale des maires francophones. La Ville de Lausanne se doit donc d’être exemplaire, et même précurseur en matière de durabilité environnementale lors des manifestations olympiques. Elle n’en a pas le choix, considérant les différentes casquettes de notre syndic. Or le préavis ne fait aucune mention de durabilité environnementale ; il est simplement indiqué qu’un évènement sportif se doit d’avoir un impact durable là où il se déroule. Cela n’indique pas qu’il s’agit de durabilité environnementale et, si c’est le cas, c’est formulé de manière plutôt étrange. Il peut s’agir de durabilité des infrastructures, mais pas nécessairement du concept de jeux sur l’ensemble de l’environnement. Le préavis ne fait aucune allusion à l’environnement pour l’ensemble des jeux.

La seule exception qui est faite, en parlant du bob, est que si une telle piste devait être faite à un coût et avec un impact environnemental acceptable, des épreuves de monobob pourraient être inscrites aux JOJ d’hiver 2020. Cette phrase indique que seul cet élément pourrait être pris en compte, seule cette piste pourrait avoir un impact environnemental acceptable ; c’est malheureusement un peu court. Le rapport de la commission, lui, n’a qu’une seule phrase qui porte là-dessus : « La Municipalité précise également qu’en raison du fait que tous les sites sont pratiquement déjà existants, l’impact sur l’environnement d’un tel projet serait minime ». C’est un peu faible, quand on sait que, sitôt qu’on déplace un certain nombre de personnes, il peut y avoir bon nombre d’impacts.

Pour une ville qui se dit verte, il y a lieu de s'assurer que l'ensemble des lieux de compétition, qui ne seront pas à Lausanne, sera réalisé de la manière la plus durable possible. Rappelons quand même que, pour ces sites qui ne sont pas à Lausanne, la Ville n'aura pas grand-chose à dire sur la manière dont les communes veulent gérer ces éléments.

Au niveau des transports, un bon nombre d'interrogations se posent et subsistent. Il est fait référence à l'Euro 2008, qui se déroulait dans quatre stades en Suisse, qui se trouvaient à proximité immédiate des centres-ville et qui avaient de très bonnes connexions avec les transports publics. On sait que, par le choix des lieux présélectionnés aujourd'hui, il n'en est absolument pas le cas. On sait que certaines infrastructures pour certaines compétitions pourraient être dans le Jura français, actuellement sans transports, et dans les Préalpes vaudoises. On ne pourra pas transporter l'ensemble des personnes, tout au plus peut-être les compétiteurs et les accompagnants, mais on ne pourra pas tout faire pour ce qui est des commerces, etc.

Il faut par contre relever le fait que le village olympique se trouve à l'EPFL et qu'un bon nombre d'éléments se trouvent à Lausanne ; ils répondent à ce qui existe en termes de transports publics, et c'est une bonne chose. Il y a donc lieu de trouver des solutions pérennes pour ce genre de chose, pour s'assurer que, finalement, cela ne soit pas l'occasion pour ces communes de construire d'énormes parkings qu'il faudra par la suite remplir. Il y a deux solutions ; soit on nous dit qu'il y aura peu de gens qui se déplaceront pour aller voir ces Jeux olympiques de la jeunesse, ce qui serait regrettable, mais qui serait peut-être cohérent avec le premier principe, soit qu'il y ait peu d'impact sur l'environnement ; soit il y en aura beaucoup plus et, à ce moment-là, il faut qu'on revoie ce problème à la base.

On pourrait d'ailleurs s'interroger sur le fait que les Jeux olympiques de la jeunesse 2020 correspondent à peu près à ce que d'autres développent depuis quelques années, soit les Alpes 2020, projet dont certains éléments, qui ne sont pas nécessairement cités dans le cadre du projet Jeux olympiques de la jeunesse 2020, sont largement décriés par les protecteurs de l'environnement. La notion de durabilité ne se limite pas au fait que quelques arbres seront coupés ; il faut prendre en compte beaucoup plus d'éléments, que ce soit au niveau des constructions, des transports, des infrastructures, des zones de protection des espèces menacées et des répercussions à long terme des Jeux olympiques de la jeunesse, que ce soit pour Lausanne ou pour le Canton. Or force est de constater qu'aujourd'hui, dans la demande qui nous est faite – et je peux la comprendre –, il s'agit d'une garantie de déficit dans un premier temps. Peu d'éléments ont été avancés dans ce domaine.

Je ne demande donc pas une réponse de la Municipalité sur le champ, parce que ce serait impossible de l'avoir aujourd'hui, sauf à trop vouloir réduire leur portée. Mais qu'on ne se trompe pas : si le Conseil communal accepte aujourd'hui ce montant, et si Lausanne est choisie – ce qui est souhaitable, qu'on se le dise –, il ne sera plus possible de revenir en arrière. C'est la raison pour laquelle j'annonce déjà que je déposerai un postulat tout à l'heure, qui ne sera pas développé aujourd'hui, parce qu'il doit passer un certain nombre d'étapes avant d'être présenté à ce Conseil communal, de manière à ce qu'il y ait une prise de conscience de l'ensemble de ces éléments et que la Municipalité, que ce soit dans le cadre de son dossier de candidature qui arrive et qui est déjà en bonne voie de résolution – je n'en doute absolument pas, et on peut espérer qu'elle soit retenue –, mais également pendant les Jeux olympiques de la jeunesse, prenne en compte cette problématique de durabilité et d'environnement, qui tient à cœur aux Verts et qui tient à cœur au syndic, parce que cela a été dit tout à l'heure, on se souvient d'avoir eu des combats homériques en 1988.

Donc, oui aux jeunes, oui à une manifestation olympique dans notre Ville, qui héberge le siège du CIO, oui à un soutien très direct à nos commerces, aux hôtels, aux magasins, aux services, parce que c'est important, mais oui aussi à l'environnement et à la durabilité des

manifestations portées par notre Ville. Je vous remercie d'ores et déjà, lorsque le postulat sera développé dans ce plénum, de le renvoyer à la Municipalité.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Le groupe UDC va largement soutenir ce rapport-préavis qui, à notre sens, offrira une vitrine extraordinaire à Lausanne et permettra, entre autres, de réaffirmer son statut de Capitale olympique. Par ailleurs, nous constatons avec satisfaction qu'une fois n'est pas coutume, la Municipalité semble avoir mesuré l'intérêt financier de s'associer avec d'autres partenaires en vue de réaliser de tels projets d'envergure. Nous espérons donc que la Municipalité fera preuve, à l'avenir, du même sens de la mesure et appelons donc ce Conseil à soutenir ce projet avec enthousiasme.

**M. Alain Hubler (La Gauche) :** – Comme annoncé par notre municipal par voie de presse aujourd'hui même, le groupe La Gauche est un peu plus sceptique que le reste de cette assemblée. Certes, monsieur Ferrari, l'environnement est à protéger, mais peut-être que les êtres humains sont aussi à protéger. Il se trouve que les Jeux olympiques ont une histoire et que le CIO a aussi une histoire. Le CIO a certaines pratiques, et que même si les jeux sont les Jeux olympiques de la jeunesse, le fond ne change pas beaucoup.

Historiquement, les Jeux olympiques – il y a beaucoup de versions différentes de leurs origines – étaient réservés aux citoyens grecs riches et les esclaves en étaient exclus. Actuellement, nous sommes passés dans l'ère de la modernité, tout va beaucoup mieux, personne n'est esclave de qui que ce soit, et les jeux ne sont pas réservés aux riches. Les Jeux olympiques ont aussi été récupérés comme trêve olympique pour que les nations qui avaient tendance à se battre, à l'époque – maintenant, tout le monde sait que c'est terminé –, observent une trêve ; actuellement, il n'y a même plus de trêve, on fait les Jeux olympiques sans trêve.

Bref, concernant ces valeurs olympiques, certaines sont louables ; elles ont été remplacées au cours des siècles, et depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle par d'autres valeurs. Ces valeurs sont la course au gigantisme et les derniers Jeux olympiques de Sotchi en sont un bel exemple. Vous me direz : cela n'a rien à voir, on est dans un autre domaine, car ce seront des Jeux olympiques de la jeunesse, qui ne coûteront pas cher. Certes, peut-être. Il n'empêche que, là derrière, il y a le CIO. L'esprit olympique n'a rien à voir avec l'esprit sportif, à mon humble avis, et de l'avis de La Gauche.

Toujours est-il que les Jeux olympiques de la jeunesse ne sont en fait rien d'autre que la pépinière des Jeux olympiques des grands, des prochains. Un jour, ces jeunes deviendront grands et participeront aux Jeux olympiques. Pour La Gauche, il est suspect de s'associer au mouvement olympique, même si la Ville de Lausanne est la Capitale olympique.

J'aurais pu m'étendre sur tous les méfaits du CIO et sur tous les méfaits des fédérations olympiques à travers le monde, mais je ne le ferai pas. Je l'ai fait une fois, il y a fort longtemps, pour un cigarettier qui a sa base à Lausanne, et j'ai vidé la moitié de la salle du Conseil communal ; cette année, je ne sais pas si c'est l'âge ou la raison, je ne le ferai pas. Toujours est-il que le groupe La Gauche s'abstiendra ou votera non à ce préavis. La devise des Jeux olympiques modernes est *Citius, Altius, Fortius*, c'est-à-dire plus vite, plus haut, plus fort. Il se trouve que La Gauche défend les lents, les bas et les faibles. Voilà pourquoi elle s'abstiendra ou votera non à ce préavis.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR) :** – Vous n'êtes pas sans savoir que de nombreuses villes dans le monde essayent d'attirer les fédérations internationales qui se trouvent à Lausanne, ou qui seraient en passe d'y venir. Il est donc important d'accepter avec enthousiasme ce préavis. De plus, après le dimanche noir du 9 février, il est important que Lausanne montre qu'elle est toujours ouverte vis-à-vis de l'étranger. C'est pour cela que je vous engage à accepter et à montrer votre enthousiasme pour ce préavis.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) :** – Je demande l'appel nominal.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Me sentant concerné, je remercie tout d'abord certains de mes préopinants, qui ont tout dit ; je les en remercie. Tout comme je remercie la

Municipalité pour la réponse à mon postulat. En effet, ce rapport-préavis répond à mes attentes.

Sport et jeunesse sont, ou devraient être des synonymes. Faut-il rappeler que le sport fédère, il n'a pas de frontière et contribue au rapprochement des peuples, surtout dans le cadre de compétitions internationales. Que Lausanne puisse être un des acteurs me réjouit.

Concernant les questions environnementales soulevées par M. Ferrari, je fais confiance à la Municipalité rose-verte et au Canton, rose-vert aussi, et je suppose que le postulat annoncé par M. Ferrari sera bien accueilli. Je fais confiance au postulant, à son pragmatisme et à son sens de la mesure. Il ne me reste plus qu'à souhaiter bonne chance à la Ville de Lausanne et à ceux qui vont la représenter, et espérer que Lausanne soit choisie pour l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse 2020.

**M. Julien Eggenberger (Soc.) :** – Je ne développerai pas à nouveau les différents éléments de ce projet enthousiasmant, mais je souhaite poser une question assez simple à la Municipalité, afin qu'elle puisse éclairer le Conseil sur la portée du vote qu'on va avoir ce soir. Si j'ai bien compris l'objet dont nous discutons, le financement que nous allons voter, soit la garantie de financement pour la réalisation de ces Jeux olympiques de la jeunesse est conditionnée à ce qu'un tel engagement soit aussi accepté par le Canton et par la Confédération. Ma question est la suivante : est-ce qu'une telle condition est aussi valable pour la garantie de déficit ? C'est-à-dire, est-ce que la garantie de déficit que nous engagerions ce soir est conditionnée au fait que les deux autres niveaux l'acceptent aussi ?

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Tout d'abord, quelques remarques suite à l'intervention de M. Hubler. On peut considérer que tout aspect sportif qui déboucherait sur des aspects financiers est condamnable. C'est quasiment ce que vous laissez entendre. A ce moment-là, les championnats du monde de football, d'athlétisme – parce qu'il y a quand même des royalties –, de ski et de tennis – malgré Wawrinka et Federer – devraient être quasiment condamnés en bloc parce qu'il y a partout un aspect financier plus ou moins variable, plus ou moins important, avec plus ou moins de choses intelligentes et des infrastructures plus ou moins critiquables. A ce moment-là, il ne faut pas être capitale administrative du sport.

Ce n'est pas le choix qu'ont fait les Lausannois et les autorités depuis un certain nombre d'années, avec la présence du Comité international olympique et avec la présence d'une soixantaine de fédérations sportives, même si quelques grandes fédérations sportives habitent ailleurs en Suisse, et même dans d'autres pays. C'est cela la cohérence.

C'est vrai que Lausanne a été désignée Capitale olympique en 1994 par la volonté du CIO, et en particulier de son président de l'époque, M. Samaranch. Mais Lausanne a une particularité : elle n'a jamais organisé de jeux olympiques, tout au plus un petit jubilé en 1944 pour symboliser le fait qu'il n'y avait pas de jeux, puisque c'était la guerre. Lausanne a eu une candidature historique et elle a perdu de peu contre Rome pour les jeux d'été de 1960. Et puis, comme certains l'ont rappelé pour 1994 ; en 1988, la candidature qui était largement soutenue au départ par de nombreux milieux, y compris celui qui vous parle, s'est effritée sur les dossiers. Le Grésaley, en particulier la piste de bob, le village olympique et une garantie de déficit – plutôt des craintes de déficit – qui se chiffraient en centaines de millions, supportés par la Ville toute seule, avec une résolution du Grand Conseil de très haute portée, puisqu'elle disait que le Conseil d'Etat était prié d'imaginer comment, éventuellement, aider la Ville – ou quelque chose de ce style – au cas où il y aurait un déficit. Donc quelque chose de très rassurant pour les citoyens lausannois. C'est ce contexte qui a dérapé à l'époque et qui a fait que celui qui vous parle était, à l'époque, devenu le principal responsable du comité d'opposition, avec une autre personne.

Pour en venir à la leçon de l'époque et à ce qu'il faut en tirer aujourd'hui, le CIO, en plus des valeurs traditionnelles olympiques, est extrêmement conscient de l'évolution de la société. Et dans le courant des années 2000, vers 2007, suite à diverses rencontres entre Lausanne et Athènes, et déjà cinq ans avant avec un ancien maire d'Athènes, et aussi avec le CIO est née l'idée de l'Union mondiale des villes olympiques. L'Union mondiale des

viles olympiques est présidée par celui qui vous parle, qui est le fondateur avec le maire d'Athènes ; elle a maintenant une trentaine de villes représentées. L'essentiel de la préoccupation de cette association est d'analyser les divers Jeux olympiques afin de faire mieux que les éventuelles erreurs constatées ; on peut discuter à l'infini sur les opinions du passé, et en particulier, comme l'a dit M. Ferrari, ajouter une notion forte de développement durable. Il se trouve que cette union a été fondée après qu'on désigne Sotchi pour les jeux d'hiver 2014. Je ne sais pas si c'est une liaison de cause à effet, je ne sais si cela aurait changé quelque chose, parce que le processus était déjà très avancé, mais, si vous regardez ce qui vient de se passer, Tokyo, après Londres, sera une candidature remarquable du point de vue de la durabilité et du recyclage des quartiers, des installations, des nouveautés énergétiques et en matière de transports. Et Pékin, qui est candidat pour 2022, pour donner un autre exemple, prévoit certes de faire sa station d'hiver, comme chez nous ; ils peuvent faire le hockey, la glace et tout le reste, car il fait froid à Pékin en hiver ; mais les montagnes sont à 170 kilomètres. Ils prévoient une ligne de TGV pour aller de l'un à l'autre en 35 minutes. C'est sûr que tout transport de masse se fera en véhicules de ce type.

Alors, on n'est pas dans cette situation, évidemment, parce que le budget global est de 36 millions et puis, en Suisse, 36 millions feraient tout juste un kilomètre de TGV peut-être. Dans le Jura et dans les Alpes, les compétiteurs seront transportés par des autocars et par des transports publics collectifs de ce type. Sur 1500 compétiteurs, il y en aura à peu près 300 à 400 qui iront dans le Jura ou dans les Alpes pour deux ou trois jours. Et, le reste du temps, ils seront hébergés sur place. Et puis, le lendemain, dès qu'ils auront fini leur compétition – c'est le propre des Jeux olympiques de la jeunesse –, ils reviennent pour la partie culturelle et éducative et ils sont là pendant toute la durée des jeux ; il n'y a pas seulement la compétition. Ce programme sera systématique et leur logement principal aussi.

Alors, est-ce que beaucoup de monde ira voir ces compétitions dans les Alpes ou dans le Jura ? Il y en aura quelques centaines, comme pour une épreuve B. Il n'y aura pas autant de monde que pour une coupe du monde A, c'est évident on n'aura pas 20 000 personnes au bord de la piste. Pour des Jeux de la jeunesse, si on en a 2000, on peut être content ; ce sont encore des juniors. Par contre, l'émulation là autour, si on est choisi, le fait d'être enfin Ville olympique de plein droit et pas seulement par décision administrative, cela a évidemment une grande importance pour l'ancrage à long terme de Lausanne dans le système.

Vous comprendrez que, comme il n'y a presque pas de budget, il y a peu de risques environnementaux. Cela ne veut pas dire qu'il y a je ne sais quoi dans le cadre d'Alpes 2020 dans les Alpes. On sait que, de toute manière, si quelqu'un, ou si quelque chose déplaît aux organisations internationales, la procédure terminera après 2020, parce que, avec la vitesse de nos tribunaux, que je condamne parfois pour des projets de la Ville, c'est cinq ans minimum, et on est déjà en 2014. Cela ne peut donc pas être lié comme événement.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura jamais de ces développements ; ce n'est pas parce qu'on a les Jeux olympiques de la jeunesse qu'il n'y aura jamais de développements et ce n'est pas ce que j'ai dit. Je dis simplement que cela ne pourra en aucun cas être lié à cet événement.

Et puis, pour répondre à la question de M. Ferrari, il faut être très clair : on appliquera, à Lausanne, les principes de l'Union mondiale des villes olympiques de développement durable. Par rapport à la portée de l'évènement, cela consiste simplement à prendre des bus et pas à construire un transport public de haute capacité. Quant à ceux de l'Association internationale des maires francophones, ils se préoccupent assez peu d'hiver, parce qu'à part le Canada et la Suisse, il y a assez peu de pays concernés. Mais on doit souvent trouver des solutions meilleur marché, compte tenu des économies de ces pays et c'est là

notamment l'aide des grandes universités suisses et des institutions pour des projets concrets en matière d'eau, de ravitaillement en eau, notamment le projet de mon collègue Français et de son service à Nouakchott, qui aura enfin un ravitaillement en eau. Ces préoccupations ne sont pas directement sportives, mais les préoccupations que la Ville propage partout où elle va sont les mêmes.

Pour répondre à la question extrêmement précise de M. Eggenberger, j'aimerais dire qu'il y a eu un malentendu en commission. J'ai lu ce rapport et je n'ai pas voulu le rectifier après coup, mais la Ville et le Canton sont des partenaires de même niveau, à savoir qu'ils ont la capacité les deux de prendre des décisions avant le dépôt en juin. La Confédération, c'est un processus de douze à dix-huit mois avec deux chambres. Donc, si vous attendez que la Confédération ait tout décidé, il ne faut jamais déposer de candidature ; il faut vous y prendre cinq ans en avance. Donc, ici, la Ville et le Canton le garantissent de manière équitable, y compris un éventuel déficit ; c'est la portée du texte. La Confédération, il n'y a aucun doute, était prête à mettre 1 milliard pour les Grisons. Elle fera sa part, mais elle le décidera après 2015. C'est évident que si d'aventure une des deux chambres, ou les deux chambres refusaient, on n'aurait pas de moyen de se retourner contre cela. Mais c'est tellement improbable que je n'ose y songer.

Un projet de ce genre n'est possible que grâce au sponsoring. On abaisse encore notre part de 8 millions à plus bas, mais on a eu l'honnêteté de dire en commission qu'on ne pouvait pas complètement exclure qu'elle finisse par être de 10 ou de 12 millions. On est beaucoup trop tôt dans le processus. On a simplement garanti que le budget définitif, si on obtient la désignation par le CIO, serait proposé à nouveau à votre Conseil pour validation finale et à lui d'estimer s'il faut arrêter là, ce qui m'étonnerait si c'est un très faible écart, mais s'il y avait un dérapage – évidemment, cela pourrait arriver.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population :** – Puisque quelques-uns parlent de leur passé politique, j'aimerais parler d'une certaine constance en ce qui me concerne, puisqu'en 1988 j'avais été favorable à la candidature des Jeux olympiques d'hiver à Lausanne, et un parti qui m'est cher avait soutenu cette candidature. Aujourd'hui, je ne le ferai plus pour les grands jeux en tout cas ; par contre, pour les jeux d'hiver de la jeunesse, je le fais avec la Municipalité, avec enthousiasme, pour deux raisons.

Tout d'abord, le statut de notre Ville, qui est envié dans le monde entier ; c'est un statut que l'on a aujourd'hui, mais qu'il faut cultiver. Organiser une manifestation réaliste avec les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver, c'est aussi montrer son attachement aux fédérations qui sont là, en organisant une manifestation qui leur est proche et qui vient de ce crû.

La deuxième chose, c'est mettre en avant la très grande expérience que Lausanne a acquise au fil des années dans l'organisation de grands événements. Ceci est aussi reconnu ; il y a une confiance au niveau international dans les capacités de Lausanne, à tous les niveaux, pour organiser de tels événements et, bien sûr, je m'en réjouis. C'est une raison suffisante pour accepter ce préavis qui, je l'espère, sera largement accepté.

Bien sûr, j'ai entendu les remarques de M. Hubler. Je me contenterai d'une remarque par rapport à ce qui a été dit. On parle des participants aux Jeux olympiques comme si c'étaient des petits soldats, tous plus ou moins millionnaires. J'aimerais, une fois de plus, répéter que si c'est vrai que le sport et l'argent font parfois mauvais ménage, la plupart des athlètes qui participent aux grands Jeux olympiques ne sont de loin pas millionnaires ; les fédérations non plus. J'ai une image qui me revient, la médaille de bronze de l'équipe féminine de hockey sur glace à Sotchi ; ce sont des joueuses qui évoluent habituellement devant une douzaine de personnes et qui ne gagnent pas un franc. Les athlètes qui participent aux Jeux olympiques sont majoritairement des athlètes de ce type plutôt que des millionnaires.

Un argument qui devrait convaincre les gens de ne pas voter contre ce préavis, mais au contraire, le soutenir, c'est l'héritage des jeux. On l'a dit, et M<sup>me</sup> Bergmann a raison d'insister là-dessus : pour les Jeux olympiques de la jeunesse, il faut être simple et utiliser ce qui existe, ce qui sera le cas. Par contre, il y a aussi la volonté au niveau cantonal et au niveau de la Ville d'utiliser cet évènement pour avoir un héritage de ces jeux. Vous le savez, les négociations ont eu lieu et les probabilités sont très grandes que l'Etat investisse dans un équipement majeur, la patinoire, qui se fera en même temps que la piscine. Si on peut, grâce notamment au levier des Jeux olympiques de la jeunesse, avoir un grand centre sportif avec une piscine olympique à Lausanne, ce qui est le vœu de tout le monde, qui est accessible à tous, avec une patinoire digne de ce nom, aussi accessible à tous, pour les divers sports, c'est un argument suffisant pour ne pas hésiter sur les conclusions de ce préavis que je vous demande, bien sûr, de soutenir.

La discussion est close.

**La présidente** : – Nous avons une demande de vote nominal sur la conclusion N° 5.

**Cette demande est appuyée par cinq conseillers.**

**M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur** : – La commission a voté en trois fois. La conclusion 1, puis les conclusions 2 à 4 et, enfin, la conclusion 5. La conclusion 1 a été acceptée à l'unanimité.

**La conclusion N° 1 est adoptée avec quelques avis contraires et quelques abstentions.**

**M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur** : – On a voté en trois étapes, puisque la conclusion 1 concernait le postulat de M. Pernet, les conclusions 2 à 4 concernaient directement l'investissement d'un million pour préparer le dossier de candidature, tandis que la conclusion 5 concernait le futur, la subvention de 8 millions et la garantie de déficit. Les conclusions 2 à 4 ont été acceptées par 10 oui et 1 abstention.

**Les conclusions N°s 2 à 4 sont adoptées avec quelques avis contraires et quelques abstentions.**

**M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur** : – La conclusion 5 a été acceptée par 8 oui et 3 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**A l'appel nominal, la conclusion N° 5 est adoptée par 56 voix contre 7 et 11 abstentions.**

*Ont voté oui* : M<sup>mes</sup> et MM. Raphaël Abbet, Caroline Alvarez Henry, Eddy Ansermet, Eliane Aubert, Valéry Beaud, Sylvianne Bergmann, Mathieu Blanc, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Alix-Olivier Briod, Jean-François Cachin, Maurice Calame, Matthieu Carrel, Jean-Marie Chautems, Jean-Luc Chollet, Valentin Christe, Philippe Clivaz, Thérèse de Meuron, Anne-Françoise Decollogny, Philippe Ducommun, Sandrine Evéquo, Olivier Faller, Yves Ferrari, Cédric Fracheboud, Guy Gaudard, Gianfranco Gazzola, Albert Graf, Laurent Guidetti, Jean-Daniel Henchoz, Pierre-Antoine Hildbrand, Anne-Lise Ichters, Alain Jeanmonod, Henri Klunge, Jean-Luc Laurent, Françoise Longchamp, André Mach, Manuela Marti, Gilles Meystre, Sophie Michaud Gigon, Philippe Mivelaz, Elisabeth Müller, Nkiko Nsengimana, Pierre Oberson, Jacques Pernet, Charles-Denis Perrin, Bertrand Picard, Blaise Michel Pitton, Laurent Rebeaud, Vincent Rossi, Francisco Ruiz Vazquez, Yvan Salzmann, Sandrine Schlienger, Philipp Stauber, Namasivayam Thambipillai, Maria Velasco, Diane Wild, Anna Zürcher.

*Ont votés non* : M<sup>mes</sup> et MM. Laurianne Bovet, Hadrien Buclin, Nicole Graber, Alain Hubler, Vincent Mottier, Pierre-Yves Oppikofer, Marlène Voutat.

*Se sont abstenus* : M<sup>mes</sup> et MM. Claude Bonnard, Daniel Bürgin, Georges-André Clerc, Denis Corboz, Magali Crausaz Mottier, Johann Dupuis, Julien Eggenberger, Romain Felli, André Gebhardt, Roland Ostermann, Jacques-Etienne Rastorfer.

## **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2014/2 de la Municipalité, du 16 janvier 2014 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques Pernet ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1 million de francs destiné à couvrir les frais de préparation et de dépôt du dossier de candidature à l'organisation, à Lausanne, des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020 ;
3. d'amortir en un an le crédit prévu sous chiffre 2 par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. d'accepter le principe de l'octroi au futur comité d'organisation, d'une subvention de 8 millions de francs et d'une garantie de couverture de déficit, étant entendu que dites subventions et garantie de couverture de déficit feront l'objet, en cas de succès de la candidature lausannoise à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020, d'une demande formelle d'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, destiné à couvrir la part de la Ville au financement de ladite organisation.

---

## **Réalisation d'une installation de pompes à chaleur avec sondes géothermiques à 500 mètres exploitées sous forme de contracting énergétique**

### **Crédit complémentaire**

Préavis N° 2014/1 du 9 janvier 2014

Services industriels, Administration générale et culture

#### **1. Objet du préavis**

En adoptant le préavis N° 2011/24<sup>7</sup>, votre Conseil a notamment alloué un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 928'000 francs, entièrement financé par un prélèvement du Fonds pour le développement durable (FDD ; 550'000 francs) et par une subvention du Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE ; 378'000 francs), pour réaliser, exploiter sous forme de contracting et optimiser un système de pompes à chaleur avec des sondes géothermiques de 500 mètres (projet Sirius).

Le défi technique de ce projet consiste à appliquer à des forages de 500 mètres, les méthodes de forages généralement utilisées pour des profondeurs de 200 mètres, de sorte à réduire les coûts et permettre le recours aux pompes à chaleur en milieu urbain. A ce stade, malgré les aléas rencontrés le projet sous cet angle est une réussite.

---

<sup>7</sup> Préavis N° 2011/24 « Société coopérative Cité Derrière - Projet de construction de quatre bâtiments, comprenant au total 104 logements, un commerce, des espaces communautaires, un parking souterrain de 49 places et 7 places de parc extérieures, sis à l'avenue de Morges 139 et à la rue Couchirard 6 - Constitution d'un droit de superficie - Octroi d'un cautionnement solidaire - Octroi d'un financement du Fonds communal pour le développement durable pour la réalisation d'une installation de production de chaleur donnant lieu à un contracting énergétique - Octroi d'une subvention du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité », adopté par votre Conseil le 22 novembre 2011.

Une subvention de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) de 180'000 francs a été obtenue pour souffler de la fibre optique dans les sondes géothermiques pour analyser sur la durée, mètre par mètre, le niveau du gradient géothermique.

Toutefois, le montant des travaux et du matériel avait été estimé avant appel d'offres. De plus, le périmètre du projet a évolué : parti d'un système de chauffage centralisé auquel les quatre bâtiments prévus venaient se raccorder, le projet final prévoit une chaufferie par bâtiment.

Après appel d'offres, le coût total des travaux se monte, y compris appareillage de mesure financé par l'OFEN, à 1'470'000 francs.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire de 542'000 francs, à financer comme suit :

- 180'000 francs par subvention de l'OFEN ;
- 274'000 francs par un prélèvement complémentaire du FDD, portant celui-ci à 824'000 francs ;
- 88'000 francs par une subvention complémentaire du FEE, portant celle-ci à 466'000 francs.

Les montants financés par le FEE couvrent la partie considérée comme projet pilote et ne sont pas répercutées dans le tarif du contracting.

## **2. Historique du projet**

La construction de la première étape de l'éco-quartier des Plaines-du-Loup, pour lequel l'objectif est d'atteindre le standard « société à 2000 Watts », est attendue pour 2017. Pour le chauffage, la mise en œuvre de pompes à chaleurs (PAC) reliées à des sondes géothermiques profondes (500 mètres) est une des solutions envisagées, à réaliser sous forme de contracting.

Toutefois, si la réalisation et l'exploitation de PAC avec des sondes géothermiques traditionnelles jusqu'à 200 mètres sont parfaitement maîtrisées, elles doivent encore être optimisées pour des PAC avec des sondes géothermiques de 500 mètres (technique de forage, résistance à la pression des sondes en particulier).

Il était donc nécessaire de réaliser une installation témoin permettant de bénéficier d'un retour d'expérience avant d'envisager cette technologie à l'échelle d'un quartier entier.

Le préavis pour la constitution d'un droit distinct et permanent de superficie pour la construction de 4 immeubles à l'avenue de Morges 139 et à la rue Couchirard 6 a présenté une opportunité. Le chiffrage du projet énergétique a toutefois dû être réalisé de manière urgente pour que ce dernier soit intégré au préavis. Les chiffres articulés étaient une première approximation, avant définition précise du concept énergétique.

D'autre part, le projet a évolué, parti d'un système de chauffage centralisé auquel les quatre bâtiments prévus venaient se raccorder, le projet final prévoit une chaufferie par bâtiment pour diminuer les pertes de réseaux. Chaque chaufferie sera alimentée par une pompe à chaleur reliée à deux sondes géothermiques. La limite de propriété entre les installations de chauffage et le bâtiment a donc été profondément modifiée.

## **3. Pompes à chaleur en milieu urbain : un défi relevé**

L'espace en milieu urbain est une ressource limitée et les champs de sondes sont donc inadaptés à cette situation. Des sondes plus profondes permettent de réduire le nombre de sondes nécessaires. En outre, plus la sonde est profonde et plus le coefficient de performance (COP) est élevé par effet du gradient géothermique.

Les pompes à chaleur prévues atteindront un COP annuel de l'ordre de 4,2 pour les forages les plus profonds. Ce qui signifie que 1 kWh électrique permettra de produire 4,2 kWh thermiques.

Une pompe à chaleur classique avec sonde géothermique à 200 mètres permet d'atteindre un COP de 3 à 3,5 en moyenne. L'installation prévue devrait donc avoir un rendement de 20 à 30% supérieur par rapport à une installation « standard ».

Le défi consistait donc à limiter les coûts de forage pour ce type de profondeur. En effet, les techniques de forage de grande profondeur sont parfaitement maîtrisées (utilisées en particulier pour l'extraction de gaz et de pétrole), mais sont très coûteuses. Il s'agit de réaliser une plateforme de forage en béton pour installer une tour de forage, avec système d'évacuation des boues.

La technique de forage pour des sondes jusqu'à 200 mètres ne nécessite ni socle en béton, ni tour de forage, ni système d'évacuation des boues. Une foreuse mobile est utilisée, qui ne nécessite que peu de préparation de chantier.

Les travaux de forage ont été adjugés à l'entreprise Augsburg Forage SA qui a remporté l'appel d'offres et s'est montrée prête à faire œuvre de pionner. Elle a accepté le principe d'une offre forfaitaire pour la livraison des sondes posées, ce qui implique que les coûts d'apprentissage de forage sont à sa charge et viennent cas échéant réduire sa marge. Cette offre était plus de deux fois moins élevée que l'offre de forage selon les techniques de grande profondeur.

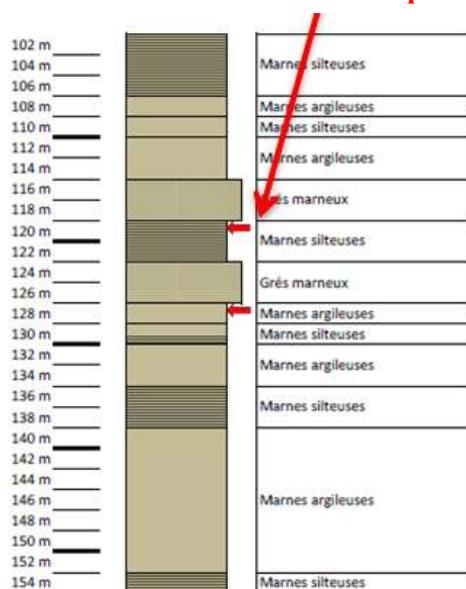
#### 4. Les forages déjà réalisés

Trois sondes ont déjà été posées :

- Sonde SIR-8 : pose terminée le 26 septembre 2012 à une profondeur de 496 mètres ;
- Sonde SIR-1 : pose terminée le 23 janvier 2013 à une profondeur de 505 mètres ;
- Sonde SIR-2 : pose terminée le 19 février 2013 à une profondeur de 481 mètres.

La géologie rencontrée est inverse à celle qui était attendue sur la base de l'étude réalisée en amont des travaux et du relevé géologique d'un forage situé à proximité, à Montelly. Alors que sur cette base il était attendu une prédominance de grès, la géologie rencontrée présente une prédominance de marnes avec alternance de grès. Ce type de géologie est propice aux éboulements et à la création de cavités qui peuvent entraîner le pincement et la perte d'une sonde, aussi bien pour des sondes classiques à 150 mètres que pour des sondes à 500 mètres, dès lors que le forage n'est pas tubé.

#### Risque d'éboulement



Les tests de circulation de la sonde SIR-2 se sont révélés positifs immédiatement après la pose. Toutefois, après quelques jours, au moment de la réception de la sonde, la circulation d'un brin était impossible. Sur la base de différents tests, il a été conclu qu'il est probable qu'une cavité se soit formée à 200 mètres et que la sonde ait épousé son profil puis se soit pincée sous l'effet de son propre poids. De plus, le brin restant présente des pertes d'eau de circulation importantes qu'il est toutefois envisageable d'essayer de colmater par injection d'un polymère qui se déposera dans les microfissures.

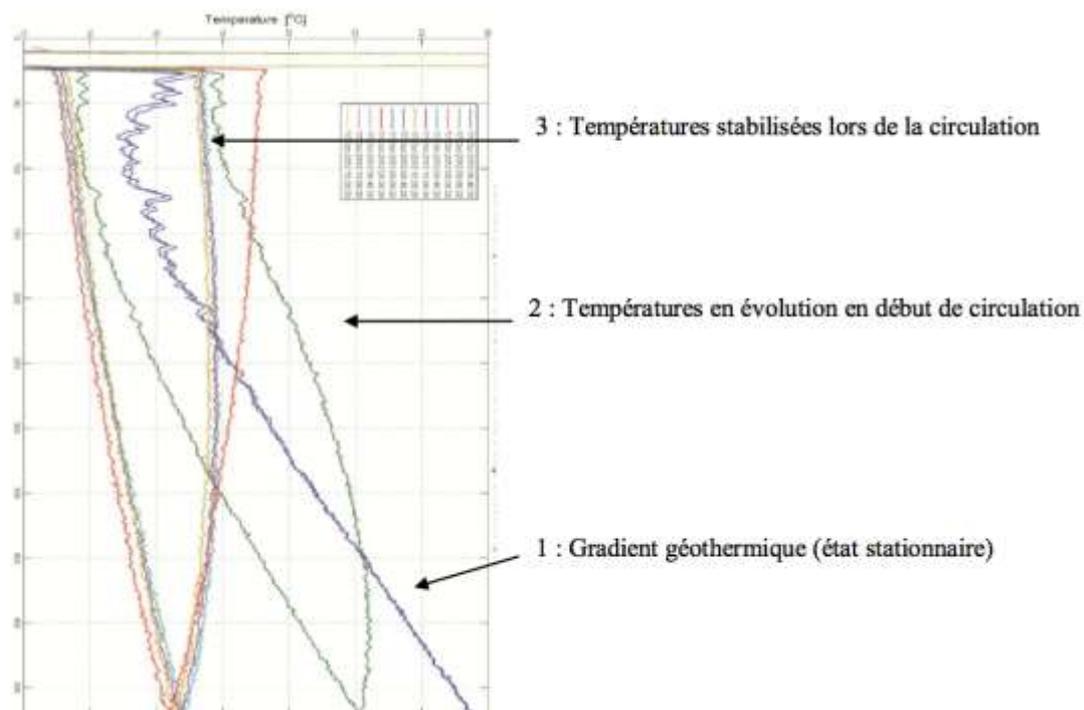
Pour la suite du projet, il est prévu de faire recours à un autre fabricant qui propose des sondes spécialement conçues pour des applications profondes (jusqu'à 800 mètres) et qui n'étaient pas encore prêtes au démarrage du projet.

En l'état, une PAC à gaz équipera un des bâtiments pour pallier le manque de puissance de cette sonde.

## 5. Subvention de l'OFEN

L'OFEN peut soutenir, via son fonds de recherche et développement, des projets innovants, jusqu'à 40% des coûts non amortissables. La subvention obtenue se monte à 180'000 francs TTC. Elle permet notamment d'équiper les sondes géothermiques de fibres optiques.

Ce dispositif permet de disposer des mesures instantanées des températures de l'eau en circulation dans la sonde à l'aller et au retour, mètre par mètre, et de contrôler les échanges thermiques avec le terrain et l'influence mutuelle entre les sondes sur le long terme.



## 6. Principe du contracting

Le projet est financé par un prélèvement du Fonds pour le développement durable pour la partie qui correspond à une installation standard. Les amortissements et les intérêts liés à ce montant sont répercutés dans le prix du kWh défini avec le propriétaire des bâtiments.

Le projet est financé par le Fonds pour l'efficacité énergétique et par une subvention de l'OFEN pour la partie qui correspond au surplus attribuable à l'aspect pilote du projet.

## 7. Impact sur le budget d'investissement

Pour des questions de délais, afin de profiter de l'opportunité du projet immobilier présenté par le préavis 2011/24, les estimations d'avant-projet ont été faites très en amont de la phase d'appel d'offres, sur la base d'un concept énergétique qui n'était pas encore défini précisément (schéma de principe, limites de propriété, consommation et puissance).

Le projet ayant passablement évolué depuis, l'erreur d'appréciation apparaît à ce jour, après soumissions rentrées, comme importante.

Les surcoûts du projet sont liés principalement au chiffrage de l'installation standard, en particulier du fait du passage d'une installation centralisée pour les 4 immeubles à une installation par immeuble, avec déplacement des limites de propriété. La plus-value correspondante sera remboursée dans le cadre du contracting énergétique.

Le coût total du projet sur la base des offres rentrées est le suivant :

Position	Objet	Standard (FDD)	Pilote (FEE et OFEN)	Total
<b>Maçon-GC</b>	Fosses en béton, fouilles	30'000		<b>30'000</b>
<b>Electricité</b>	Tableau électrique, raccordements des PAC, des sondes et des compteurs	70'000	20'000	<b>90'000</b>
	Matériel de mesure (sondes et compteurs)	10'000	20'000	<b>30'000</b>
<b>Prod. de chaleur</b>	PAC et accu, régulation, mise en service	240'000	34'000	<b>274'000</b>
	Forage et pose des sondes géothermiques	100'000	360'000	<b>460'000</b>
<b>Distr. et isolation</b>	Raccordements chauffage et accu, robinetterie, circulateurs	25'000		<b>25'000</b>
<b>Solaire thermique</b>	Fourniture et pose solaire thermique	255'000		<b>255'000</b>
<b>Sanitaire</b>	Raccordements sondes géothermique, collecteurs	15'000	35'000	<b>50'000</b>
<b>Honoraires</b>	Ingénieur CVS	50'000		<b>50'000</b>
	Hydrogéologue	2'000	18'000	<b>20'000</b>
	Ingénieur électricien	13'000		<b>13'000</b>
<b>Mesures</b>	Tests de réponse thermique, test de remplissage		15'000	<b>15'000</b>
	Fibres et matériel de mesure		90'000	<b>90'000</b>
<b>Divers et imprévus</b>		14'000	6'000	<b>20'000</b>
<b>TVA</b>	Uniquement sur les subventions FEE et OFEN		48'000	<b>48'000</b>
<b>Total</b>		<b>824'000</b>	<b>646'000</b>	<b>1'470'000</b>

Le complément de financement nécessaire à l'installation standard se monte à 274'000 francs, montant qui est sollicité sous forme de prélèvement du FDD, d'une durée de 20 ans à un taux de 1,5%, et de 88'000 francs pour la partie pilote qui est sollicité sous forme de subvention du FEE.

	Standard (FDD)	Pilote (FEE)	Pilote (OFEN)	Total
<b>Préavis 2011/24</b>	550'000	378'000		<b>928'000</b>
<b>Crédit complémentaire</b>	274'000	88'000	180'000	<b>542'000</b>
<b>Total</b>	<b>824'000</b>	<b>466'000</b>	<b>180'000</b>	<b>1'470'000</b>

Le projet, étant complètement financé par prélèvement sur des fonds et par une subvention de l'OFEN, n'a pas d'impact sur le plan des investissements.

Les installations de chauffage doivent être mises en service au plus tard le 31 août 2014, pour pouvoir participer au séchage des chapes des bâtiments. Les premiers habitants sont attendus au printemps 2015. L'échelonnement des dépenses se présente comme suit :

	A ce jour	2014	Total
<b>Investissement</b>	600'000	870'000	1'470'000
<b>Prélèvement sur Fonds et subvention</b>	-600'000	-870'000	-1'470'000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 8. Impact sur le budget de fonctionnement

### 8.1. Charges de personnel

Ce projet n'implique pas de charge de personnel supplémentaire.

### 8.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les coûts de maintenance (env. 20'000 francs/an), les coûts d'alimentation électrique et de gaz (env. 22'000 francs/an, mais seront fonction de la consommation effective des bâtiments) et l'abonnement à la télégestion (env. 12'000 francs par an).

Pour 2014, les charges ont été calculées sur 4 mois.

### 8.3. Charges financières

Tel qu'effectué dans le cadre du préavis 2011/24, le prélèvement sur le Fonds pour le développement durable sera amorti sur 20 ans et un intérêt de 1.5% sera facturé. De ce fait, les charges financières en lien avec ce prélèvement induiront un coût annuel moyen (annuité constante) de 16'000 francs dès 2015 en fonction de la planification actuellement retenue.

Le taux d'intérêt fixé pour le prêt de 824'000 francs accordé par le FEE est de 1,5%. La charge d'intérêt moyenne théorique est de 6'800 francs par an.

### 8.4. Diminution de charges et revenus supplémentaires

Le prix de l'énergie vendue dans le cadre du contracting comprend une marge raisonnable. Le contrat prévoit une consommation minimale facturée, quelle que soit la consommation réelle, qui permet de couvrir les charges et d'obtenir la marge prévue.

Les recettes 2014 proviendront du séchage des chapes des bâtiments, qui se prolongera début 2015. Les premiers logements seront occupés dès le printemps 2015.

### 8.5. Tableau récapitulatif

La mise en service des installations est attendue au 31 août 2014.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Personnel suppl. en CDD (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fin de contrat (CDD)							
<b>(en milliers de CHF, avec arrondi)</b>							
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>0.0</b>
Charges d'exploitation	18.1	54.0	54.0	54.0	54.0	54.0	<b>288.1</b>
Charges financières	0.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	<b>80.0</b>
<b>Total charges suppl.</b>	<b>18.1</b>	<b>70.0</b>	<b>70.0</b>	<b>70.0</b>	<b>70.0</b>	<b>70.0</b>	<b>368.1</b>
Revenus supplémentaires	-30.2	-70.3	-96.9	-96.9	-96.9	-96.9	<b>-488.1</b>
<b>Total net</b>	<b>-12.1</b>	<b>-0.3</b>	<b>-26.9</b>	<b>-26.9</b>	<b>-26.9</b>	<b>-26.9</b>	<b>-120.0</b>

## 9. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis n° 2014/1 de la Municipalité, du 9 janvier 2014 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 542'000 francs pour le projet de contracting énergétique pour quatre bâtiments en construction à l'avenue de Morges 139 et à la rue Couchirard 6, portant le crédit d'investissement total à 1'470'000 francs ;
2. d'allouer à ce projet une subvention du Fonds pour l'efficacité énergétique de 88'000 francs (TTC), à porter en amortissement du solde du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné au point 1, la subvention de 180'000 francs de l'Office fédéral de l'énergie à recevoir ;
4. de porter en amortissement du crédit sollicité au point 1, un prélèvement de 274'000 francs (HT) sur le Fonds communal pour le développement durable ;

- de prendre acte que ce prélèvement sera remboursé au Fonds par un versement annuel de 16'000 francs sur 20 ans dès l'année qui suivra la mise en service de l'installation.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

#### Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, et M. Jean-Yves Pidoux, municipal.

#### **Rapport photocopié de M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur**

La commission finances, dans sa séance du 12 février a traité ce sujet dans la salle des commissions de l'Hôtel de ville.

Elle était composée de Mesdames Sylviane Bergmann, Anne-Françoise Decollogny, Françoise Longchamp, Messieurs Claude Bonnard, Jean-François Cachin, Valentin Christe, Georges-André Clerc, Julien Eggenberger, Philippe Mivelaz, Pierre-Yves Oppikofer, David Payot, Giampiero Trezzini et Philippe Clivaz (rapporteur).

Étaient excusés : Messieurs Benoît Gaillard, Pierre-Antoine Hildbrand.

La Municipalité était représentée par Madame Florence Germond et Monsieur Jean-Yves Pidoux, accompagnés de Madame Elisabeth Huber (procès verbal) et Messieurs David Barbi (chef du service financier), Nicolas Waelti (secrétaire général SIL) et Francesco Barone (ingénieur énergétique au portail énergie).

Après les salutations et présentations d'usage, une présentation détaillée du projet est faite à la commission. Une discussion générale s'ensuit avec notamment la question d'un membre de la Commission Finances relative au fait que ce préavis soit présenté à ladite commission, en lieu et place d'une commission ad hoc. Il s'agit en effet, d'un préavis qui a des incidences financières, mais qui est tout de même technique et la Commission Finances n'a pas forcément les compétences nécessaires à son analyse.

Un certain nombre de questions de compréhension et de détails sur le fonctionnement de ces pompes à chaleur avec sondes géothermiques à 500 mètres de profondeur sont ensuite posées. Le Municipal et les collaborateurs des Services industriels répondent point après point à ces questions à la satisfaction des commissaires.

Après que chacun ait pu exprimer son point de vue, il est procédé à la lecture chapitre par chapitre du préavis.

Au chapitre 9 conclusions, le président propose de prendre en bloc les 5 conclusions. La commission accepte.

Sur les 13 commissaires présents, 11 acceptent les conclusions, 2 s'abstiennent.

#### Discussion

**M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur** : – Je souhaitais simplement dire que si le préavis précédent avait sa place auprès de la Commission des finances, puisqu'il s'agissait d'argent, nous étions un petit peu moins convaincus du fait de recevoir ce préavis 2014/1. Il nécessitait manifestement quelques connaissances techniques que certains d'entre nous n'ont pas. Mais cela ne nous a pas empêchés de le traiter tout de même.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR)** : – Concernant ce préavis, que nous allons soutenir, j'aimerais avoir quelques explications. On peut lire, sous le chiffre le 4, que le crédit complémentaire s'élève à 542 000 francs. Le rapport de la Commission des finances ne donne aucune explication idoine à ce sujet. Peut-on nous donner l'incidence du

changement de stratégie, c'est-à-dire du passage d'une installation centralisée à une installation par immeuble ? Que veut dire par ailleurs « la plus-value correspondante à ce passage » ? Cela signifie-t-il une augmentation des charges du contracting ou est-ce que cela diminuera la rentabilité du projet, ou, enfin, le prix de l'énergie sera-t-il rehaussé afin de tenir compte de cette plus-value ? Par ailleurs, et par surabondance, il m'intéresserait de savoir si les assurances chantier vont intervenir. A-t-on une idée de la proportion dans laquelle elles seront appelées à passer à la caisse ?

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels** : – Je réponds tout d'abord à la remarque justifiée du président de la Commission des finances. Bien entendu, c'est un préavis qui suppose un certain nombre de débats et de prises de connaissance d'objets techniques. M<sup>me</sup> Longchamp en a fait également état pendant la séance de commission. Nous devons reconnaître que, de ce point de vue, le siège institutionnel pour le débat de ce préavis est plutôt une commission ad hoc. Nous avons choisi de demander à la Commission des finances de traiter cet objet, demande qui a été approuvée par le Bureau du Conseil communal, car vous avez déjà voté un préavis qui vous présentait en détail le projet non seulement immobilier, mais aussi énergétique, en 2011, sauf erreur le préavis 2011/24 ; ce préavis présentait le double aspect de chauffage relativement traditionnel et d'expérience pilote de ce projet, que nous appelons « Projet Sirius ». Vous aviez donc déjà accepté le principe de cet ensemble immobilier et de ce double volet, à la fois classique et expérimental des installations thermiques.

Nous sommes maintenant tenus par un certain nombre de délais. Cet ensemble immobilier doit être chauffé à partir de la fin de l'été pour sécher les murs et dans la perspective d'une occupation à partir du mois d'avril 2015.

Pour répondre aux questions de M. Henchoz, le rapport de la Commission des finances est assez succinct sur le plan technique. Une partie des éléments de réponse à la question de M. Henchoz se trouve dans le préavis ; mais je dois souligner que, oui, il y a une augmentation, et c'est la raison de ce crédit complémentaire. Cette augmentation est séparée en trois parties distinctes. Il y a l'augmentation liée au projet classique de chauffage d'un ensemble immobilier, due pour une part au fait que, dans le préavis 2011/24, nous avons dû nous joindre à ce projet immobilier au dernier moment, et donc les estimations étaient encore relativement grossières du point de vue énergétique. Il y a là un élément d'erreur d'appréciation initiale. Il y a aussi la question de la planification des travaux, avec le passage maintenant à quatre installations de chauffage au lieu d'une, ce qui suppose des économies, puisque nous avons moins à investir dans le réseau, mais il y a aussi des surcoûts, puisque nous avons à investir dans des installations et des équipements de chauffage supplémentaires.

Et puis, il y a l'incident dont on vous parle dans le préavis, lié à la partie innovatrice et pilote du projet. Ce qui veut dire que la partie qui doit être prise en charge par le projet immobilier figure dans le préavis comme un prêt accordé par le Fonds du développement durable, qui est évidemment remboursé. Il y a un recalcul des éléments de ce prêt de la durée d'amortissement, qui font qu'il y aura une augmentation des charges du contracting – on peut dire qu'il a raison dans ses trois sous-questions. En même temps, cela diminuera un peu la rentabilité du projet et le prix de l'énergie sera légèrement rehaussé pour les consommateurs finaux. Mais cela concerne seulement la partie du prêt consenti par le Fonds du développement durable. Cela figure dans le préavis, c'est-à-dire la partie du crédit complémentaire de 274 000 francs.

Les deux autres éléments du crédit complémentaire, soit celui qui est lié à une nouvelle subvention de l'Office fédéral de l'énergie et celui qui est lié à une subvention du Fonds pour l'efficacité énergétique, ne vont pas charger le projet ni le contracting, et ils ne vont pas charger les consommateurs finaux. Ce sont des éléments pilotes et expérimentaux, qui sont liés à la nécessité pour nous de faire des essais dans la perspective des quartiers à haute valeur environnementale, les quartiers écologiques, et en particulier les Plaines-du-

Loup. Nous avons l'intention de mettre sur pied des installations de chauffage qui se modèlent et qui se baseront sur le modèle Sirius. On aura acquis de l'expérience. Du point vue géologique, ils poseront certainement moins de problèmes que ceux de l'avenue de Morges, où on a eu vraiment des surprises géologiques. Mais ce sont les aléas du projet pilote que nous prenons évidemment en charge, et que l'Office fédéral prend en charge, puisqu'il considère que c'est une solution extraordinairement prometteuse à long terme.

Pour répondre à la dernière question de M. Henchoz, oui, il y aura une intervention des assurances. Je ne peux pas vous dire quel sera le montant, mais cette intervention aura lieu entre la personne responsable des assurances au Service juridique de l'Administration générale et les responsables des SiL. Cette rencontre est planifiée et aura lieu dans les jours qui viennent.

La discussion est close.

**M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur** : – Je tenais juste à préciser que c'est parce que nous étions absolument persuadés que M. Pidoux donnerait des explications très claires et précises que nous nous sommes permis de faire un rapport extrêmement court, par peur de nous perdre dans les détails techniques. Concernant les conclusions de la commission, sur 13 commissaires présents, 11 ont accepté les conclusions et 2 se sont abstenus.

**Les conclusions sont adoptées avec 2 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2014/1 de la Municipalité, du 9 janvier 2014 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 542'000 francs pour le projet de contracting énergétique pour quatre bâtiments en construction à l'avenue de Morges 139 et à la rue Couchirard 6, portant le crédit d'investissement total à 1'470'000 francs ;
2. d'allouer à ce projet une subvention du Fonds pour l'efficacité énergétique de 88'000 francs (TTC), à porter en amortissement du solde du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné au point 1, la subvention de 180'000 francs de l'Office fédéral de l'énergie à recevoir ;
4. de porter en amortissement du crédit sollicité au point 1, un prélèvement de 274'000 francs (HT) sur le Fonds communal pour le développement durable ;
5. de prendre acte que ce prélèvement sera remboursé au Fonds par un versement annuel de 16'000 francs sur vingt ans dès l'année qui suivra la mise en service de l'installation.

**Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP de Vidy)**  
**Amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues**  
**Crédit d'études pour la phase d'étude du projet**

Préavis N° 2013/65 du 19 décembre 2013

Travaux

**1. Objet du préavis**

Par ce préavis, la Municipalité vous informe de l'avancement du projet d'études en vue de l'amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues à la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Vidy ainsi que des résultats des essais pilotes de traitement des micropolluants contenus dans les eaux usées, objets du préavis N° 2008/45<sup>8</sup>. Alors que la phase des études préliminaires et d'avant-projet en vue de l'amélioration des chaînes de traitement s'achève, la Municipalité vous propose de poursuivre l'étude du projet jusqu'à l'obtention du permis de construire. Pour mener à terme cette deuxième phase, elle sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit d'études de 5'000'000 francs.

**2. Rappels**

L'incapacité à terme des installations de la STEP à faire face à l'augmentation constante de la population et à satisfaire aux futures exigences fédérales d'épuration des eaux, de surcroît dans un contexte d'émergence constante de nouvelles sources polluantes, a conduit la Municipalité à la mise en œuvre :

- du projet d'études définitives en vue de l'amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues à la STEP de Vidy ;
- de projet de réalisation d'essais pilotes de traitement des micropolluants contenus dans les eaux usées.

Tous deux ont été présentés à votre Conseil par le biais du préavis N° 2008/45<sup>8</sup> du 22 octobre 2008. Les conclusions de ce dernier ont été adoptées le 24 février 2009 et des crédits de 3'800'000 francs, respectivement 8'630'000 francs, ont ainsi été octroyés pour mener les études précitées.

**3. Etat d'avancement du projet d'amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues**

Les mandats pour réaliser le projet d'études définitives<sup>9</sup> en vue de l'amélioration des chaînes de traitement ont été attribués en 2011 dès que les nouvelles exigences d'épuration se dessinaient auprès des instances fédérales et que les résultats, résumés au chapitre 4 ci-après, des essais pilotes pour le traitement des micropolluants, achevés en 2010, étaient connus.

Le projet se déroule en trois phases selon la nomenclature propre à la société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), à savoir :

- phase 1 : études préliminaires et avant-projet ; les premières ont abouti à l'été 2012 et le second s'achèvera à la fin 2013 ;
- phase 2 (étude de projet) : projet de l'ouvrage, procédure de demande d'autorisation de construire et appels d'offres ; tous en cours et prévus d'être achevés à la fin 2014 ;
- phase 3 (réalisation) : projet d'exécution et exécution de l'ouvrage ; le premier est prévu de démarrer au début 2015 et la seconde dès la fin 2015.

---

<sup>8</sup> BCC 2008-2009, T. II, P. 216-226

<sup>9</sup> soit les études préliminaires, l'avant-projet et l'étude de projet selon la nomenclature de la société suisse des ingénieurs et architectes (SIA)

Ce ne sont pas moins de huit bureaux d'ingénieurs sélectionnés selon les procédures de marchés publics qui œuvrent à finaliser l'avant-projet et à produire les documents constitutifs d'une demande d'autorisation préalable d'implantation qui sera déposée courant janvier 2014.

#### **4. Résultats des essais pilotes de traitement des micropolluants contenus dans les eaux usées**

Placés sous la responsabilité de la Ville de Lausanne, encadrés par son service d'assainissement avec la participation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et de la Direction générale de l'environnement<sup>10</sup> du canton de Vaud, les essais pilotes de traitement des micropolluants dans les eaux usées ont été menés à leur terme. Ils ont permis de démontrer que

- les traitements conventionnels actuellement en vigueur à la STEP n'éliminent que partiellement les micropolluants ;
- les procédés testés d'adsorption sur charbon actif et d'ozonation éliminent la plupart des micropolluants à plus de 80% ;
- les procédés testés améliorent globalement le rendement de la STEP ;
- les procédés sont transposables et exploitables dans les STEP.

Ces résultats ont fait l'objet en 2011 de la publication d'un rapport scientifique<sup>11</sup> et d'un rapport destiné aux bureaux d'ingénieurs<sup>12</sup> ainsi que d'un communiqué aux médias, tous disponibles sur le site internet de la Ville de Lausanne. En répondant aux objectifs de la « Stratégie MicroPoll » de l'OFEV, les résultats lausannois ont apporté les informations nécessaires à la modification de la Loi et de l'Ordonnance fédérales sur la protection des eaux (LEaux et OEaux), toutes deux prévues d'entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les installations de production d'ozone ont été démontées aussitôt les essais terminés. Quant aux installations de traitement préliminaire biologique à lit fluidisé, le réacteur à charbon actif en poudre et la filtration membranaire, ils sont maintenus. Des études complémentaires et des analyses bactériologiques ont été réalisées en 2012 et 2013.

Le solde disponible au 28 novembre 2013, compte tenu du montant de 1'500'000 francs réservé aux études en vue de l'amélioration des chaînes de traitement (voir § 5.4 ci-après), s'élève à Fr. 170'397.55.

#### **5. Aspects financiers liés au projet d'amélioration des chaînes de traitement**

##### ***5.1 Montant du crédit d'études alloué***

Le montant de 3'800'000 francs du crédit d'études en vue de l'amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues se basait sur un coût des ouvrages de 107 millions de francs. Initialement prévu pour couvrir les études des phases 1 et 2, le montant du crédit d'études s'avère aujourd'hui insuffisant pour mener à terme la phase 2 en raison de l'augmentation du coût des ouvrages.

##### ***5.2 Montant du crédit d'études ajusté***

En effet, à la lumière du bilan de la phase 1, le coût d'investissement prudemment estimé des nouveaux ouvrages de traitement des eaux usées et des boues d'épuration sera supérieur à 200 millions de francs hors taxes<sup>13</sup>. Il s'explique par une croissance de la population plus forte qu'admise précédemment, le raccordement de nouveaux bassins

<sup>10</sup> anciennement le service cantonal des eaux, sols et assainissement (SESA)

<sup>11</sup> « Traitement des micropolluants dans les eaux usées – rapport final sur les essais pilotes à la STEP de Vidy (Lausanne) », 28 janvier 2011

<sup>12</sup> « Traitement des micropolluants dans les eaux usées – aide à la conception des ouvrages », 20 juin 2011

<sup>13</sup> hors fondations profondes, travaux spéciaux, démolitions et second œuvre

versants<sup>14</sup> à la STEP de Vidy, des hypothèses de dimensionnement plus prudentes que celles admises par les mandataires en 2008, l'intégration d'une installation de traitement des micropolluants, rendue obligatoire par les futures LEaux et OEaux ainsi qu'à la prise en compte d'une installation de digestion des boues d'épuration permettant de produire du biogaz et de réduire la quantité de boues à incinérer dans le four de la STEP, actuellement déjà exploité à la limite de sa capacité.

Représentant en moyenne 10% du coût des ouvrages, le montant total attendu des honoraires pour l'amélioration des chaînes de traitement s'élèverait à 20 millions de francs hors taxes, dont la moitié serait à consacrer aux études des phases 1 et 2.

### **5.3 Montant déjà dépensé**

Au 28 novembre 2013, le total des dépenses effectives s'élève à Fr. 972'311.47.

### **5.4 Montant engagé**

Les prestations d'ingénieurs ayant fait l'objet d'adjudications fermes pour les phases 1 et 2, et qui se dérouleront essentiellement au cours de l'année 2014, représentent un total engagé de Fr. 3'896'245.35 au 28 novembre 2013.

Le cumul des montants dépensés et de ceux engagés s'élève à Fr. 4'868'556.82 et dépasse celui du crédit de 3'800'000 francs initialement alloué.

Il est toutefois précisé que, dans la mesure où les essais pilotes de traitement des micropolluants étaient réalisés et que le solde dédié affichait un disponible de Fr. 1'616'223.- au 3 juin 2013, la Commission des finances s'est prononcée favorablement à l'extension du financement des études en vue de l'amélioration des chaînes de traitement pour un montant de 1'500'000 francs compensé par le solde disponible susmentionné; la Municipalité en a informé le Conseil communal par une communication du 10 juin 2013.

### **5.5 Montant à engager (phase 2)**

Si le groupement de bureaux d'ingénieurs spécialisé dans le traitement des eaux usées et des boues d'épuration s'est vu attribuer un mandat qui englobe les prestations des phases 1 et 2, il apparaît d'ores et déjà que la couverture financière sera insuffisante pour mener à terme toutes les études de la deuxième phase, en raison de l'augmentation du coût des ouvrages dont dépendent les honoraires de ce groupement de bureaux d'ingénieurs.

Quant aux autres mandataires, ils se sont vus attribuer des mandats fermes pour des prestations d'avant-projet (phase 1) alors que les prestations d'étude de projet (phase 2) leurs ont été adjudiquées sous réserve d'aboutissement à satisfaction de la phase 1 et de l'octroi d'un crédit d'études pour la phase 2.

Innovante mais encore peu maîtrisée par les bureaux d'ingénieurs, l'installation de traitement des micropolluants fera l'objet de mandats d'étude parallèles<sup>15</sup> durant la phase 2 qui permettront aux soumissionnaires de développer, en dialoguant avec les ingénieurs et le Maître d'ouvrage, le type de traitement le plus adapté à la STEP de Vidy.

En tenant compte de l'indispensable couverture des honoraires du groupement de bureaux d'ingénieurs spécialisé dans le traitement des eaux usées et des boues d'épuration, de la levée des réserves concernant les prestations à fournir par les autres bureaux d'ingénieurs et de l'adjudication, entre autres, de prestations d'architecte qui n'ont pas encore été mises en concurrence, ce sont **5'000'000 francs** qui sont nécessaires pour mener à bien la phase d'étude de projet.

Finalement, le coût des ouvrages sera déterminé avec une précision de +/- 10% à l'issue de la phase d'étude de projet, soit à la fin 2014.

<sup>14</sup> correspondants à ceux des stations d'épuration vieillissantes de Bussigny-près-Lausanne, Pully et Lutry et qui seraient abandonnées à terme

<sup>15</sup> Procédure de marché public s'appuyant sur le règlement SIA 143

**5.6 Dépenses prévues**

La somme nécessaire à l'attribution et à l'accomplissement des mandats de la deuxième phase d'études se répartit selon les montants estimés suivants :

Maîtrise d'ouvrage déléguée	Fr.	300'000.-
Ingénierie spécialisée dans le traitement des eaux et des boues	Fr.	900'000.-
Ingénierie géotechnique, terrassements et enceinte de fouilles	Fr.	400'000.-
Ingénierie civile (structure des bâtiments)	Fr.	700'000.-
Ingénierie électrique et automation	Fr.	500'000.-
Ingénierie de chauffage, ventilation et sanitaire	Fr.	800'000.-
Géomètre	Fr.	100'000.-
Architecte	Fr.	900'000.-
Experts et membres de jurys	Fr.	200'000.-
Divers	Fr.	200'000.-

---

**Total** Fr. 5'000'000.-

**5.7 Incidences sur le personnel**

Aucune incidence sur les charges de personnel interne n'est à prévoir dans la phase d'étude de projet.

**5.8 Charges d'amortissement**

L'intégralité des investissements est prévue d'être entièrement rachetée par une nouvelle entité qui sera chargée de la reconstruction de la STEP. Il n'est dès lors pas prévu d'amortir cet objet et aucune charge d'amortissement n'est à envisager.

**5.9 Charges d'intérêt**

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens engendrés par le présent préavis s'élèvent à Fr. 75'700.- par année.

**5.10 Charges d'exploitation**

Il n'y a pas de charges d'exploitation supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

**5.11 Conséquences sur le plan des investissements**

Ce crédit d'études pour la phase d'étude de projet ne figure pas au plan des investissements 2014-2017. Les dépenses correspondantes se répartiraient comme suit :

(en milliers de CHF)	2014	2015	2016	Total
Dépenses d'investissement	3'000	2'000	0	5'000
Recettes d'investissement	0	-5'000	0	-5'000
<b>Total net</b>	<b>3'000</b>	<b>-3'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'intégralité des investissements, y compris les frais d'études consentis, est prévue d'être reportée sur une nouvelle entité qui sera chargée de la reconstruction de la STEP et dont la création sera proposée à l'approbation de votre Conseil dans le cadre d'un préavis à venir.

**5.12 Conséquences sur le budget de fonctionnement**

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, l'augmentation de l'excédent de charges des comptes de la STEP (4603) se limite aux frais financiers susmentionnés, attendus dès 2015 selon le tableau récapitulatif suivant :

	2014	2015	2016	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0	0	0	0
(en milliers de CHF)				
Charges de personnel	0	0	0	0
Charges d'exploitation	0	0	0	0
Charges financières	0	75.7	0	75.7
<b>Total charges suppl.</b>	<b>0</b>	<b>75.7</b>	<b>0</b>	<b>75.7</b>
Diminution de charges	0	0	0	0
Revenus (taxes, fonds)	0	-75.7	0	-75.7
<b>Total net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Rappelons que les charges d'exploitation de la STEP se répartissent annuellement entre les communes partenaires qui y sont raccordées, au prorata de leur consommation respective d'eau potable. La part lausannoise est couverte par les taxes affectées.

**5.13 Récapitulation des crédits d'étude**

Au final, les montants sollicités pour mener les études préliminaires, d'avant-projet et de projet d'ouvrage jusqu'à l'obtention du permis de construire se répartissent comme suit :

Crédit d'étude (phase 1) objet du préavis N° 2008/45	Fr. 3'800'000.-
Extension par solde disponible du crédit d'études des essais pilotes	Fr. 1'500'000.-
Crédit d'étude (phase 2) objet du présent préavis	Fr. 5'000'000.-

**Total****Fr. 10'300'000.-****6. Calendrier**

Une demande d'autorisation préalable d'implantation pour les ouvrages à réaliser en vue de l'amélioration des chaînes de traitement sera déposée courant janvier 2014 alors que l'étude de projet se poursuivra tout au long de la même année. Les offres pour la fourniture des équipements électromécaniques sont attendues durant l'été 2014 et la demande de permis de construire sera déposée au début 2015 ; tant et si bien que les travaux, dont la durée estimée est de quatre à cinq ans en raison de l'ampleur et de la complexité du chantier, ainsi que du maintien obligatoire de l'épuration des eaux durant les interventions, débiteront à la fin 2015.

**7. Agenda 21 et développement durable**

Par les objectifs qu'il poursuit, le projet d'amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration s'inscrit entièrement dans les principes du développement durable. La refonte des filières de traitement n'est pas seulement indispensable d'un point de vue du respect des exigences de rejet des eaux épurées dans le lac mais constitue également le plus important levier d'amélioration du bilan environnemental du système lausannois d'évacuation des eaux comme l'ont montré les études du plan général d'évacuation des eaux.

Par ailleurs et pour souligner la pertinence d'une épuration énergétiquement efficace des eaux, la Direction générale de l'environnement qui est régulièrement consulté dans le cadre du projet d'amélioration des chaînes de traitement, s'est dit prête à subventionner des études engagées à cet effet.

## 8. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2013/65 de la Municipalité, du 19 décembre 2013;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte de la réalisation des essais-pilotes de traitement des micropolluants contenus dans les eaux usées et des résultats obtenus ;
2. de prendre acte de l'état d'avancement du projet d'études en vue de l'amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration ;
3. de régulariser le financement des études préliminaires et d'avant-projet en vue de l'amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues à la STEP de Vidy pour un montant de 1'500'000 francs par le biais du solde disponible du crédit d'études d'essais pilotes de traitement des micropolluants ;
4. d'approuver la suite des études d'amélioration des chaînes de traitement jusqu'à l'achèvement de la deuxième phase d'étude de projet ;
5. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'études de 5'000'000 francs ;
6. de faire figurer, sous la rubrique 4603.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 5 ci-dessus ;
7. de prendre acte que l'intégralité des investissements, y compris les frais d'études consentis, est prévue d'être intégralement rachetée par une nouvelle entité qui sera chargée de la reconstruction de la STEP et dont la création sera proposée à l'approbation de votre Conseil dans le cadre d'un préavis à venir.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

## Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), Maurice Calame (PLR), Jean-Luc Chollet (UDC), Gianfranco Gazzola (Soc.), Nicole Graber (Les Verts), Daniel Henchoz (PLR), Sarah Neumann (Soc.), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

## **Rapport polycopié de M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur**

Présidence : Alain HUBLER

Membres présents : M. Eddy ANSERMET, Mme Marie-Ange BRELAZ-BUCHS, M. Maurice CALAME, M. Jean-Luc CHOLLET, M. Gianfranco GAZZOLA (en remplacement de M. Philippe Mivelaz), Mme Nicole GRABER (en remplacement de

M. Yves Ferrari), M. Daniel HENCHOZ (en remplacement de M. Jean-Pascal Gendre), Mme Sarah NEUMANN, M. Francisco RUIZ VAZQUEZ.

Représentants de la Municipalité et de l'Administration : M. Olivier FRANÇAIS, directeur des Travaux, M. Fadi KADRI, chef du Service d'assainissement, M. Gregor MAURER, ingénieur adjoint au chef du Service d'assainissement.

Notes de séance : Mme Carine CHAFIK, adjointe administrative, juriste au Service d'assainissement.

Lieu : salle de conférences de la STEP, route de Vidy 10, Lausanne.

Date : mercredi 12 février 2014

Début et fin de la séance : 17h00 à 18h40

### **Présentation du projet et discussion générale**

Après les présentations d'usage, le directeur des Travaux présente le projet sur la base de maquettes représentant la STEP actuelle et future. Il rappelle également le fonctionnement de celle-ci, son historique, ainsi que l'utilisation qui a été faite des crédits déjà octroyés pour l'amélioration du traitement des eaux usées, des boues d'épuration et de l'incinération de ces dernières.

Le directeur des Travaux indique ensuite que les crédits déjà octroyés par le Conseil, se montant à un total de Fr. 12,43 mio, ont été utilisés. Le montant demandé dans le présent préavis permettra l'avancement des études jusqu'au dépôt de la demande de permis de construire des ouvrages qui abriteront les chaînes améliorées de traitement des eaux usées et des boues.

L'évolution du projet, la méthodologie de construction et surtout d'exploitation, ainsi que l'obligation de maintenir en fonction le traitement des eaux, celui des boues et l'incinération de ces dernières pendant les travaux ont fait évoluer le besoin de financement. De plus, des traces d'hydrocarbures nécessiteront un traitement spécifique des terres de la STEP. Le fonctionnement à l'échelle industrielle de la nouvelle installation de traitement des micropolluants demande d'être particulièrement créatif pour l'élaboration des appels d'offres, qui se réaliseront notamment par le biais de mandats d'étude parallèles donc concurrentiels.

Le directeur des Travaux rappelle que, par les essais effectués, le service a démontré qu'il maîtrise la technologie du traitement de l'eau et que des scientifiques encadrent ce projet, notamment Mme Chèvre de l'UniL et l'EAWAG<sup>16</sup>. Il précise que la Confédération et le Canton participent aussi financièrement et suivent donc de près l'évolution du projet de Vidy.

D'un point de vue technique, il existe deux types de traitement pour les micropolluants qui donnent tous deux satisfaction : l'ozonation et les charbons actifs. De manière imagée, on peut dire que l'ozonation casse les particules de pollution, alors que le charbon actif adsorbe celles-ci. Les deux solutions comportent des inconvénients. La première peut créer des sous-produits indésirables alors que la seconde nécessite l'incinération des charbons et des polluants fixés ce qui peut aboutir à l'émission de polluants dans les fumées d'incinération.

Les moyens financiers déjà octroyés par le Conseil ont permis de donner l'opportunité à quatre fournisseurs de développer les technologies expérimentées. A relever que l'un d'eux s'est retiré en cours de route.

---

<sup>16</sup> Eawag: L'Institut de Recherche de l'Eau du Domaine des EPF

M. Kadri ajoute que, grâce aux études menées à Lausanne, la Confédération a pu avancer dans son projet<sup>17</sup> « Micropoll » et finaliser la modification de la législation ainsi que définir les subventions qui seront allouées.

Un film didactique a été réalisé sur les essais réalisés à Lausanne et est projeté à la Commission.

Plusieurs commissaires posent des questions et obtiennent des réponses.

- A la question de savoir pourquoi le coût du projet est passé de 107 mio à 200 mio et si ce nouveau montant sera suffisant vu l'évolution démographique pour réaliser un ouvrage traitant les eaux usées de toute la population, la réponse est que le coût du traitement biologique a augmenté, que les honoraires d'ingénieurs n'étaient pas compris à l'époque et que la qualité des boues se révélera moins bonne à l'avenir. Enfin, la future STEP permettra d'absorber les eaux usées de 350'000 habitants.
- La volonté fédérale de diminuer le nombre de STEP correspond à la nécessité d'avoir des installations traitant les micropolluants de 80'000 habitants au minimum.
- Lausanne est leader en matière d'avancement dans le traitement des micropolluants.
- Le traitement des micropolluants va renchérir le coût de l'épuration des eaux usées et la taxe d'épuration va passer de Fr. 1,20 à Fr. 1,90 voire Fr. 2,00. Par ailleurs, l'effort concernera toute la population suisse puisqu'une taxe de Fr. 9,00 par habitant sera prélevée pour alimenter le fonds fédéral de subventions. Il n'est pas de compétence communale de faire payer les frais de traitement des micropolluants à ceux qui les produisent ou les utilisent.
- Parmi les principaux micropolluants, on trouve des composants de produits cosmétiques et d'autres dérivés de médicaments.
- A la question de savoir si les développements prévus auront aussi un impact sur la qualité de vie des collaborateurs de la STEP et du voisinage, la réponse est oui. Les locaux sanitaires et le réfectoire ont déjà été refaits car il n'était plus question d'attendre l'amélioration de la chaîne de traitement. Les aménagements prévus amélioreront le traitement des boues qui sont la principale source des nuisances olfactives.

### **Etude du préavis point par point**

#### **5. Aspects financiers liés au projet d'amélioration des chaînes traitement**

##### *5.2 Montant du crédit d'études ajusté*

Le biogaz produit par la STEP est épuré et utilisé par la STEP ou introduit dans le réseau de la Ville. Par ailleurs, la STEP a accepté et accepte encore des boues d'autres STEP même si elle n'en cherche pas.

##### *5.5 Montant à engager (phase 2)*

Le directeur des travaux précise que toutes les prestations d'architectes et d'ingénieurs font l'objet d'un appel d'offre et précise aussi que seuls les montants alloués ont été dépensés.

##### *5.8 Charges d'amortissement*

A propos de la nouvelle entité qui sera chargée de la construction de la STEP, le directeur des Travaux explique qu'il s'agit de créer une société anonyme (SA) lausannoise. Un préavis spécifique sera soumis au Conseil sur ce sujet. Cette façon de faire évite de porter au bilan de la Ville la dette de Fr. 200 mio incompatible avec le plafond d'endettement. Les charges d'amortissement restent à la charge de la Ville. Une SA reste la structure la plus adaptée à la poursuite de tâches d'intérêt public, en particulier parce qu'elle permet de

---

<sup>17</sup> Projet «Stratégie MicroPoll», [www.bafu.admin.ch/micropolluants](http://www.bafu.admin.ch/micropolluants)

mieux garantir la maîtrise des activités de l'entité. Une fondation est exclue car elle ne pourrait pas contracter d'emprunts. Le personnel restera employé par la Ville.

Le directeur des Travaux confirme que Lausanne n'entend pas inclure les communes partenaires dans l'actionnariat de la société afin d'en conserver le contrôle. Le directeur des travaux confirme enfin que le modèle SIREN sera suivi et que la Commission de gestion pourra exercer son contrôle comme sur un service de la Ville.

#### *5.12 Conséquences sur le budget de fonctionnement*

Où l'on apprend que les communes partenaires dans le cadre de la STEP sont : Chavannes, Cheseaux, Crissier, Ecublens, Epalinges, Jouxens-Mézery, Le Mont, Prilly, Renens, Romanel-sur-Lausanne et St-Sulpice, ainsi que partiellement Savigny, Pully, Villars-Ste-Croix, Bussigny et Morrens. On nous rappelle que Lausanne possède également une STEP à Bretigny-sur-Morrens dont les eaux aboutissent à la Mer du Nord tandis que l'essentiel de la Ville déverse ses eaux en Méditerranée. Lutry pourrait peut-être rejoindre Lausanne, mais compte tenu des amortissements sur son réseau, cela semble économiquement difficile. Le solde de la commune de Pully pourrait aussi être raccordé à Lausanne en fonction du choix qui sera fait de rénover sa propre STEP ou de son abandon.

Les rentrées financières ne sont pas estimables à l'heure actuelle car on ne connaît pas encore précisément les parts qui seront couvertes par les financements fédéral et cantonal.

#### *5.13 Récapitulation des crédits d'étude*

Un commissaire demande si l'ensemble des crédits d'études représente bien Fr. 17 mio. M. Kadri indique que Fr. 10 mio concernent le projet dont il est question et que le solde couvre les essais pilotes de traitement des micropolluants.

Il précise que ce qui a été dépensé pour les essais pilotes se rajoute et que ce montant n'est pas compris dans le pourcentage indiqué car il s'agit de recherche appliquée. Enfin, il ajoute que les honoraires représentent en général environ 10% du coût de l'ouvrage.

#### **Conclusion de la Commission**

Un commissaire intervient au sujet des points sur lesquels il est demandé au Conseil de « prendre acte » et demande ce qu'il se passerait s'il ne « prenait pas acte » ? Le directeur des Travaux indique qu'il s'agit d'informer le Conseil sur ces points. S'il ne prenait pas acte de ceux-ci, ce serait un fort désaveu en contradiction avec l'appui, notamment financier de la Confédération et du Canton.

Les conclusions sont soumises au vote de la façon suivante :

**Conclusions 1 et 2** : adoptées à l'**unanimité**

**Conclusion 3** : adoptée à l'**unanimité**

**Conclusions 4 à 6** : adoptées à l'**unanimité**

**Conclusion 7** : adoptée à l'**unanimité**.

Discussion

**M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Je pensais passer après une longue liste, mais, en politique, il ne faut jamais jurer de rien. Pourtant, le sujet mérite qu'on s'y attarde quelques instants. En effet, nous avons de quoi en être fiers de notre STEP.

En 1964, il y a eu deux événements majeurs. Il y a eu l'Exposition nationale, qu'on a familièrement appelée l'Expo, qui nous a laissé des souvenirs vivaces et impérissables, et puis, il y a eu la création de notre station d'épuration. A l'époque, c'était une première. Le mot pollution était encore balbutiant, il n'apparaissait même pas dans le dictionnaire sous

cette forme et, pourtant, Lausanne avait déjà une longueur d'avance. Mais notre station d'épuration était prévue pour 130 000 à 140 000 habitants. Elle a passé à 250 000 et il faut qu'elle affronte 350 000 habitants de par l'augmentation de la population et le raccordement d'autres communes qui viendront déverser leurs eaux dans la nôtre.

Une station d'épuration a une masse critique, et si l'on veut traquer l'infiniment petit, en l'occurrence, les micropolluants, nous devons disposer d'un bassin suffisamment grand qui permette une technologie ultrasophistiquée ; ces micropolluants n'apparaissent pas du tout il y a encore dix ans – non pas qu'ils n'existaient point, mais parce qu'on ne pouvait pas les trouver. Or maintenant, on les trouve, et si on les trouve, on cherche un moyen de les faire disparaître. Il y a les œstrogènes, les produits cosmétiques, ce qui reste de médicaments ; pour être moins visibles que les matières fécales, ils n'en sont parfois pas moins redoutables.

Un crédit d'étude important nous est donc demandé. Rappelez-vous que ce combat n'est jamais gagné. L'agriculture en sait quelque chose, puisqu'elle est pointée du doigt ces temps par rapport à la qualité des eaux des rivières dans nos campagnes, que l'on croyait absolument limpides comme du cristal et qui se révèlent ne pas l'être autant qu'on le souhaitait, à cause également de micropolluants qu'on arrive maintenant à détecter, chose qu'on ne faisait pas avant.

Je vous recommande donc – mais je pense que je n'ai pas besoin de le faire – d'accepter ce crédit d'études. Les sommes sont importantes et elles donnent un peu le vertige ; il y aura environ 200 millions d'investissements à terme, qui seront néanmoins rentabilisés par la qualité des eaux, qui s'améliorera, ainsi que par la taxe sur l'épuration des eaux, qui frappera chaque mètre cube qui entrera.

**M. Gianfranco Gazzola (Soc.)** : – Mon préopinant nous a rappelé le rôle d'avant-garde qu'a joué notre Ville dans le traitement des eaux. Ce préavis ne fait que demander les crédits nécessaires à faire avancer et à terminer les études déjà entreprises pour arriver à une amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues, jusqu'au dépôt de la demande de construire une nouvelle STEP, ou tout au moins d'une STEP entièrement renouvelée.

Il faut sans autre voter la prise d'acte du préavis pour permettre à Lausanne de rester à l'avant-garde dans ce domaine. En séance de commission, nous avons appris que les locaux sanitaires et le réfectoire utilisé par les collaborateurs ont été refaits. C'est réjouissant qu'une amélioration de la qualité de vie du personnel ait pu avoir lieu sans attendre le début des travaux d'amélioration. Nous sommes confiants. On nous a annoncé, si on ne nous l'a pas promis, que la Municipalité s'attaquera à l'amélioration de la qualité de l'air pour le personnel dans un proche avenir, ainsi que pour le voisinage, même si, raisonnablement, on ne pourra peut-être jamais avoir une STEP sans odeurs. C'est sans surprise que je vous annonce que le groupe socialiste votera les conclusions de ce préavis à l'unanimité.

**M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur** : – J'enlève un instant ma casquette de président-rapporteur pour faire une ou deux remarques. La première remarque, c'est celle d'un scientifique qui se pose des questions. La Ville de Lausanne a raison sur l'exemple. Il s'agit de ne pas rejeter des micropolluants dans le lac, plutôt que de nettoyer l'eau du lac avant de la mettre dans le réseau. C'est une bonne chose de ne pas souiller le lac.

Par contre, le scientifique peut se demander si, avec les moyens de détection et de la technique, en chimie notamment, on ne détecte pas plus que ce qu'on devrait détecter. Finalement, concernant ces micropolluants qu'il y a dans les cosmétiques, il suffit peut-être que vous léchiez votre doigt après avoir mis une crème de beauté sur le visage pour que vous absorbiez des doses beaucoup plus grandes que ce que l'on pourra trouver dans l'eau.

M. Chollet a rappelé qu'il s'agit d'un investissement de 200 millions ou plus, d'où la création d'une future SA sur le modèle de SI-REN. Je suis personnellement satisfait – et La Gauche aussi –, que cela se fasse ainsi et que cette SA soit en mains publiques de la Ville à 100 %, et qu'elle soit soumise au contrôle de la Commission de gestion – c'est une promesse qui a été faite.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – Entre la commission et aujourd'hui, je me dois de vous donner une information. Je remercie d'abord le président de la commission d'avoir fait diligence et d'avoir traité ce rapport, qui est relativement technique.

La nouvelle Loi sur les obligations fédérales pour le traitement des eaux usées, en particulier sur les grandes STEP, a été votée au Parlement il y a deux semaines. On a essayé de l'amender et, malheureusement, l'appui fédéral sur la dénitrification n'a pas passé, ce qu'on peut formellement regretter. C'est une subvention qui n'aura été acquise que sur une partie du bassin versant du Rhin et pas sur le Rhône. Nous n'étions malheureusement pas assez de cantons pour soutenir cet appui fédéral que d'autres ont eu et que nous n'aurons pas. Ceci n'arrangera pas le bilan financier de la modification structurelle importante que nous avons sur la STEP. Par contre, nous aurons l'appui fédéral pour le traitement des micropolluants.

J'avais annoncé en séance de commission que nous allions mettre à l'enquête le projet au niveau de la volumétrie. Ce projet est disponible, une maquette a été élaborée – elle est sortie aujourd'hui. Ne l'ayant encore pas vue, je ne peux pas faire une autocritique. En tout cas, sachez qu'elle pourra être mise à disposition dans la salle des pas perdus lors d'une prochaine séance pour qu'il y ait une information sur l'évolution de cet objet au niveau de sa volumétrie et pour que vous en preniez connaissance.

Comme l'a dit votre président, c'est un projet relativement complexe. Il a mis un bémol par rapport aux 200 millions. Ce sont des informations qu'on a aujourd'hui, mais c'est vrai que, plus on avance dans le projet, plus on se rend compte de la problématique des odeurs dont vous avez parlé. Il y a aussi l'extension du CIO. Par mesure de précaution, on doit aussi garantir une protection par rapport aux odeurs et on finira, cette année encore, la projection des travaux à entreprendre, après la planification financière qui sera dûment liée. M. le président-rapporteur a fait une synthèse des séances de la commission et je me devais de compléter ses informations.

La discussion est close.

**M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur :** – J'ai peu fait confiance à la commission en séparant les conclusions lors du vote, mais elles ont été votées à l'unanimité. Je propose à la présidente de demander au Conseil s'il accepte de les regrouper, puisque les conclusions ont toutes été adoptées à l'unanimité sans problème.

**Les conclusions sont adoptées avec 1 abstention.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2013/65 de la Municipalité, du 19 décembre 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte de la réalisation des essais pilotes de traitement des micropolluants contenus dans les eaux usées et des résultats obtenus ;
2. de prendre acte de l'état d'avancement du projet d'études en vue de l'amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration ;
3. de régulariser le financement des études préliminaires et d'avant-projet en vue de l'amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues à la STEP de Vidy pour

un montant de 1'500'000 francs par le biais du solde disponible du crédit d'études d'essais pilotes de traitement des micropolluants ;

4. d'approuver la suite des études d'amélioration des chaînes de traitement jusqu'à l'achèvement de la deuxième phase d'étude de projet ;
5. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'études de 5'000'000 de francs ;
6. de faire figurer, sous la rubrique 4603.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 5 ci-dessus ;
7. de prendre acte que l'intégralité des investissements, y compris les frais d'études consentis, est prévue d'être intégralement rachetée par une nouvelle entité qui sera chargée de la reconstruction de la STEP et dont la création sera proposée à l'approbation de votre Conseil dans le cadre d'un préavis à venir.

---

## **Entretien des immeubles d'exploitation d'eauservice Demande de crédit-cadre quinquennal 2014-2018**

Préavis N° 2013/56 du 31 octobre 2013

Travaux

### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit-cadre quinquennal de 1'000'000 francs destiné à l'entretien courant des immeubles d'exploitation d'eauservice. Ce préavis fait suite au préavis n° 2007/30 du 31 mai 2007<sup>18</sup>, portant sur l'entretien des immeubles d'eauservice pour les années 2007-2011, d'un montant de 1'867'500 francs.

### **2. Préambule**

eauservice est gestionnaire d'un parc immobilier diversifié comprenant des bâtiments d'exploitation et des immeubles locatifs. Jusqu'en 2001, l'entretien courant de ce parc était financé par les rubriques budgétaires 4700.314 « Entretien des biens immobiliers ». Depuis 2002, La Municipalité a demandé pour plus de transparence à ce que ces travaux soient financés par voie de préavis. Les montants alloués ne permettent pas d'envisager d'autres travaux que ceux destinés à assurer un entretien courant minimal. Pour des travaux importants sur les ouvrages, des crédits spécifiques sont demandés.

Le patrimoine des bâtiments d'exploitation comprend l'ensemble des ouvrages nécessaires à la production et à la distribution d'eau. Ceux-ci sont en grande partie enterrés et leur entretien porte la plupart du temps sur des éléments internes. Ils ont été construits entre le début du siècle passé et aujourd'hui. La valeur ECA de ce patrimoine se monte à quelque 150 millions de francs.

Ce patrimoine est composé de :

- 21 réservoirs, soit 44 cuves d'un volume total d'environ 150'000 m<sup>3</sup> ;
- 4 usines de production d'eau (Lutry, St-Sulpice, Bret, Sonzier) ;
- plus de 200 ouvrages divers composés de galeries, de captages, de petites stations de pompage, de chambres de vannes, de jauge, de réunion, etc.

---

<sup>18</sup> BCC, 2007-2008, tome I, pages 143 à 151

Les immeubles d'exploitation, de par leur nature, sont soumis à l'humidité, aux sollicitations dues aux remplissages et vidanges ainsi que, parfois, aux vibrations engendrées par les pompes. Il s'ensuit qu'une série de travaux doit être faite régulièrement pour éviter de gros dégâts (revêtements de cuve à revoir, catelles à recoller, corrosion d'armatures, etc.). De plus, pour les ouvrages neufs, le curage des drainages doit être prévu pour éviter que ces derniers ne se bouchent à cause du calcaire du jeune ciment entraîné par les eaux.

### 3. Descriptif et coût prévisionnel des travaux envisagés

Les montants indiqués ci-dessous correspondent généralement à un coût prévisionnel pour un entretien courant. Pour ce qui concerne les risques de dégâts importants consécutifs à la défectuosité d'un élément constructif ou technique (étanchéité de toiture, rupture d'une conduite intérieure, etc.), ils ne peuvent pas être évalués dans ce préavis. Si de tels événements survenaient, les demandes de crédits complémentaires éventuelles devraient être soumises au Conseil communal par voie de préavis distinct.

#### 3.1 Usines de production

	<b>Totaux HT</b>
<b>Sous-total usine de Lutry</b>	<b>29'500</b>
Injections dans la galerie	6'000
Curage et nettoyage des drainages	15'000
Réfection de la cuve de neutralisation	8'500
<b>Sous-total usine de St-Sulpice</b>	<b>25'000</b>
Réfection de piliers en béton sous les filtres	20'000
Curage et nettoyage des drainages	5'000
<b>Sous-total usine de Bret</b>	<b>272'000</b>
Réfection du carrelage	42'000
Réfection des WC publics (étanchéité, façades)	28'000
Injections dans les fissures	42'000
Curage et nettoyage des drainages	11'500
Remise en état et réfection de la toiture et des chenaux	21'000
Revêtement des cuves 1 et 2 (usine 1)	107'500
Réfection du canal du Grenet	20'000
<b>Entretien courant des cuves dans les usines</b>	<b>30'000</b>
<b>Total usines</b>	<b>356'500</b>

#### 3.2 Réservoirs

	<b>Totaux HT</b>
Agrandissement de l'accès au réservoir de Montalègre	12'000
Injections dans le réservoir de Montétan Sud	13'000
Remise en état du seuil d'entrée et de la fenêtre de Montétan Sud	18'000
Evacuation d'eau à l'entrée du réservoir de l'Orme	8'000

Démolition du réservoir de Montblesson	25'000
Démolition du réservoir de Pré-Guillaume	25'000
Démolition du réservoir du Bois-de-l'Hôpital	25'000
Réparation de la maçonnerie de Petite-Croix	5'000
Curage et nettoyage des drains	30'000
Entretien courant des réservoirs	40'000
<b>Total réservoirs</b>	<b>201'000</b>

### 3.4 Ouvrages divers

Au fil des décennies, de nombreux ouvrages (galeries, captages, chambres de jauge, de pompage, etc.) ont été construits ou « hérités » lors de rachats de réseaux de communes. On en dénombre plus de 200 qui sont en train d'être répertoriés de manière exhaustive, en évaluant leur état. Beaucoup de ces ouvrages sont rarement inspectés : soit ils ne nécessitent pas d'opérations particulières pour leur fonctionnement, soit ils sont inutiles, résultats de conceptions d'exploitation anciennes. Aussi, on constate aujourd'hui un certain sous-entretien et une vétusté qu'il est nécessaire de corriger en remettant ces ouvrages à niveau ou en les démolissant.

Les dépenses ci-après sont prévues pour l'entretien courant.

	<b>Totaux HT</b>
Réfection de l'extérieur de la station de Chandelar	3'500
Réfection de la toiture du dépôt Jorat	35'000
Réfection du carrelage du bassin de la station des Losiardes	4'000
Réfections dans la chambre des adductions (Pont-de-Pierre, Pays-d'Enhaut, Bret)	350'000
Réfections dans la station de Prévondavaux	50'000
<b>Total</b>	<b>442'500</b>

	<b>Totaux HT</b>
Usines	356'500
Réservoirs	201'000
Ouvrages divers	442'500
<b>Totaux</b>	<b>1'000'000</b>

## 4. Développement durable

L'entretien régulier des ouvrages d'exploitation est indispensable afin d'assurer leur durabilité à long terme.

## 5. Conséquences financières

### 5.1 Coût des travaux

Le coût estimatif total s'élève à 1'000'000 francs et se décompose de la manière suivante :

- travaux de démolitions : 75'000 francs

- travaux de réfections et d'entretien : 925'000 francs.

### 5.2 Subventions

Aucune subvention ne pourra être perçue pour ces projets car ils n'entrent pas dans le catalogue des objets subventionnés par l'ECA, n'ayant pas de lien direct avec l'amélioration de la défense incendie.

### 5.3 Conséquences sur le plan des investissements

Le montant du crédit nécessaire à la réalisation de ces travaux figure au plan des investissements des années 2014 à 2018.

La répartition temporelle des dépenses du plan des investissements est planifiée de la manière suivante :

(en milliers de CHF)	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissements	200	200	200	200	200	1'000
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0	0
<b>Total net</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>1'000</b>

### 5.4 Incidence sur le personnel

Aucune incidence sur les charges de personnel n'est à prévoir sur ce crédit-cadre quinquennal car ces travaux spéciaux sont mandatés à des entreprises externes.

La personne en charge de la supervision et de la gestion de ces travaux est déjà financée dans le cadre des budgets de fonctionnement.

La nature des travaux n'entraînera pas de besoins supplémentaires en personnel pour l'entretien.

### 5.5 Conséquence sur les charges d'exploitation

Aucune incidence sur les charges d'exploitation des ouvrages n'est attendue à la suite de la réalisation de ces projets.

### 5.6 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à 15'100 francs par année à compter de l'année 2015.

### 5.7 Charges d'amortissement

En fonction de la durée d'amortissement retenue, les charges d'amortissement s'élèvent à 185'000 francs les quatre premières années, puis 260'000 francs la dernière année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2015.

- Travaux de démolition, la totalité en fin de préavis : 75'000.-
- Transformations et rénovations peu importantes de bâtiments, pendant 5 ans : 185'000.-.

**5.8 Conséquences sur le budget de fonctionnement**

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>(en milliers de CHF)</b>						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	15.1	15.1	15.1	15.1	15.1	75.5
Amortissement	185	185	185	185	260	1'000
<b>Total charges suppl.</b>	<b>200.1</b>	<b>200.1</b>	<b>200.1</b>	<b>200.1</b>	<b>275.1</b>	<b>1'075.5</b>
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total net</b>	<b>200.1</b>	<b>200.1</b>	<b>200.1</b>	<b>200.1</b>	<b>275.1</b>	<b>1'075.5</b>

**6. Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis 2013/56 de la Municipalité, du 31 octobre 2013;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner ce préavis ;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit-cadre quinquennal d'investissement du patrimoine administratif de 1'000'000 francs, destiné à l'entretien courant des immeubles techniques d'**eauservice**, pour la période 2014 à 2018 ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 4700.331 du budget de la Direction des travaux, **eauservice** ;
3. de faire figurer sous rubrique 4700.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

**Crédit complémentaire au préavis N° 2005/86****Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois**

Préavis N° 2013/57 du 31 octobre 2013

Travaux

**1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 1'300'000 francs destiné à

la réalisation finale de deux derniers chantiers prévus pour sécuriser le réseau de l'eau potable dans le Nord lausannois.

- l'équipement de la station de pompage de Haut-Vallon
- l'achèvement du tronçon de conduite reliant la station de pompage de Haut-Vallon au réservoir de Petite-Croix à Romanel-sur-Lausanne.

## 2. Préambule

Le préavis N°2005/86<sup>19</sup> a été adopté le 4 avril 2005 pour un montant de 20'923'000 francs avec trois objectifs principaux, à savoir :

Alimentation du Nord-Est lausannois :

- création d'un axe de refoulement entre le réservoir de la Croix-sur-Lutry et celui de Vers-chez-les-Blanc
- agrandissement du réservoir de Vers-chez-les Blanc.

Distribution du Nord-Est lausannois :

- construction du nouveau réservoir à la Montagne-du-Château
- modification du réseau de distribution pour alimenter les hauts de Vers-chez-les-Blanc et du Chalet-à-Gobet.

Alimentation du Nord-Ouest lausannois :

- Création d'un axe de refoulement entre le réservoir de Chailly et celui de Petite-Croix.

Il est à relever que l'estimation des coûts a été établie sur la base des prix moyens de 2004. Le renchérissement entre 2004 et 2013, selon l'indice des prix à la construction pour la région lémanique est de 15%.

## 3. Etat des investissements par chantier

Le préavis a été divisé en 12 chantiers, 8 chantiers de construction ou réfection d'ouvrages et 4 chantiers de pose de conduites. Le résumé de l'état des dépenses et des travaux est présenté dans les tableaux ci-après :

Ouvrages en KCHF :

Désignation du Chantier	Budget préavis	Coûts réels ou estimés	Différence	État
Station de pompage des Echerins	900	1'086	-186	Terminé en 2011
Station de pompage et 2 <sup>ème</sup> cuve du réservoir Vers-chez-les-Blanc	2'822	2'809	13	Terminé en 2009
Réservoir de la Montagne-du-Château	3'320	2'592	728	Terminé en 2009
Suppression du réservoir de Bois-Clos, chambre coupe-pression pour remplacer les réservoirs de Cabolettaz et de Chandelar	171	295	-124	Terminé en 2012
Modification du réservoir de la Marjolatte	80	36	44	Terminé en 2006
Installation de désinfection de l'arrivée	200	651	-451	Terminé en

<sup>19</sup> BCC, 2005-2006, tome II, pages 749 à 759

des sources au réservoir des Dailles				2012
Sécurisation de la chambre de La Bressonne	70	144	-74	Terminé en 2010
Équipement complémentaire de pompage dans la station de Haut-Vallon	320	270	50	En cours
Totaux :	7'883	7'883	0	
Conduites en CHF :				
<b>Désignation du Chantier</b>	<b>Budget préavis</b>	<b>Coûts réels ou estimés</b>	<b>Différence</b>	<b>État</b>
Nouvelle conduite Echerins – Vers-chez-les-Blanc	4'900	3'360	1'540	Terminé en 2010
Nouvelle liaison La Borde – Romanel-sur-Lausanne	3'800	4'567	-767	En cours
Réseaux de distribution zone de pression « Montagne-du-Château », tronçons A, B, C, D et E	4'160	6'233	-2'073	Terminé en 2012
Conduite Bressonne - Vers-chez-les-Blanc	180	180	0	Terminé en 2010
Totaux :	13'040	14'340	-1'300	
<b>Récapitulatif</b>	<b>Budget préavis</b>	<b>Coûts réels ou estimés</b>	<b>Différence</b>	<b>Etat</b>
Ouvrages	7'883	7'883	0	Terminé
Conduites	13'040	14'340	-1'300	En cours

#### 4. Explication des écarts entre le budget et les réalisations

Stations et réservoirs :

Globalement, les chantiers des stations et réservoirs ont pu être réalisés selon le devis initial. Les dépassements de budget sur quatre ouvrages ont pu être couverts par les économies réalisées sur quatre autres ouvrages. La principale économie a pu être réalisée grâce à une excavation facilitée lors de la construction du réservoir de la Montagne-du-Château. L'installation des équipements de pompage dans la station de Haut-Vallon, bien que pas encore finalisée, ne présentera pas de dépassement.

Conduites :

Le tronçon de conduite entre Echerins et Vers-chez-les-Blanc présente une économie de 1'540'000 francs, due à une pose facilitée de la conduite de 400 mm de diamètre dans un terrain en milieu agricole.

L'ensemble des chantiers liés à la séparation du réseau de Vers-chez-les-Blanc en deux réseaux distincts a été réalisé conformément aux budgets affectés.

Le montant total affecté aux charges de personnel pour financer le gestionnaire de réseau supplémentaire a été de 751'000 francs. Ce montant dépasse de 251'000 francs celui qui était initialement prévu. La raison de ce dépassement provient du fait que le temps de mise en œuvre a été sous-estimé et que le tracé des conduites a été plus complexe que prévu.

Les divers chantiers pour améliorer le réseau de Vers-chez-les-Blanc ont été optimisés en cours de projet, ce qui a permis de boucler des bras morts et ainsi sécuriser

l'approvisionnement en eau. De plus, certaines conduites de ce réseau n'ont pas résisté au changement de pression lors de la mise en service du réservoir de la Montagne-du-Château. En effet, globalement, la pression d'une partie du réseau de distribution de Verschez-les-Blanc a subi une augmentation de pression de 5 bars (50 m de colonne d'eau). Ces remplacements de conduites n'avaient pas été pris en compte lors de l'écriture du préavis initial. Le coût des travaux sur ce poste non budgétisé est de 2'073'000 francs.

La nouvelle liaison Borde – Romanel-sur-Lausanne est un chantier encore en cours sur lequel plusieurs difficultés ont été rencontrées. L'importance des surcoûts annoncés de ce chantier a déclenché la nécessité de l'écriture de ce préavis complémentaire. Le chantier, qui consistait à poser une conduite de diamètre 600 mm entre la Borde et Romanel-sur-Lausanne, a subi des plus-values lors du passage sous l'autoroute et lors du déplacement du tracé à cause du projet de décharge et de parking au Solitaire. Le tronçon qui doit encore être réalisé subira aussi des plus-values résultant de la prise en compte du projet Métamorphose, de la difficulté du passage aux abords des terrains de sport de la Ville, et du passage derrière le mur de la prison de Bois-Mermet. Ces surcoûts pris en compte et planifiés devraient totaliser un montant de 767'000 francs.

En conclusion, il y a lieu de constater que certains chantiers ont dépassé les montants prévus alors que d'autres ont pu être réalisés à moindre coût. Comme dit, le renchérissement entre 2004 et 2013, selon l'indice des prix à la construction pour la région lémanique, est de 15%. Les travaux ont été échelonnés entre les années 2006 et 2012, ce qui correspondrait, en fonction des dates effectives de dépense, à un renchérissement théorique d'environ 12,7%, soit 2'657'000 francs. Ainsi, le montant demandé dans ce crédit complémentaire est inférieur de moitié au renchérissement.

## 5. Développement durable

Les objectifs de développement durable du préavis initial sont toujours d'actualité. L'alimentation en eau du Nord lausannois permettra son développement conformément au plan directeur cantonal, au PALM et au PGA.

Par ailleurs, les constructions obsolètes ont été démontées et recyclées afin de ne plus avoir d'emprise au sol.

## 6. Conséquences financières

### 6.1 Coût des travaux

Le coût estimatif total s'élève à 22'223'000 francs dont 1'300'000 francs font l'objet de cette demande de crédit complémentaire, selon la répartition suivante :

Récapitulatif	Budget préavis	Coûts réels	Différence	Etat
Ouvrages	7'883	7'883	0	En cours
Conduites	13'040	14'340	-1'300	En cours

### 6.2 Subventions

Cette demande de crédit complémentaire bénéficiera des mêmes subventions de l'ECA que le préavis initial. Les conduites de transport, de distribution et les réservoirs font partie des objets subventionnés à hauteur de 10% par l'ECA.

**6.3 Conséquences sur le plan des investissements**

Ce crédit complémentaire ne figure pas au plan des investissements 2013-2016, mais il sera intégré dans celui de 2014-2017. La répartition temporelle des dépenses est planifiée de la manière suivante :

(en milliers de CHF)	2013	2014	2015	Total
Dépenses d'investissements	500	800	0	<b>1'300</b>
Recettes d'investissements	0	0	-130	<b>-130</b>
<b>Total net</b>	<b>500</b>	<b>800</b>	<b>-130</b>	<b>1'170</b>

**6.4 Incidence sur le personnel**

Le financement octroyé pour le personnel par le biais du préavis initial ayant été épuisé, le financement du personnel pour la réalisation des derniers travaux se fera par le budget de fonctionnement. Aucun engagement supplémentaire n'est planifié pour réaliser ces travaux.

**6.5 Conséquences sur les charges d'exploitation**

Aucune modification des charges d'exploitation autre que les charges d'intérêts et d'amortissement n'est à prévoir.

**6.6 Charges d'intérêts**

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis complémentaire s'élèvent à 19'700 francs par année à compter de l'année 2014.

**6.7 Charges d'amortissement**

Le préavis initial est déjà en cours d'amortissement depuis l'année 2010 à raison d'un amortissement annuel de 741'000 francs.

L'amortissement cumulé se montera à fin 2013 à 2'964'000 francs.

Le solde à amortir à fin 2012 se montait à 16'041'100 francs.

Les charges d'amortissement supplémentaire s'élèveront à 50'000 francs par année pendant 26 ans, ceci afin de ne pas modifier la durée d'amortissement du préavis initial. Les amortissements devront être réalisés à partir de l'année 2014.

	Amortissement préavis initial	Amortissement préavis complémentaire
Génie civil, pendant 30 ans	1'059'000	50'000
Equipements, pendant 20 ans	192'100	0

**6.8 Conséquences sur le budget de fonctionnement**

Compte-tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers du préavis complémentaire attendus durant la période 2014-2017 sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0	0	0	0	0
<b>(en milliers de CHF)</b>					
Charges de personnel	0	0	0	0	0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0
Charge d'intérêts	19.7	19.7	19.7	19.7	78.8
Amortissement	50	50	50	50	200
<b>Total charges suppl.</b>	<b>69.7</b>	<b>69.7</b>	<b>69.7</b>	<b>69.7</b>	<b>278.8</b>
Diminution de charges	0	0	0	0	0
Revenus	0	0	0	0	0
<b>Total net</b>	<b>69.7</b>	<b>69.7</b>	<b>69.7</b>	<b>69.7</b>	<b>278.8</b>

**7. Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2013/57 de la Municipalité, du 31 octobre 2013;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 1'300'000 francs pour financer les dépassements du préavis N° 2005/86 ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 4700.331 du budget de la Direction des travaux, **eauservice** ;
3. de faire figurer sous la rubrique 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur, Caroline Alvarez Henry (Soc.), Jean-François Cachin (PLR), Georges-André Clerc (UDC), André Gebhardt (Les Verts), Nicole Graber (Les Verts), Olivier Faller (Soc.).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

## **Rapport photocopié de M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur**

Présidence : M. Alain HUBLER

Membres présents : Mme Caroline ALVAREZ HENRY, M. Jean-François CACHIN (en remplaçant de Mme Thérèse de Meuron), M. Georges André CLERC, M. André GEBHARDT, Mme Nicole GRABER, M. Olivier FALLER.

Membres excusés : M. Charles-Denis PERRIN, M. Florian RUF, M. Jean-Pascal GENDRE.

Représentants de la Municipalité et de l'Administration : M. Olivier FRANÇAIS, directeur des Travaux, M. Sébastien Apothéloz, chef d' **eauservice**, M. Jean-Denis Favrod, ingénieur adjoint, responsable de projets **eauservice**.

Notes de séance : Mme Isabelle Burgy, adjointe administrative à **eauservice**.

Lieu : rue du Port-Franc 18, 3<sup>e</sup> étage, salle 368, Lausanne.

Date : vendredi 7 février 2014

Début et fin de la séance : 8h00 à 9h25

### **Présentation des deux préavis 2013/56 et 2013/57**

Après les présentations d'usage, le directeur des Travaux présente les deux préavis non sans remercier le bureau d'avoir accepté de confier ceux-ci à la même Commission.

Le préavis 2013/56 demande un crédit-cadre permettant de financer les rénovations et entretiens du patrimoine administratif d' **eauservice**.

Le préavis 2013/57 demande un complément de crédit à celui de 21 mio du préavis 2005/86 accepté en 2005 par le Conseil communal. Il s'agit de l'amélioration de la distribution dans le nord de Lausanne, et particulièrement de l'axe La Croix-sur-Lutry en direction de Romanel. Le Service expliquera les éléments techniques qui ont nécessité des dépenses non projetées. Il est à relever que la modification de la pression du réseau depuis le réservoir de la Montagne-du-Château a induit des ruptures locales conséquentes qui ont nécessité la remise en état d'une partie du réseau essentiellement sur le secteur d'Epalinges. Aujourd'hui il est demandé au Conseil communal le montant nécessaire pour terminer les travaux de liaison est-ouest entre le secteur Bois Mermet-aéroport.

### **Préavis n° 2013/56 - Entretien des immeubles d'exploitation d'eauservice - Demande de crédit - cadre quinquennal 2014-2018**

#### *Discussion générale*

Un commissaire souhaite savoir si les usines de pompage sont modulables. Le directeur des travaux répond que c'est plus compliqué que ça, mais qu'il est effectivement possible de rajouter des « modules » pour augmenter la capacité de pompage.

On apprend que la loi sur les marchés publics s'applique indépendamment du montant du préavis. Dans notre cas, il y a beaucoup de petits projets qui n'atteignent pas le seuil minimum. Toutefois, dans ce cas, la direction des Travaux exige que les services demandent au moins 3 offres. On apprend également qu'en fonction du type de travail demandé, il peut n'y avoir que quelques entreprises qualifiées pour le réaliser. Ces entreprises sont donc contactées par « invitation ».

Un commissaire aimerait des précisions sur les raisons de démolir ces réservoirs désaffectés. Ne serait-il pas plus sûr de les garder au cas où ils pourraient à nouveau servir ? Le directeur des Travaux explique que ces réservoirs ont été utiles dans le passé mais que, suite au développement et au maillage du réseau, ils sont devenus inutiles. Mission a été donnée à **eauservice** de faire le recensement du patrimoine et d'optimiser celui-ci. Notons qu'un réservoir inutilisé coûte cher à l'entretien. Dans le cas qui nous occupe, la construction du réservoir de la Montagne-du-Château et de la deuxième cuve à

Vers-chez-les-Blanc a rendu inutiles trois anciens petits réservoirs.

Un commissaire demande comment se passent les relations avec les autres communes lorsque des ouvrages d'**eauservice** se trouvent sur leur territoire. Le directeur des Travaux répond que si **eauservice** alimente la commune au détail, il est propriétaire de toutes les installations, et que, dans le cas des communes qui sont alimentées en gros, **eauservice** est propriétaire des grosses conduites. Toutes les communes sont tenues au courant des projets lors d'une séance annuelle comme cela est indiqué dans le préavis « Plan stratégique ».

A la question de savoir comment se répartit la provenance de l'eau, M. Apothéloz répond qu'il y a 25% d'eau de source, 30% lors d'années pluvieuses, 60% provient du Léman et 15% du lac de Bret.

La Commission examine le préavis point par point.

### *3.1 Usines de production*

Un commissaire demande si le Service a une assurance spécifique concernant les risques de dégâts. Le directeur des Travaux confirme que c'est le cas, **eauservice** n'est pas auto-assuré comme d'autres services de la Ville. Le sinistre du CIO a bien montré l'importance d'avoir une assurance RC. L'ECA prend en charge les dégâts naturels.

Un autre commissaire demande quelle était la cause de l'accident du Calvaire. N'avait-ont pas prévu que les conduites étaient trop âgées ? Le directeur des Travaux répond qu'il était prévu de changer ces conduites un an plus tard dans le cadre de la coordination des chantiers au sein des services de la Ville. La rupture est intervenue un an trop tôt. Les vannes étaient vieilles et difficiles à fermer, ce qui explique le volume d'eau qui a pu s'écouler. Afin de sécuriser l'ensemble du tronçon un autre préavis multiservice sortira à la fin de l'année pour César-Roux.

Un commissaire demande si **eauservice** est autofinancé. C'est le cas et il peut dégager un léger bénéfice mais pas sur le territoire d'une autre commune. Ce point a été dûment traité avec M. Prix.

Les commissaires n'ayant pas d'autres questions, la Commission passe au vote des 3 conclusions regroupées. (Voir en fin de rapport).

### **Préavis n° 2013/57 - Crédit complémentaire au préavis N° 2005/86 - Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois.**

#### *Discussion générale*

Le directeur des Travaux commente une carte qui présente les travaux réalisés dans le cadre du préavis 2005/86, ceux sur le point de démarrer et ceux concernés par le crédit complémentaire du présent préavis. En 2005 le montant voté était d'environ 21 millions de francs. Depuis, 8 ans ont passé et le crédit complémentaire se situe en-dessous du renchérissement normal.

Un commissaire demande en quoi consistent les travaux qui n'étaient pas prévus. M. Apothéloz répond qu'il s'agit essentiellement de travaux liés à des problèmes sur le réseau de conduites.

Le directeur des Travaux explique que les ouvrages principaux qui ont été réalisés sont : la conduite qui va d'Echerins à Vers-chez-les-Blanc, la station de pompage des Echerins, le réservoir et la station de pompage de Vers-chez-les-Blanc, le réservoir de la Montagne-du-Château et la conduite de Vers-chez-les-Blanc à la Montagne-du-Château. La mise en service du réseau Montagne-du-Château a amélioré la distribution dans la région. Ces travaux ont augmenté la pression et ont provoqué des ruptures et donc des travaux supplémentaires.

Le directeur des Travaux précise encore que ce projet permet de garantir la sécurité incendie du secteur.

Un commissaire demande pourquoi le service ne prévoit pas l'indexation des coûts lors de l'écriture du préavis. Le directeur explique qu'à ce moment-là, on fait plutôt une estimation et on travaille sur la base de devis en espérant qu'ils ne soient pas trop éloignés de la réalité. Les prix du génie civil sont depuis quelques années relativement stables. Dans ce cas, il était prévu de réaliser ces travaux sur un délai plus court mais des éléments extérieurs tels que Métamorphose ont contribué à ce retard. Il comprend la remarque et assure que cette indexation des coûts est prévue pour des chantiers de longue durée.

Un commissaire demande pourquoi le problème de pression à Epalinges n'a pas été anticipé. Le directeur des Travaux explique qu'il a été sous-estimé, car il s'est greffé un autre problème dû au vieillissement prématuré des matériaux de certaines conduites qui n'avaient jusqu'ici posé aucun problème. On apprend également qu'à **eauservice** deux collaborateurs écoutent le réseau et qu'environ 50% des fuites peuvent être décelées avant que celles-ci ne provoquent des dégâts coûteux.

La discussion générale ayant permis de répondre à toutes les questions des commissaires, le passage en revue point par point du préavis ne suscite aucune intervention et la Commission procède au vote des 3 conclusions regroupées.

### **Conclusion de la Commission**

Les conclusions des deux préavis sont soumises au vote de la façon suivante :

#### **Préavis n° 2013/56**

**Conclusions 1, 2 et 2** : adoptées à l'**unanimité**

#### **Préavis n° 2013/57**

**Conclusions 1, 2 et 2** : adoptées à l'**unanimité**.

### Discussion

**M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur** : – Il y a une coquille dans le rapport, à la place des conclusions. Il est écrit : « conclusions 1, 2 et 2 » et il fallait lire « 1, 2 et 3 » pour les deux préavis.

La discussion sur le préavis N° 2013/56 n'est pas utilisée.

**M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur** : – Le préavis 2013/56 a eu ses conclusions 1, 2 et 3 adoptées à l'unanimité.

**Le préavis est adopté à l'unanimité.**

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2013/56 de la Municipalité, du 31 octobre 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit-cadre quinquennal d'investissement du patrimoine administratif de 1'000'000 de francs, destiné à l'entretien courant des immeubles techniques d'**eauservice**, pour la période 2014 à 2018 ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 4700.331 du budget de la Direction des travaux, **eauservice** ;
3. de faire figurer sous rubrique 4700.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

La discussion sur le préavis N° 2013/57 n'est pas utilisée.

**M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur :** – Il y a la même coquille dans les conclusions concernant ce préavis. Il s'agit des conclusions 1, 2 et 3. Elles ont été adoptées à l'unanimité.

**Le préavis est adopté à l'unanimité.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2013/57 de la Municipalité, du 31 octobre 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 1'300'000 francs pour financer les dépassements du préavis N° 2005/86 ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 4700.331 du budget de la Direction des travaux, eauservice ;
3. de faire figurer sous la rubrique 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

---

**Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ?**

**Réponse au postulat de M. Guy Gaudard**

Rapport-préavis N° 2013/9 du 7 mars 2013

Enfance, jeunesse et cohésion sociale, Administration générale et culture

### **1. Objet du rapport-préavis**

Le 12 septembre 2006, le Conseiller communal Guy Gaudard a déposé un postulat intitulé « Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? » en demandant à la Municipalité d'étudier les meilleures façons d'intervenir pour favoriser l'entrée en apprentissage des jeunes Lausannois ainsi que la reconnaissance des entreprises formatrices.

La commission chargée de l'examen du postulat s'est prononcée favorablement et le Conseil communal de Lausanne a décidé, lors de sa séance du 24 avril 2007, la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

Avec le présent rapport-préavis, la Municipalité confirme son engagement dans l'aide à l'entrée en apprentissage des jeunes Lausannois et propose des nouvelles mesures. En outre, elle est en train d'effectuer un état des lieux exhaustif sur la problématique de l'entrée en apprentissage des jeunes avec une analyse des mesures existantes ou à développer pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle.

### **2. Rappel du postulat**

Le postulat de M. Guy Gaudard soulève le problème des jeunes qui ne trouvent pas de place d'apprentissage à l'issue de la scolarité obligatoire, tout en mettant l'accent sur les motifs qui peuvent dissuader les employeurs d'engager des apprentis.

Ainsi, il demande à la Municipalité d'encourager les entreprises à former des apprentis à travers quatre axes d'intervention. Le postulant demande concrètement à la Municipalité :

1. d'étudier toutes les possibilités d'attribuer aux entreprises formatrices une aide financière à la formation, sous forme d'allègement fiscal, d'allocation ou de subside ;
2. de favoriser les entreprises formatrices qui participent à un appel d'offres du marché public communal, en attribuant un nombre de points défini sur l'échelle de 100 couramment utilisée afin de déterminer l'adjudicataire ;
3. d'établir un répertoire des entreprises sises sur la commune et qui participent activement à la formation d'apprentis. Ce répertoire sera distribué gratuitement aux entreprises concernées, aux écoles et aux parents d'élèves ;
4. de réunir au moins une fois par année les formateurs, à l'occasion d'une rencontre récréative, où des échanges pourraient être partagés et des contacts établis entre partenaires formateurs.

Il faut, par ailleurs, rappeler que le postulant a déposé en juin 2007 une motion intitulée « Métamorphosons l'aide à l'apprentissage », par la suite transformée en postulat, qui reprenait certaines des demandes formulées dans le présent postulat et qui a reçu réponse de la Municipalité dans le rapport-préavis N° 2009/23, du 6 mai 2009<sup>20</sup>. Ces points sont repris dans la réponse au postulat ci-traité.

### **3. Les mutations dans le domaine de l'apprentissage**

Depuis les années 90, les places d'apprentissage sont en net recul et, dans certains secteurs, le nombre de jeunes souhaitant effectuer un apprentissage dépasse de façon constante celui des places disponibles. On estime ainsi que, de 1985 à 2001, l'offre de places d'apprentissage a subi une réduction de l'ordre de 15%<sup>21</sup>.

En décembre 2002, le Parlement a adopté la nouvelle Loi sur la formation professionnelle (LFPr), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004<sup>22</sup>. Cette nouvelle loi a permis d'améliorer l'offre de places de formation professionnelle, en donnant des compétences supplémentaires au Conseil fédéral et en promouvant les actions cantonales de création de fonds pour la formation professionnelle et de places d'apprentissage.

Toutefois, la situation sur le marché des places d'apprentissage reste tendue et son corollaire est une sélection accrue de la part des employeurs qui vont avoir tendance à embaucher les jeunes les mieux formés et diplômés. C'est la loi de l'offre et de la demande. Il résulte de ce contexte de pénurie de places d'apprentissage que même les jeunes les mieux formés ne trouvent pas nécessairement le poste qui correspond à leurs attentes et sont obligés de revoir leurs prétentions à la baisse en se dirigeant vers des apprentissages jugés inférieurs. Ainsi, des apprentissages requérant moins de qualifications sont occupés par les jeunes les mieux formés, laissant de côté les jeunes peu qualifiés qui les occupaient auparavant. La conséquence inéluctable est qu'un nombre considérable de jeunes, notamment ceux faiblement qualifiés sur le plan scolaire, se retrouvent sans solution au terme de l'école obligatoire et obligés de s'adresser aux structures transitoires ou à d'autres solutions d'attente.

Ces changements ont profondément modifié les exigences du monde professionnel envers les jeunes apprentis. Le système scolaire, quant à lui, semble avoir quelques difficultés à suivre ces changements.

<sup>20</sup> BCC 2009-2010, T. 1, n°8, pp. 864-872.

<sup>21</sup> DUBS Rolf, 2006, Rapport d'expertise sur les questions concernant la formation professionnelle en Suisse, Berne, HEP.

<sup>22</sup> Il faut noter que, en mai 2003, le peuple et les Cantons ont rejeté l'initiative populaire dite « pour des places d'apprentissage » (LIPA), qui réclamait pour chaque jeune le droit à une place d'apprentissage.

#### 4. La situation actuelle sur le marché des places d'apprentissage

Selon les communications et les données fournies par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) en 2012, le marché des places d'apprentissage est en très légère baisse après avoir été stable en 2011 et la situation est équilibrée entre l'offre et la demande. Les motifs de cette stabilité relative invoqués par l'OFFT sont :

- le nombre de jeunes arrivant en fin de scolarité est en baisse ;
- le nombre de places d'apprentissage a été stabilisé ;
- les cantons soutiennent l'offre de places d'apprentissage et proposent des offres transitoires<sup>23</sup>.

L'OFFT constate que, dans certains secteurs professionnels, l'offre ne coïncide pas avec la demande. D'une part, les jeunes socialement défavorisés ou avec faible bagage scolaire ont toujours de la peine à trouver une place d'apprentissage. D'autre part, les entreprises proposant des places de formation aux profils d'exigences élevées ont de plus en plus de mal à trouver des candidats répondant aux critères. Ce déséquilibre en termes de compétences semble s'accompagner d'un certain décalage entre les professions offertes, les intérêts et la formation de base des jeunes.

Pour mieux appréhender la situation, il faut se pencher sur le « Baromètre des places d'apprentissage » qui recense, par le biais d'enquêtes auprès des entreprises et des jeunes, la situation sur le marché des places d'apprentissage. Les résultats de l'enquête 2011 et 2012 montrent que l'offre de places d'apprentissage est sensiblement supérieure à la demande. En août 2012, 85'000 places d'apprentissage ont été attribuées, tandis que le nombre de places demeurées vacantes était de 7'000.

En résumant les résultats de cette enquête au niveau national, nous observons que :

- sur l'ensemble des jeunes confrontés au choix d'une formation en 2011, 57% se disent éventuellement intéressés par l'apprentissage, tandis que seuls 49% s'intéressent exclusivement à trouver une place d'apprentissage. Mais en Suisse romande, l'intérêt pour une place d'apprentissage est sensiblement plus faible qu'en Suisse alémanique : respectivement 47% et 62% ;
- un tiers des entreprises de Suisse offre des places d'apprentissage mais 8% des places proposées en 2010 sont restées vacantes. Celles-ci représentaient 7% des places en vue de l'obtention d'un CFC et 22% de celles pour l'obtention d'une AFP ;
- dans les branches « Services », « Impression, design et métiers d'art », « Santé et activités sociales » et « Vente », la demande dépasse sensiblement l'offre de places. L'excédent est un peu plus faible dans les branches « Industries de transformation » et « Informatique » ;
- par contre, dans la branche « Professions techniques », l'offre dépasse sensiblement la demande. L'offre est légèrement excédante dans les branches « Construction et architecture », « Bureau et information » et « Agriculture ».

Les conclusions que nous pouvons tirer de la situation actuelle sont que les difficultés du système dual ne se trouvent pas aujourd'hui tant du côté quantitatif, nombre de places offertes et demandées, que dans l'aspect qualitatif. Le problème vient de l'inadéquation entre les exigences requises par les employeurs et les compétences des jeunes. En effet, les entreprises formatrices signalent une difficulté croissante à pourvoir des places de formation aux exigences élevées et, de l'autre côté, les jeunes socialement défavorisés ou accusant un déficit scolaire, ont des difficultés à trouver une place d'apprentissage (OFFT 2011 et 2012). Le système de formation scolaire porte certainement une part des causes.

<sup>23</sup> OFFT, 2011, Situation sur le marché des places d'apprentissage en février 2011, Communiqué de presse du 8 mars 2011. OFFT, 2011, Baromètre des places d'apprentissage, août 2011, rapport condensé, études Link études N°s 5.4157/5.4158. OFFT, 2012, Baromètre des places d'apprentissage, août 2012, rapport condensé, études Link Nos 11.0615/11.0616.

Il faut, par contre, considérer que si la situation sur le marché des places d'apprentissage n'est pas catastrophique, les perspectives sont incertaines pour les années à venir. Cela signifie que les actions de promotion effectuées par les administrations cantonales et communales dans ce domaine ne devraient pas être ralenties, bien au contraire, elles devraient persister, voire s'intensifier<sup>24</sup>. Mais également, les institutions publiques et parapubliques devraient augmenter leurs capacités à engager de nouveaux apprentis.

Une nouvelle prestation cantonale de soutien aux entreprises formatrices vient d'être développée. La Direction générale de l'enseignement postobligatoire renseignera les entreprises sur l'apprentissage, accompagnera les entreprises nouvellement formatrices. Ce service appelé dgepService fonctionne depuis février 2013. Cette offre sera certainement bienvenue pour répondre en partie aux difficultés exprimées ci-dessus par les entreprises.

## **5. Réponses au postulat**

La Municipalité tient à souligner que la problématique de l'accès à l'apprentissage des jeunes Lausannois occupe une place centrale dans ses préoccupations et son action depuis quelques années déjà. Ainsi, le nombre des places d'apprentissage au sein de l'administration a continué à augmenter d'année en année pour arriver en 2012 à avoir 195 apprentis en formation dans trente professions différentes. Ce nombre devrait continuer à augmenter ces prochaines années, pour atteindre les 200 apprentis en 2015<sup>25</sup>. En outre, bon nombre d'initiatives ont été entreprises dans différents services (S JL, S SL, S T, etc.) pour soutenir les jeunes en difficulté dans l'obtention d'une place d'apprentissage.

Cela dit, elle répond concrètement aux propositions mentionnées dans le postulat Guy Gaudard comme suit.

### ***5.1 Attribuer aux entreprises formatrices une aide financière à la formation, sous forme d'allègement fiscal, d'allocation ou de subside***

La Municipalité tient à rappeler que seul le Conseil d'État est habilité à accorder un allègement fiscal aux personnes morales<sup>26</sup>. En ce qui concerne la possibilité d'une allocation généralisée de subside aux entreprises formatrices, elle est difficilement réalisable au niveau communal. Un tel subside devrait se limiter aux apprentis lausannois, ce qui créerait des inégalités de traitement entre les entreprises ainsi que d'innombrables difficultés de contrôle. La Municipalité ne désire pas poursuivre cette piste.

Par contre, la Ville de Lausanne s'est engagée depuis 2008 avec la SIC (Société Industrielle et Commerciale de Lausanne) à attribuer chaque année un prix à des entreprises qui s'engagent en faveur de la formation professionnelle. Ce prix a pour but de soutenir un employeur qui forme pour la première fois un apprenti ou une société qui s'engage fortement pour la formation duale. Les entreprises lauréates reçoivent chacune une contribution de 300 francs par mois durant toute la durée de l'apprentissage. Les lauréats des éditions 2008 à 2012 sont dans l'ordre, Schafer Gym SA et Borio SA, Cofal et Droguerie Pollien, Art Factory Graphics Sàrl et Chantier Naval d'Ouchy, Mecatrotec et Ernesto's Coiffure, Vectur SA et FuturPlus Sàrl. Le nombre de dossiers de candidature reçus entre 2008 et 2012 est respectivement de 13, 7, 2, 6 et 10.

Notons, par ailleurs, que depuis 2010 il existe un fonds paritaire cantonal qui vise à soulager les entreprises formatrices par la prise en charge de certains coûts de formation. Ces contributions sont octroyées par la FONPRO (Fondation cantonale pour la formation

<sup>24</sup> Notons à ce propos que le Conseil d'État vient de soumettre au Grand Conseil un décret prévoyant un cofinancement cantonal de la formation professionnelle dans le domaine industriel. Cela consistera à affecter 12 millions, sur deux ans, au Centre de formation vaudois de l'industrie (CFVI) et à celui de l'entreprise Bobst SA. Communiqué du Conseil d'État du 22 mars 2012.

<sup>25</sup> Rapport-préavis N° 2006/64, adopté le 13 mars 2007, BCC 2006-2007, T. II, n° 12, pp. 242-260. Et rapport-préavis N° 2012/32 du 5 juillet 2012.

<sup>26</sup> Loi sur les impôts directs cantonaux (LI), art. 91 et Loi sur les impôts communaux (LCom), art. 5.

professionnelle), en application de la législation fédérale et cantonale sur la formation professionnelle.

### ***5.2 Favoriser les entreprises formatrices qui participent à un appel d'offres du marché public communal, en attribuant une pondération dans le critère d'adjudication***

La pondération d'un critère « apprentis », pour favoriser les entreprises formatrices, existe déjà actuellement dans l'évaluation des offres soumises au marché public communal. En effet, un tableau de notation (disponible sur le site Internet de la Ville, sous le titre « Critères d'adjudication et d'évaluation ») permet de donner une note aux entreprises formatrices, en tenant compte du nombre d'apprentis par rapport au nombre total d'employés.

Notons que cette pondération a été renforcée dès 2009, en prenant en considération le postulat de M. Gaudard, intitulé « Métamorphosons l'aide à l'apprentissage »<sup>27</sup>, pour se situer dans une fourchette allant de 5% à 7.5% de la notation. Cette pondération est très élevée si on tient compte des recommandations émises par le Guide romand pour les marchés publics qui conseille de ne pas dépasser le 5% de l'ensemble des critères. Cette recommandation est, par ailleurs, celle suivie par le Canton de Vaud.

Il y a lieu par ailleurs de mentionner qu'une initiative parlementaire déposée le 20 juin 2003 par le conseiller national Ruedi Lustenberger demande à ce que la formation de personnes en formation professionnelle initiale constitue un critère pour l'adjudication des marchés publics. Dans ce contexte, le 13 novembre 2012, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a adopté un avant-projet de révision de la loi fédérale sur les marchés publics.<sup>28</sup>

### ***5.3 Établir un répertoire des entreprises sises sur la commune et qui participent activement à la formation d'apprentis***

Cette proposition n'est pas retenue par la Municipalité. En effet, il est difficile de tenir à jour un registre des entreprises formatrices car les situations changent d'une année à l'autre. En outre, limiter un tel registre au seul territoire communal est restrictif et peu intéressant. Un registre des entreprises formatrices est tenu au niveau cantonal mais ne fait pas l'objet d'une diffusion.

### ***5.4 Réunir les formateurs pour permettre des échanges et établir des contacts***

Dès la fin des années 90, la Ville de Lausanne a mis sur pied un groupe de travail « Apprentissage-orientation » qui regroupe autour du Conseiller municipal en charge de la DEJCS (Direction enfance, jeunesse et cohésion sociale) des représentants des entreprises, des associations économiques et de la formation professionnelle. Ce groupe se rencontre, à un rythme semestriel, pour réfléchir aux difficultés et formuler des propositions, tout en resserrant les liens entre l'administration, les écoles et les milieux économiques.

La proposition du postulant d'organiser une fois par année une rencontre moins formelle et plus conviviale avec les entreprises formatrices et d'autres partenaires, a été étudiée et les milieux patronaux ont été consultés. Il se dégage que ce type d'événement aurait relativement peu d'intérêt pour la majorité des employeurs et n'apporterait pas une effective plus-value dans la relation entre l'administration et les entreprises formatrices.

### ***5.5 Autres initiatives municipales d'aide à l'entrée en apprentissage***

La problématique de la transition des jeunes entre la scolarité obligatoire et l'entrée en formation professionnelle est complexe et dépend de multiples facteurs. Ainsi, la Municipalité a prévu dans son programme de législature 2011-2016 d'« organiser et

<sup>27</sup> Rapport-préavis N° 2009/23, « Métamorphosons l'aide à l'apprentissage. Réponse au postulat de M. Guy Gaudard », adopté le 9 décembre 2009, BCC 2009-2010, T. I, n° 8, pp. 864-872.

<sup>28</sup> <http://www.parlament.ch/f/mm/2012/Pages/mm-sgk-2012-12-11.aspx>

développer de nouvelles mesures d'insertion professionnelle pour les jeunes en fin de scolarité et sans projet professionnel ».

A cet effet, la DEJCS est en train d'effectuer un état des lieux exhaustif sur cette problématique en vue de proposer de nouvelles mesures pour les jeunes qui peinent à trouver une place d'apprentissage. Ce travail donnera lieu à des propositions municipales qui seront présentées au Conseil communal durant cette législature.

Par ailleurs, la DEJCS avec le soutien de l'Association du passeport vacances de la région lausannoise (APVRL) a lancé depuis 2011 un nouveau passeport d'automne destiné aux jeunes de 13 à 17 ans de Lausanne. Ce PassePasse est principalement axé sur la découverte active de milieux professionnels. La notion de mentorat est mise en avant dans la présentation du projet auprès des organisateurs d'activités issus de tous les secteurs de l'économie privée et de l'administration publique. De petits groupes de 1 à 3 participants sont ainsi constitués pour découvrir des réalités professionnelles pendant leurs vacances. La 2<sup>e</sup> édition du PassePasse en 2012 a été ouverte aux 42 autres communes membres de l'APVRL qui contribuent à son financement et son fonctionnement.

En 2011 et 2012, des activités « découverte du monde professionnel » et des activités « culture, sport, détente » ont été proposées aux jeunes. Les activités « découverte du monde professionnel » ont été choisies en priorité par les jeunes participants. A noter que 4 participants ont trouvé une place de stage à plus longue durée auprès de certains organisateurs d'activités à la suite de leur participation au PassePasse en 2011.

En dernier lieu, la Ville de Lausanne participe et finance à travers Lausanne Région plusieurs actions pour faciliter l'accès à la formation comme :

- des cours d'appuis scolaires pour les apprentis App-App ;
- la promotion des places d'apprentissage offertes par les communes de Lausanne Région par le biais du stand au Salon des Métiers et de la Formation de Lausanne ;
- la création du site Internet [www.kiftontaf.ch](http://www.kiftontaf.ch) qui apporte toutes les informations utiles aux jeunes en recherche de formation scolaire et professionnelle ;
- la prestation d'accompagnement par un mentor « Duo 15-18 » ;
- une étude sur les ruptures d'apprentissage qui a mis en évidence la nécessité de créer des postes de « conseillers aux apprentis » et un recueil d'informations ;
- la promotion et le suivi de la mise en place du projet LIFT, qui propose à des élèves, dès la 7<sup>e</sup>, d'aller 2 heures par semaine en entreprises ;
- la promotion auprès des communes de « Places d'apprentissage pour les Jeunes Adultes en Difficulté ».

La volonté de la Municipalité est d'œuvrer, dans la limite de ses compétences, pour que tous les jeunes Lausannois puissent accéder à une formation professionnelle initiale.

## **6. Conclusions**

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2013/9 de la Municipalité, du 7 mars 2013,  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de soutenir la volonté municipale d'œuvrer, dans la limite de ses compétences, pour que tous les jeunes Lausannois puissent accéder à une formation professionnelle initiale ;
2. de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat du Conseiller communal Guy Gaudard « Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? »

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

#### Rapport

Les membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Myrèle Knecht (Soc.), rapportrice, Christelle Allaz (Soc.), Eliane Aubert (PLR), Guy Gaudard (PLR), André Gebhardt (Les Verts), Johan Pain (La Gauche), Bertrand Picard (PLR), Sandrine Schlienger (UDC), Namasivayam Thambipillai (Soc.), Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

#### **Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Myrèle Knecht (Soc.), rapportrice**

Conseillers communaux présents : Mme Mirelle Knecht (rapportrice), Mme Christelle Allaz, M. Guy Gaudard, Mme Eliane Aubert, M. Bertrand Picard, Mme Maria Velasco, Mme Sandrine Schlienger, M. Johan Pain, M. Namasivayam Thambipillai (en remplacement de M. Francisco Ruiz), M. André Gebhardt (en remplacement de M. Nkiko Nsengimana).

Pour la Municipalité : M. Oscar Tosato, directeur de la DEJCS

Pour l'administration communale : M. Jean Borloz, chef du Service du personnel, Mme Estelle Papaux, cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs (SJL), M. Marcelo Valli, chargé de recherche au SJL (pour la prise des notes).

M. Tosato ouvre la séance et présente ses collaborateurs.

#### **Discussion générale**

La rapportrice donne la parole à M. Gaudard, postulant, qui relève que la présence de tous les commissaires confirme l'importance accordée à ce sujet de l'apprentissage. Il exprime sa déception de la réponse de la Municipalité, qu'il considère comme pauvre et du long délai d'attente de sept ans (postulat déposé en 2006). Il regrette qu'aucune de ses propositions n'ait été retenue.

Plusieurs autres commissaires expriment aussi leur insatisfaction concernant le long délai d'attente de la réponse à ce postulat.

Concernant le sujet du postulat et du préavis : Plusieurs commissaires relèvent le problème de l'inadéquation entre l'offre et la demande et le fait que certains secteurs intéressent peu d'apprentis alors qu'il y a des places. Diverses propositions sont faites :

- Informer sur les métiers dans les écoles suffisamment tôt
- Inciter les jeunes à s'orienter vers des métiers qui proposent des places plutôt que vers les métiers qu'ils veulent
- Approcher le problème globalement tout en tenant compte des différences entre les domaines d'apprentissage (vente, travaux et bâtiments, tertiaire et administration, hôtellerie)
- Pallier aux inadéquations entre offres et ressources

- Penser non seulement aux jeunes en fin d'apprentissage mais aussi aux jeunes chômeurs

Une commissaire relève que la situation s'est inversée depuis 2006 et qu'il y a dorénavant assez de places d'apprentissage proposées mais pas assez d'apprentis dans certains secteurs.

La Ville remercie les commissaires d'avoir reconnu l'effort soutenu de la Ville pour former des apprentis et rappelle que le postulat concerne des propositions de soutien aux entreprises formatrices.

A un commissaire qui regrette l'absence de mention, dans la réponse au postulat, du problème des jeunes chômeurs, le point 5.5 du rapport préavis en discussion est rappelé. Les mesures énoncées concernent toute personne se trouvant en apprentissage. Une étude sur le thème des mesures pour venir en aide aux jeunes qui rencontrent des difficultés avec l'apprentissage est effectuée par M. Valli, collaborateur du service concerné. Le rapport a été soumis à la Commission « Formation et emploi des jeunes » de Lausanne-Région et sera discuté prochainement entre municipaux de la commission. L'étude aborde plusieurs des problèmes mentionnés ci-dessus.

Deux expériences fructueuses de partage des connaissances sont évoquées : entre apprentis du privé et de la Ville et de présentation concrète de certains métiers lors de la construction du M2.

Une commissaire informe de la création, au niveau cantonal, d'une nouvelle unité, la *dgepService*, composée de cinq personnes et financée par la Confédération et ayant pour but d'accompagner les entreprises formatrices. Il lui semble que la Ville ne devrait pas proposer de mesures similaires.

Il est confirmé que la Ville ne proposera pas de doublons aux mesures cantonales.

#### **Analyse du rapport-préavis point par point**

Le rapport préavis est passé en revue point par point et quelques précisions sont demandées. Les propositions du postulant reprises dans le préavis au point 5 sont discutées :

##### ***Point 5.1 – Attribuer aux entreprises formatrices une aide financière à la formation, sous forme d'allègement fiscal, d'allocation ou de subside***

Le postulant estime qu'il était possible d'accepter cette proposition. Il est rappelé que l'allègement est strictement de la compétence du canton. De plus l'Etat n'entend pas aider les entreprises par la défiscalisation mais par la création de la FONPRO (Fondation cantonale pour la formation professionnelle). La municipalité n'a pas l'intention de demander au Conseil d'Etat des possibilités d'allègement fiscal.

##### ***Point 5.2 – Favoriser les entreprises formatrices qui participent à un appel d'offres du marché public communal, en attribuant une pondération dans le critère d'adjudication***

Les marchés publics sont régis par des normes claires que les services de l'Architecture de la Ville, qui voient tous les dossiers, vérifient. Le critère concernant la formation d'apprentis est passé de 5% à 7,5%. Mais ce n'est pas le seul critère pris en compte par la Municipalité. A la demande de M. Gaudard dans un autre préavis ce critère a été réévalué mais il n'est pas possible d'augmenter davantage sa pondération au détriment d'autres critères tout aussi importants.

Une commissaire estime qu'il a été répondu favorablement au postulant avec l'augmentation de 5% à 7,5%.

Le postulant n'est pas d'accord avec la réponse donnée dans le préavis car le critère est devenu un sous-critère et le taux de 7,5% n'est jamais atteint. Il estime, comme mentionné auparavant par un autre commissaire, que la municipalité pourrait se baser exclusivement

sur le critère « entreprises formatrices » pour les offres qui ne dépassent pas 250'000 francs.

En réponse à la question d'un commissaire il est précisé que le critère de lieu déterminant est celui du lieu où se trouve la place d'apprentissage et non pas le lieu du siège de l'entreprise.

***Point 5.3 – Etablir un répertoire des entreprises sises sur la commune et qui participent activement à la formation d'apprentis : pas de commentaires.***

Selon le postulant, bien des parents qui connaissant notamment mal la langue ou le fonctionnement de l'apprentissage devraient pouvoir être informés. La Municipalité ne souhaite pas entrer en matière sur le répertoire qui est d'un mauvais rapport entre coût et efficacité.

***Point 5.4 – Réunir les formateurs pour permettre des échanges et établir des contacts***

Le postulant estime qu'il s'agit de répondre aux besoins des entrepreneurs, formateurs et maîtres d'apprentissage d'échanger sur leurs expériences.

A la question d'une commissaire sur les raisons de l'abandon de cette proposition qu'elle trouve intéressante, Mme Papaux répond que cette piste a été tentée mais qu'il n'y avait aucun intérêt de la part des représentants patronaux pour ce type de rencontre.

Il est de plus relevé que le présent rapport-Préavis mentionne en sept points d'autres mesures très importantes soutenues et financées par la Ville.

***Point 5.5 – Autres initiatives municipales d'aide à l'entrée en apprentissage***

Une commissaire pose une question sur le projet LIFT et sa mise en place à Lausanne et dans le canton de Vaud.

Il est expliqué que le projet LIFT était prêt à démarrer dans le canton de Vaud et que des établissements scolaires lausannois participaient activement à sa mise en place lorsque le Conseil d'Etat vaudois a décidé de bloquer le projet. Toutefois, ce projet pourra probablement dorénavant être déployé dans le canton et la Ville de Lausanne.

**Conclusions et vote**

La rapportrice propose à la commission de passer maintenant aux conclusions du rapport-préavis puis au vote.

Le postulant propose un amendement à ajouter à la conclusion 1, dont la teneur est la suivante :

« La Ville de Lausanne favorisera lors de la distribution de mandats de travaux ou de fournitures diverses sortant du cadre d'appels d'offres publics, les entreprises lausannoises qui forment un ou plusieurs apprentis ».

**Vote de la Commission**

1. Amendement de M. Gaudard : accepté à l'unanimité.
2. Conclusion n° 1 du rapport-préavis amendée : acceptée à l'unanimité.
3. Conclusion n° 2 du rapport-préavis : acceptée avec 7 oui, 2 non et 1 abstention.

La rapportrice lève la séance à 15h10.

Discussion

**M<sup>me</sup> Myrèle Knecht (Soc.), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – Je déclare mes intérêts : actuellement, je forme cinq apprentis dans la profession d'installateur électricien, dont une fille. Depuis août 2013, un jeune au

bénéfice d'une rente AI est également en formation dans mon entreprise. C'est donc en qualité de formateur que je juge la réponse de la Municipalité insatisfaisante.

En préambule, je remercie les neuf commissaires présents qui, lors de nos travaux, représentaient tous les partis de ce Conseil ; ils ont accepté, comme il le fallait, de prendre en considération l'apprentissage à sa juste valeur, car l'apprentissage est l'affaire de tous. Pour le PLR, c'est même une des priorités. La réponse de la Municipalité a nécessité près de huit ans de réflexion pour présenter un préavis non abouti et qui ne répond à aucune de mes demandes. Excusez du peu, huit ans ; mon postulat a été déposé le 12 septembre 2006 et nous sommes aujourd'hui le 18 mars 2014.

Si on peut saluer la volonté de la Ville dans l'effort de formation de notre jeunesse, il est regrettable que l'attribution d'une aide financière aux entreprises formatrices, la préférence lors d'appels d'offres publics aux entreprises qui forment un ou plusieurs jeunes, la distribution d'un répertoire des entreprises formatrices aux parents d'élèves et aux élèves et, enfin, l'organisation d'une réunion annuelle des formateurs ou patrons d'apprentissage n'aient eu l'heur de plaire à la Municipalité ; en effet, aucune de ces quatre propositions n'a été retenue. Les prétextes sont divers : cela concerne tantôt le Canton, cela ne sert à rien ou cela existe déjà. Ces réponses simplistes et lacunaires, bien qu'elles aient nécessité plus de 2800 jours de cogitation, sont insatisfaisantes. En effet, trop d'inconnues subsistent.

Le PLR déposera donc de nouvelles initiatives visant à favoriser nos jeunes pour accéder à l'apprentissage. Il reviendra également prochainement sur la distribution du répertoire des entreprises formatrices aux élèves, ainsi que sur l'organisation d'une réunion annuelle des formateurs, ne serait-ce que pour les remercier pour leur engagement vis-à-vis des jeunes.

Pour en revenir aux réponses données par la Municipalité, il est surprenant que, par exemple, sous prétexte de créer de l'emploi, des multinationales aient des forfaits fiscaux et qu'aucune facilité fiscale ne soit accordée aux entreprises formatrices. Qu'est-ce qui est le plus important ? Les forfaits fiscaux ou la formation duale ? De plus, je visite plusieurs fois par année les collèges lausannois pour promouvoir l'apprentissage ; le dernier en date étant celui d'Entre-Bois. Je peux vous affirmer que de très nombreux jeunes sont à la recherche d'un formateur et que les structures de prise en charge de l'OPTI, du SeMo, voire du CHARTEM sont insuffisantes actuellement pour accueillir les jeunes restés sur le carreau.

Enfin, aucune étude n'est présentée ou entamée sur le sort des jeunes qui cessent ou rompent leur contrat d'apprentissage, de même que sur ceux qui arrêtent le gymnase ou l'université. Un amendement a de ce fait été accepté à l'unanimité dans le cadre de nos excellents échanges de commission ; il vise à favoriser les entreprises lausannoises formatrices d'un ou de plusieurs jeunes lors de distribution de mandats de travaux ou de fournitures diverses sortant du cadre d'appels d'offres publics. C'est donc dire l'importance que les commissaires ont donnée à la formation professionnelle de nos jeunes. Je vous invite donc à accepter cet amendement et à voter en votre âme et conscience les deux conclusions qui, l'une comme l'autre, concernent l'avenir de notre jeunesse. A noter que, pour le PLR, l'acceptation de ce préavis passe par la validation de l'amendement déposé en commission.

**M. Johann Dupuis (La Gauche) :** – Je me demandais si le postulant, ainsi que son parti, qui semblent soucieux de défendre l'avenir de la jeunesse, défendent aussi l'accroissement des bourses pour les jeunes qui se dirigent plutôt vers la voie des études. Parce qu'il me semble que c'est un peu partial de soutenir seulement la voie de l'apprentissage quand on a soi-même un intérêt dans la défense de l'apprentissage.

**M<sup>me</sup> Eliane Aubert (PLR) :** – Je vous rappelle que les marchés publics sont régis par des normes claires où le critère pour la formation d'apprentis est défini précisément, avec une pondération de 7,5 sur 100. Par contre, pour les travaux sortant de ce cadre, donc tous les travaux inférieurs à 250 000 francs, la Ville de Lausanne peut fixer elle-même ses propres

critères pour l'attribution des travaux. Notre Commune a une responsabilité sociale dans l'économie et il est vital que, pour favoriser l'insertion professionnelle de nos jeunes, elle choisisse les entreprises lausannoises qui forment des apprentis pour leur attribuer ces travaux. Je vous encourage donc à soutenir l'amendement de notre collègue Gaudard pour favoriser l'emploi de nos jeunes.

**M<sup>me</sup> Sandrine Schlienger (UDC)** : – L'UDC a bien pris connaissance de ce rapport-préavis en réponse du postulat de M. Guy Gaudard et de la détermination de la commission. Notre groupe acceptera ce rapport-préavis, mais souhaite qu'une limite d'âge d'environ 20 ans soit envisagée. Nous trouvons préférable d'accorder une place d'apprentissage aux jeunes Lausannois sortant de l'école obligatoire et non à des personnes changeant de métier en cours de route, ou après avoir suivi des hautes écoles, et qui ont souvent plus de 25 ans.

**M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche)** : – Je comprends très bien que M. Gaudard soit insatisfait d'avoir attendu autant d'années avant d'avoir une réponse aux quatre propositions de son postulat. Je voudrais dire que je ne suis pas non plus très satisfait de la réponse de la Municipalité. Je pense qu'elle aurait pu répondre de manière plus précise à ce postulat.

Le premier point du postulat me laisse néanmoins dubitatif, parce qu'octroyer des allègements fiscaux à des entreprises qui forment des apprentis pose problème ; il ne s'agit pas seulement de former des apprentis et de les engager, mais il s'agit d'avoir des apprentissages de qualité. Or tous les employeurs qui engagent des apprentis n'ont pas forcément le souci de donner une formation de qualité. Donc, s'il fallait avoir ce type de démarche, il faudrait qu'il y ait au moins un contrôle sur la qualité des places d'apprentissage offertes par le secteur privé, ce qui n'est pas toujours le cas.

Concernant les appels d'offres publics, je partage tout à fait l'opinion et la préoccupation de M. Gaudard. C'est vrai que, dans les offres publiques, tel qu'elles sont faites actuellement, le critère du prix que l'entreprise soumissionnaire propose est le critère déterminant. Le fait de relever les points avec la qualité de la formation, si c'était possible – il y a un problème de loi –, me semble un critère tout à fait valable. La formulation de l'amendement qui a été discuté en commission est très vague ; il dit que la Ville favorise les entreprises lausannoises qui forment des apprentis lors de la distribution de mandats. Après réflexion, je suis plutôt pour, même s'il est formulé de manière très vague. Comme je l'ai dit, il ne s'agit pas seulement de former des apprentis, mais de former des apprentis de manière sérieuse, donc d'apprentissages de qualité. Néanmoins, cela va quand même dans la direction de dire que, pour les appels d'offres, il doit y avoir d'autres aspects que l'aspect financier qui entrent en ligne de compte ; il faut aussi des aspects qualitatifs. Je suis donc plutôt pour cet amendement.

Les points 3 et 4 du postulat de M. Gaudard me semblent aussi acceptables, et la réponse de la Municipalité est assez vague, puisqu'il s'agit simplement de soutenir la volonté municipale d'œuvrer dans la limite de ses compétences, c'est-à-dire, en fin de compte, une déclaration d'intention générale et aucun objectif particulier n'est proposé dans la réponse municipale. Voilà pourquoi je pense qu'il faut approuver ce préavis tout en soulignant ces insuffisances, et également approuver l'amendement de la commission, qui fixe ce critère supplémentaire pour l'octroi de mandats publics à des entreprises soumissionnaires.

**M. Alain Hubler (La Gauche)** : – Je déclare mes intérêts : je suis maître professionnel dans une des 14 écoles professionnelles du Canton. J'aimerais revenir sur deux points. Le premier, l'incitation pour les maîtres d'apprentissage à former. Il existe un moyen cantonal pour cela, le Fonds pour la formation professionnelle, qui permet de répartir l'effort financier en prenant de l'argent à tout le monde et en restituant cet argent sous diverses formes à ceux qui forment et qui s'engagent dans la formation. Il y a donc déjà une incitation.

Je suis étonné de voir un débat lausanno-lausannois de la part du PLR ; je comprendrais cela de la part de l'UDC : il faut engager des apprentis lausannois, qui travailleront dans des entreprises lausannoises et la Ville travaillera avec des entreprises lausannoises, comme si Renens ou Pully n'existaient pas. On vient de recevoir une pub du PLR qui s'en prend à certains Verts et à l'initiative extrémiste Ecopop, dite isolationniste. Je ne comprends pas pourquoi Lausanne devrait accorder des avantages fiscaux, en plus de ce qu'ont dit M. Oppikofer et M. Buclin, sauf erreur, aux entreprises uniquement lausannoises. Cela me paraît beaucoup trop restrictif par rapport au problème de l'apprentissage, qui est cantonal et qui touche tout le monde. Je ne vois pas pourquoi Lausanne ne travaillerait pas avec des entreprises qui forment des apprentis à Renens ou ailleurs.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.)** : – Beaucoup de choses ont été dites. Le groupe socialiste soutiendra également ce préavis, avec l'amendement de M. Gaudard, qui a été adopté par la commission.

J'ai quand même été surpris par quelques interventions. Je suis tout à fait d'accord avec M. Hubler, qui est intervenu par rapport à l'aspect régional de l'apprentissage. C'est vrai que le PLR nous avait habitués à envisager la culture au niveau cantonal, avec des dépôts de postulats. Alors, pourquoi se limiter à la commune ? Ce préavis donne les limites des compétences communales ; on peut le regretter avec M. Gaudard, mais c'est un fait.

J'ai aussi été surpris par l'intervention qui opposait apprentissage et études universitaires ; cela me paraît assez inopportun. Il faut envisager la formation à tous les niveaux, soit l'apprentissage et les autres niveaux.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR)** : – Le groupe PLR soutient cette position et l'amendement. La Ville de Lausanne lorsqu'elle agit comme mandataire et lorsqu'elle travaille avec certaines entreprises doit agir dans le cadre de ses compétences ; évidemment, on ne peut pas toujours avoir une démarche régionale par rapport aux travaux qui ont lieu sur le territoire communal. En ce sens, un certain nombre de demandes formulées par M. Gaudard et validées par la commission ont un impact local.

**M. Mathieu Blanc (PLR)** : – Je réagis aux propos de M. Mivelaz. Si la Commune est limitée dans son champ de compétences, notamment par les compétences du Canton, les réponses pourraient être normales à cet égard. Ce qui m'a surpris, pour ne pas dire plus, dans le préavis, ce sont effectivement les réponses aux deux demandes de M. Gaudard consistant à faire un répertoire des entreprises formatrices et à réunir les gens qui forment, notamment pour pouvoir échanger et discuter de leurs expériences pour améliorer leur façon de former. On ne peut pas dire que c'est quelque chose d'impossible à faire pour des raisons de compétences de la Ville. Le fait de renoncer en disant on a essayé d'approcher les milieux patronaux et qu'il ne semble pas y avoir trop de retours me semble court. A tout le moins, on pourrait tenter l'expérience une fois et voir quel est le retour avant de juger de l'efficacité d'une telle mesure.

Encore un mot pour La Gauche, qui disait que le PLR ne soutenait pas les bourses d'études ; au niveau cantonal le PLR soutient également les bourses, ainsi que d'autres formes de financement, comme des prêts ; mais il vient en aide aux étudiants, que ce soit pour la formation universitaire ou, comme dans ce débat, pour la formation duale, soit l'apprentissage. Nous accordons la même importance aux deux formes de formation.

**M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale** : – Il n'est jamais agréable de défendre un rapport-préavis lorsqu'il a été présenté avec un retard si important. M. Gaudard l'a d'ailleurs signalé : c'est un préavis qui est arrivé dans ma direction il y a une année et demie. Je l'ai repris après qu'il se soit perdu au sein de l'Administration générale. Le délai est tout à fait usuel.

J'aimerais également vous indiquer que les réponses aux questions de M. Gaudard doivent s'envisager dans une perspective régionale et cantonale, et pas uniquement en termes

lausanno-lausannois. Il y a des questions sur lesquelles nous ne pouvons pas intervenir, car elles ne sont pas de notre compétence ; la fiscalisation ou la défiscalisation des entreprises, par exemple, en est une. Je confirme également que nous ne pouvons pas vous répondre favorablement, monsieur Gaudard, car la défiscalisation des entreprises n'est pas la position de la Municipalité actuelle.

Concernant les autres demandes, ce sont de bonnes idées, mais ce ne sont pas celles qu'on a décidé de mettre en œuvre. Non. Si nous nous approchons des milieux des employeurs pour essayer de mettre en place cette réunion et qu'ils n'y voient pas d'avantage, pas plus qu'à un recensement ou à un classeur incluant toutes les entreprises, nous n'allons pas la mettre en place. Par contre, ce que vous avez omis de relever, monsieur l'interpellateur, c'est que, depuis six ans, il y a un certain nombre de démarches qui ont été entreprises pour favoriser l'apprentissage des jeunes.

Aujourd'hui, j'aurais attendu de votre part que vous félicitez le Canton et, à travers le Canton, les différentes villes et régions pour avoir augmenté le nombre de places d'apprentissage pratiquement du double depuis le moment où vous avez déposé votre interpellation. C'est l'effet des politiques mises en place pour soutenir l'apprentissage. Nous avons augmenté les places pratiquement du double et mis en place également un certain nombre de moyens pour les plus défavorisés. Bien entendu, tout le monde n'est pas égal dans la recherche d'une place d'apprentissage. Certains jeunes ont plus de difficultés que d'autres ; le Canton et Lausanne Région ont ainsi mis en place des programmes formidables, ne serait-ce que le programme FORJAD, qui a remis sur le marché du travail des jeunes dont on ne pensait jamais qu'ils allaient trouver quelque chose.

Cela vous appartient, monsieur Gaudard, de dire que le COFOP et CHARTEM, c'est pas mal, mais pas plus. C'est déshonorant. Je me suis déjà énervé une fois cette année au Conseil communal, je ne vais pas m'énervé une deuxième fois. Mais je trouve vraiment que c'est déshonorant. Vous savez que tous les responsables de toutes les branches économiques se réunissent deux fois par année dans mon bureau, à mon initiative, sur une démarche initiée déjà par M<sup>me</sup> Cohen-Dumani lorsqu'elle était à ma place. Nous les réunissons et nous convenons des mesures à mettre en place et à soutenir au niveau fédéral, au niveau cantonal, avec les associations patronales et avec la Fonpro. Nous avons dégagé de l'argent dans le budget de la Ville à travers Lausanne Région pour la transition école-métier, pour les soutiens aux devoirs des apprentis. Les écoles professionnelles font des efforts, et nous en faisons d'autres. Nous soutenons des apprentis sur les places d'apprentissage, une aide directe aux employeurs, monsieur Gaudard. Ce sont des centaines de milliers de francs que les communes mettent en plus pour ce type de soutien.

Concernant le fait de réunir les entreprises et organiser un évènement festif, monsieur Gaudard, nous n'avons pas suivi votre proposition, mais, entre-temps, nous nous sommes associés à la Société industrielle et commerciale pour décerner le Prix de l'apprentissage et je vous promets que dans un évènement festif avec la SIC, quand nous essayons de réunir tout le monde, il n'y a pas de demande pour venir à ces manifestations. On réunit une dizaine ou une douzaine de personnes. C'est bien de montrer la volonté et de dire qu'on aimerait que tout le monde se réunisse pour y aller tous ensemble, que toutes les entreprises se réunissent ; même le Lausanne-Sports aimerait cela au stade de la Pontaise, mais il n'y arrive pas. Des fois, des propositions sont faites, qui sont géniales sur le papier, mais qui sont impossibles à réaliser et qu'on nous ne demande pas. Par contre, nous avons fait quelque chose à la hauteur de ce qu'il est possible de faire dans une commune avec la SIC, et nous réunissons ainsi les entreprises.

La valeur de ce préavis, qui vient au terme d'une longue attente de votre part, c'est également de voir qu'on participe à travers la région à un certain nombre de projets ; et la commission l'a bien vu. On l'a dit, ce sont les appuis scolaires pour les apprentis, AppApp, qui coûtent des centaines de milliers de francs, la promotion des places d'apprentissage avec Lausanne Région et avec le Centre patronal, par le biais du Salon des métiers et de la

formation de Lausanne. Le Salon des métiers était dans une phase où, inexorablement, il périssait. Il a été repris en main par le Centre patronal, avec les entreprises de la branche, avec le soutien de toutes les communes et avec la Ville de Lausanne, qui y tient deux stands, dont l'un a fait l'objet de débats dernièrement, celui de la police. On a essayé de créer un site et on travaille avec les partenaires, avec le site kiftontaf.ch, qui donne toutes les informations utiles aux jeunes en recherche de formation professionnelle et que nous soutenons. Il y a la prestation d'accompagnement par un mentor pour les 15-18 ans, qui est aussi une mesure qui fait suite à une démarche initiée par M. Gilles Meystre, aujourd'hui conseiller communal, dans le cadre des programmes financés par la Confédération pour mettre en place des mesures novatrices. Nous avons décidé de le continuer et nous soutenons Caritas, qui gère ce programme.

Nous avons décidé de soutenir un programme national, le programme LIFT. Vous nous demandez une étude, mais on ne va pas faire une étude sur l'apprentissage à Lausanne. On peut faire une étude sur le nombre de jeunes entre 16 et 18 ans qui n'ont pas de place d'apprentissage et qui sont à l'aide sociale ; on pourrait vous sortir les chiffres, même si on doit demander au Canton. Mais nous avons décidé de nous joindre à une étude nationale, celle qui a mis en place le programme LIFT. On essaye de mettre en place un programme, celui auquel vous pouvez participer dans le cadre des prestations que vous offrez aux écoles – et je vous en remercie. Pour mettre en place ce projet LIFT, il y a eu blocage au niveau cantonal et il a fallu trois ans pour débloquer la chose. Maintenant, comme on l'a dit en commission, on pourra mener sur un programme tripartite, puisque les jeunes, les écoles et les milieux patronaux participent. C'est bien à travers ces exemples, à travers le programme de places d'apprentissage pour les jeunes adultes en difficulté, c'est sur la valeur de ces exemples qu'on a répondu à votre interpellation, monsieur Gaudard, et elle a toute sa valeur.

Maintenant, concernant les marchés publics et la possibilité de favoriser l'un ou l'autre en fonction des critères, à chaque séance de Conseil communal, et à juste titre, vous avez une idée pour favoriser quelqu'un. L'entreprise qui emploie plus de femmes, celle qui emploie le plus d'handicapés, celle qui a les places d'apprentissages. Et puis, on essaye de trouver une solution pour favoriser tout le monde. En commission, on a passé le critère de 5 % à 7,5 %. Certains ont trouvé que c'est un bel effort et d'autres ont trouvé que ce n'était pas un bel effort. Avec votre amendement, vous avez demandé de marquer un peu plus cet effort ; la Municipalité est d'accord avec l'amendement. C'est un engagement que nous sommes prêts à suivre ; on va essayer de le mettre en œuvre, comme à chaque fois. Ainsi, au nom de la Municipalité, en fonction de tout ce que nous avons déjà réalisé, nous vous demandons d'accepter ce rapport-préavis et nous nous déclarons également d'accord avec l'amendement proposé.

**M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) :** – Je dépose un amendement à l'amendement à la conclusion N° 1, qui consiste simplement à supprimer le bout de phrase qui dit « les entreprises lausannoises » et à le remplacer simplement par « les entreprises », compte tenu du fait que M. Tosato vient de nous dire que, sur le fond, la Municipalité est d'accord avec cet amendement, et aussi de ce qu'il a dit tout à l'heure sur la question non seulement lausannoise, mais régionale, et même plus large. Comme l'a dit mon collègue, M. Hubler, il faut envisager la question sous un angle régional et pas seulement considérer les entreprises lausannoises. S'il est accepté, mon amendement permettrait au groupe La Gauche d'accepter l'amendement qui, à l'origine, était celui de M. Gaudard.

#### Amendement

Supprimer « entreprises ~~lausannoises~~ », remplacer par « entreprises »

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Monsieur Tosato, je suis très au fait de ce que font les collectivités publiques pour l'apprentissage, mais je trouve que vous avez oublié de tresser les louanges du secteur privé, qui s'engage aussi passablement pour la jeunesse. Il est facile de sortir tout ce que font les autres, mais n'oubliez pas que le secteur privé est un

grand promoteur de places d'apprentissage. Je ne sais pas quelle est la quantité, quel est le nombre de milliers de jeunes formés dans le secteur privé, mais cela dépasse de loin celui des collectivités publiques.

Maintenant, j'aimerais aussi préciser que si j'ai le choix entre deux apprentis, entre un Lausannois et un non-Lausannois, mon choix va à un Lausannois. Ce n'est pas une question de parti, c'est une question de principe. Pour moi, il est tout à fait normal qu'un jeune qui a été scolarisé à Lausanne puisse trouver une place d'apprentissage à Lausanne, d'autant plus si je peux lui en fournir une. Rassurez-vous, on forme aussi d'excellents apprentis. Ne vous méprenez pas sur la qualité de la formation du secteur privé : elle est excellente.

Concernant la réunion des formateurs, j'aimerais préciser que j'ai souvenir que chaque fois qu'on inaugure un terrain de pétanque ou un terrain de je ne sais quoi, de boules ou de détente, on met trois tables, des petits fours arrivent, il y a quinze bouteilles et il y a tout ce qu'il faut ; on arrive à organiser un apéritif convivial et festif pour ces gens, et c'est sympa. Et puis, pour une cinquantaine de patrons, qui se diraient que c'est la bonne occasion de se rencontrer, de partager un bon moment ensemble, de causer de la jeunesse, on n'y arrive pas, on n'a pas le temps. Cette salle est pourtant jolie, elle nous accueille deux mardis par mois. Ce serait la bonne occasion de la faire découvrir aux patrons, et peut-être qu'après, on en parlerait aux apprentis, puis les apprentis s'intéresseraient peut-être un peu plus à la politique.

Concernant l'OPTI, le SeMo et le CHARTEM, lorsque j'ai dit que ces mesures sont insuffisantes, il fallait comprendre insuffisantes en surfaces et non au niveau de la qualité de l'enseignement. J'ai également visité ces enseignes et je connais la qualité des enseignants. De plus, ils sont très accueillants et sympathiques, mais ils manquent simplement de place. Ils cherchent des locaux, raison pour laquelle j'ai dit qu'il y a passablement de jeunes qui restent encore sur le carreau après l'école, malgré tout ce qui est mis en place. C'est pourquoi il faut favoriser le secteur privé à former plus. J'en ai terminé avec ce sujet qui m'est cher, et qui est cher, je crois, à d'autres personnes dans ce Conseil communal.

**M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale** : – La Municipalité se rallie à la proposition de M. Oppikofer d'enlever « lausannoises » concernant les entreprises.

Concernant les propos de M. Gaudard, je veux bien soutenir le CHARTEM et le COFOP, mais ce n'est pas de compétence communale. On le fait, mais ce n'est pas ici, au Conseil communal, que vous devez venir avec ce genre de proposition. Vous dites que puisque je n'ai pas répondu à cela, la Municipalité n'a pas bien répondu. Mais non, monsieur Gaudard, il faut faire cette démarche auprès du Canton, où vous avez la majorité. Vous verrez, on aura un COFOP de plus, un CHARTEM de plus, il n'y a pas de problème, je suis sûr que tout le monde vous soutiendra. En tout cas, je vous garantis que tous les députés de mon parti seront pour un COFOP N° 3 et pour un CHARTEM N° 4, il n'y a absolument aucun problème.

Pour le reste, j'aimerais dire, au nom de la Municipalité de Lausanne, que nous avons un grand respect pour les entreprises privées. Si, aujourd'hui, nous avons réussi à doubler le nombre de places d'apprentissage, c'est grâce à un travail concerté entre entreprises publiques et privées. Et si vous organisez une manifestation à titre privé et que vous réunissez tous les maîtres d'apprentissage lausannois, ou que le Centre patronal le fait, comme on le fait avec la SIC, on pourra même se mettre d'accord pour partager l'apéritif, monsieur Gaudard.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR)** : – Je m'exprimerai uniquement sur l'amendement à l'amendement. Il me semble que toutes choses étant égales par ailleurs, la Ville de Lausanne devrait plutôt privilégier une entreprise lausannoise. A partir de là, du moment que les deux amendements se concentrent sur la formation des apprentis, le Conseil

communal peut, sans état d'âme, choisir de privilégier les entreprises lausannoises. Nous rejeterons donc le sous-amendement.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.)** : – Par rapport à cette problématique d'entreprises lausannoises, il faut se réjouir que l'offre en apprentissages soit diversifiée au niveau régional, pour que des jeunes lausannois puissent trouver des places dans des entreprises régionales. Donc, est-ce qu'on va favoriser des entreprises lausannoises qui engagent des apprentis lausannois ? Je crois qu'en supprimant le terme lausannois, on simplifie bien les choses.

**M. Albert Graf (UDC)** : – Les Français font aussi des formations ; où est la limite de cet amendement ?

**M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale** : – On soutient l'amendement de M. Gaudard. Aujourd'hui, il y a une proposition de M. Oppikofer, qui l'ouvre de manière tout à fait correcte. Il peut y avoir une entreprise lausannoise qui a engagé un apprenti non lausannois et il peut y avoir une entreprise non lausannoise qui aurait un apprenti lausannois. De cette manière, on répond au vœu des deux et c'est beaucoup plus régulier par rapport au droit. Je vous propose donc d'accepter l'amendement avec le sous-amendement.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Myrèle Knecht (Soc.), rapportrice** : – La conclusion 1 amendée a été acceptée à l'unanimité.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**L'amendement Pierre-Yves Oppikofer est adopté par 47 voix contre 29 et 1 abstention.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La conclusion N° 1, amendée, est adoptée par 68 voix contre 7 et 2 abstentions.**

**M<sup>me</sup> Myrèle Knecht (Soc.), rapportrice** : – La conclusion N° 2 a été acceptée avec 7 oui, 2 non et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La conclusion N° 2 est adoptée par 73 voix contre 2 et 1 abstention.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2013/9 de la Municipalité, du 7 mars 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de soutenir la volonté municipale d'œuvrer, dans la limite de ses compétences, pour que tous les jeunes Lausannois puissent accéder à une formation professionnelle initiale. La Ville de Lausanne favorisera lors de la distribution de mandats de travaux ou de fournitures diverses sortant du cadre d'appels d'offres publics, les entreprises qui forment un ou plusieurs apprentis ;
2. de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat du conseiller communal Guy Gaudard « Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? ».

La séance est levée à 20 h 10.